



---

RAPPORT SUR LES  
OPÉRATIONS EFFECTUÉES  
EN VERTU DE LA *LOI*  
*SUR LES ACCORDS DE*  
*BRETTON WOODS ET*  
*DES ACCORDS CONNEXES*

2004



---

RAPPORT SUR LES  
OPÉRATIONS EFFECTUÉES  
EN VERTU DE LA *LOI*  
*SUR LES ACCORDS DE*  
*BRETTON WOODS ET*  
*DES ACCORDS CONNEXES*

---

2004

Préparé par  
la Direction des finances et  
des échanges internationaux  
Mars 2005



Pour obtenir des exemplaires  
supplémentaires du présent rapport annuel, s'adresser au

Centre de distribution  
Ministère des Finances Canada  
Pièce P-135, tour Ouest  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G5  
Téléphone : (613) 995-2855  
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse  
[www.fin.gc.ca](http://www.fin.gc.ca)

*This document is also available in English.*

N° de cat. F1-28/2004F  
ISBN 0-662-79206-8

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	5
<b>Fonds monétaire international</b> .....	7
Aperçu .....	7
Avantages de l'adhésion .....	7
Priorités du Canada au sein du FMI .....	9
Évolution de la situation économique et financière dans les marchés émergents.....	10
Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale : renforcer la surveillance et la prévention des crises .....	12
L'amélioration de la résolution des crises.....	19
Améliorer les prêts consentis par le FMI.....	21
Préserver la vocation coopérative du FMI .....	23
Mieux appuyer les pays à faible revenu .....	25
Évolution du portefeuille de prêts en 2004.....	26
Gestion des intérêts du Canada au FMI .....	27
Bureau de l'administrateur pour le Canada au FMI .....	29
Participation financière du Canada .....	29
Prochains défis .....	31
<b>Banque mondiale</b> .....	32
Avantages de l'adhésion pour le Canada.....	32
Aperçu des opérations en 2004 .....	33
Renforcer le volet « réduction de la pauvreté » de la Banque mondiale ....	35
Quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA – Collaborer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement .....	42
Les priorités du Canada à la Banque mondiale.....	45
Plan d'activité et budget administratif de la Banque mondiale .....	66
Résultats financiers de la BIRD pour l'exercice 2004 .....	66
Gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale.....	68
Société financière internationale.....	73
Agence multilatérale de garantie des investissements.....	74
Prochains défis.....	75

<b>Questions communes</b> .....	77
Aperçu .....	77
Renforcer la place et la participation des pays en développement au sein des institutions issues des accords de Bretton Woods .....	77
Allègement de la dette multilatérale .....	79
Viabilité à long terme de la dette des pays à faible revenu.....	81
 <b>Annexes</b>	
1. Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2004 .....	83
2. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Exercice 2004 (1 <sup>er</sup> juillet 2003 – 30 juin 2004) .....	85
3. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA aux pays en développement.....	86
4. Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA – Biens et services canadiens, au 30 juin 2004.....	87
5. Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – Au 30 juin 2004 .....	89
6. Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2004, par pays (1 <sup>er</sup> juillet 2003 – 30 juin 2004) .....	93
7. Communiqués du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international – 2004.....	96
8. Communiqués du Comité de développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international – 2004 .....	109

## INTRODUCTION

Les institutions issues des accords de Bretton Woods – le Fonds monétaire international (le « FMI » ou le « Fonds ») et la Banque mondiale (la « Banque »)<sup>1</sup> – ont été fondées à l’occasion d’une conférence tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Le FMI a été créé pour promouvoir le fonctionnement harmonieux du système monétaire international, encourager le commerce international et favoriser des taux élevés de croissance économique durable. Pour atteindre ces objectifs, il surveille les politiques économiques des pays membres, fournit des conseils stratégiques ainsi qu’une assistance technique et offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays confrontés à des problèmes de balance des paiements.

La Banque mondiale a pour but de réduire la pauvreté en relevant le niveau de vie et en favorisant le développement durable dans les pays en développement. En sa qualité d’institution de développement la plus importante au monde, elle offre une aide sous diverses formes aux pays en développement, notamment des conseils de stratégie économique ainsi que des prêts et une assistance technique dans le cadre de projets qui favorisent la croissance durable et la qualité de vie.

Le Canada est, ex æquo avec la Chine, le huitième membre en importance du FMI (selon le critère des quotes-parts) après les six autres pays du Groupe des Sept (G-7) et l’Arabie saoudite. Conjointement avec la Chine, l’Italie, la Russie, l’Inde et l’Arabie saoudite, il est le sixième actionnaire en importance de la Banque. Aux conseils d’administration des deux institutions, le Canada représente Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, l’Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie de même que Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Le Canada représente également le Guyana au Conseil d’administration de la Banque. La participation formelle du Canada à ces deux institutions est autorisée en vertu de l’article 13 de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* :

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l’une ou l’autre chambre, un rapport d’activité pour l’année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu’elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l’obtention de biens et services canadiens.

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, « Banque mondiale » et « Banque » désignent la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l’Association internationale de développement (IDA). Les expressions « Groupe de la Banque mondiale » et « Groupe de la Banque » désignent le groupe élargi des institutions de la Banque mondiale, qui comprend la Société financière internationale (SFI) et l’Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).

Le présent rapport a été établi conformément à cette disposition. Les sections qui suivent portent sur les activités et les opérations du FMI, puis de la Banque, en 2004. La dernière section traite des questions intéressant ces deux institutions. Les annexes renferment des tableaux chiffrés et détaillés sur les activités exercées au cours de l'année. Les communiqués émis au printemps et à l'automne 2004 par le Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du FMI et le Comité du développement des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI sont annexés au présent rapport à titre d'information. Le Comité financier et monétaire international et le Comité du développement sont des comités stratégiques des Conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale et leurs communiqués exposent l'orientation stratégique des deux institutions.

### ***Rôles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale***

#### ***Fonds monétaire international***

- Surveille le système monétaire international et favorise la coopération monétaire internationale.
- Cerne les facteurs de vulnérabilité financière et favorise l'adoption de recours pour prévenir les crises financières.
- Favorise les relations de change ordonnées entre les pays membres.
- Offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui sont aux prises avec des problèmes de balance des paiements.
- Fournit une aide en vue de réduire la pauvreté en favorisant la stabilité économique.

#### ***Banque mondiale***

- Fournit une aide en vue de réduire la pauvreté dans les pays en développement en investissant notamment dans la santé et l'éducation.
- Favorise le développement économique et la réforme structurelle dans les pays en développement.
- Aide les pays en développement en finançant à long terme des projets et des programmes de développement.
- Offre une aide financière spéciale aux pays en développement les plus pauvres par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement.
- Stimule le développement des entreprises privées et l'investissement privé dans les pays en développement, essentiellement par l'intermédiaire de ses filiales : la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements.
- Favorise les flux de capitaux et de technologie à des fins productives vers les pays en développement en fournissant une assurance-investissement couvrant les risques non commerciaux dans les pays en développement.

## **FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**

### **Aperçu**

Puisqu'il compte beaucoup sur le commerce international, le Canada tire profit d'un système monétaire international solide, qui facilite la libre circulation des biens, des services et des capitaux. Le FMI favorise la stabilité financière et la croissance économique à l'échelle internationale en fournissant des conseils stratégiques ainsi qu'une aide financière et technique aux pays qui sont aux prises avec des déséquilibres extérieurs non soutenables et avec les problèmes économiques qui s'y rattachent.

### **Avantages de l'adhésion**

L'adhésion au FMI offre des avantages particuliers :

- Le ministre des Finances est l'un des gouverneurs du Fonds; il élit un administrateur au sein du Conseil d'administration qui compte 24 membres. Cette représentation permet au Canada d'exercer en haut lieu une influence sur les décisions du FMI concernant les programmes d'aide destinés à certains pays et les grandes questions stratégiques qui touchent le système monétaire et financier mondial.
- Par l'examen périodique de l'économie canadienne, le FMI offre au Canada une source indépendante de conseils stratégiques sur les politiques macroéconomiques, dont il discute de façon régulière avec les représentants canadiens du ministère des Finances, d'autres organismes gouvernementaux et de la Banque du Canada.
- Les efforts déployés par le FMI pour que les pays respectent leurs obligations, notamment celles se rapportant aux programmes appuyés par le Fonds, contribuent à assurer le remboursement des prêts bilatéraux que leur consent le Canada et l'utilisation efficace de l'aide canadienne bilatérale au développement.
- La participation financière du Canada au FMI lui rapporte des intérêts au taux du marché.
- Si le Canada éprouvait de graves problèmes au chapitre de la balance des paiements, il pourrait demander une aide financière au FMI.



### ***Les rouages du FMI***

Le FMI fonctionne à la manière d'une caisse de crédit. Il dispose de vastes liquidités, ou ressources, constituées de monnaies nationales convertibles, de droits de tirage spéciaux (DTS)<sup>2</sup> et d'autres devises internationales provenant des pays membres, qu'il met à la disposition de ceux-ci pour les aider à corriger des déséquilibres provisoires de leur balance des paiements.

Les pays membres fournissent au FMI des ressources dont le montant est déterminé par des quotes-parts d'après leur importance relative dans l'économie mondiale. La quote-part d'un pays permet d'établir dans quelle mesure il pourrait puiser dans les ressources du Fonds s'il devait faire face à des problèmes économiques. À la fin de 2004, l'ensemble des quotes-parts des 184 membres du FMI s'établissait à 212,8 milliards de DTS.

Un pays membre utilise les ressources générales du FMI en achetant (opération appelée « tirage ») des devises d'autres pays membres avec un montant équivalent de sa propre monnaie. Le pays membre rachète (rembourse) ses propres devises au FMI à l'aide des devises d'autres pays membres sur une période donnée, moyennant intérêts. Ainsi, les pays membres se font mutuellement crédit.

Les pays membres qui cherchent à obtenir une aide financière peuvent recourir à quatre « tranches de crédit », dont chacune représente 25 % de leur quote-part. Une fois la première tranche utilisée, le pays membre et le FMI doivent conclure une entente portant sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer la source des problèmes de balance des paiements et à instaurer les conditions nécessaires à une croissance durable et non inflationniste.

Selon la durée prospective du problème, ces mesures font l'objet d'un accord de confirmation ou d'un mécanisme élargi de crédit. Les accords de confirmation s'échelonnent sur un à deux ans tandis que les mécanismes élargis de crédit durent généralement trois ans. Les pays aux prises avec des problèmes de balance de paiements en raison de la perte de confiance des marchés peuvent aussi obtenir une aide financière à court terme par l'intermédiaire de la facilité de réserve supplémentaire mise sur pied en décembre 1997.

Les pays membres peuvent également se prévaloir de mesures d'aide financière prévues à des fins précises, dont la facilité de financement compensatoire. Celle-ci permet d'accorder une aide financière aux pays membres qui sont aux prises avec un déficit d'exportation temporaire ou qui subissent les effets néfastes d'autres chocs extérieurs imprévus.

Les pays en développement à faible revenu ont accès à une aide financière à des conditions de faveur dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (autrefois la facilité d'ajustement structurel renforcée) sous forme de prêts à faible taux d'intérêt assortis de périodes de remboursement prolongées.

<sup>2</sup> Le droit de tirage spécial (DTS) est un élément des réserves de liquidités internationales créé par le FMI et alloué périodiquement à ses membres à titre de supplément de leurs réserves de devises et d'or. Le DTS est également l'unité de compte normalisée des opérations du FMI. Il représente un panier pondéré de quatre grandes devises : le dollar américain, le yen, la livre sterling et l'euro. À la fin de 2004, un DTS valait 1,87 \$CAN.

## **Priorités du Canada au FMI**

### **Stabilité économique et financière mondiale**

Compte tenu de la mondialisation de l'activité économique, de l'évolution démographique, de l'interdépendance accrue des économies, ainsi que de la croissance des marchés financiers et de la dépendance accrue à ceux-ci, l'économie mondiale a sensiblement évolué depuis la création du Fonds il y a 60 ans. Le FMI participe donc depuis plusieurs années à un processus de réforme visant à lui permettre d'être plus efficace dans la promotion d'une stabilité financière accrue et le soutien qu'il offre aux pays pour leur permettre de profiter des possibilités que procure l'intégration de l'économie mondiale.

En collaboration avec ses partenaires internationaux, le Canada a participé activement aux travaux visant à déterminer les aspects devant faire l'objet de réformes et à mettre en œuvre les changements requis. Pour que le Fonds devienne plus efficace, les changements ont porté sur six éléments clés :

- rehausser la transparence, la responsabilisation et l'ouverture;
- renforcer la surveillance et la prévention des crises;
- améliorer la résolution des crises;
- accroître l'efficacité des prêts consentis par le FMI;
- préserver la vocation coopérative du FMI;
- renforcer le soutien des pays à faible revenu.

En réaction à ces mesures, le Fonds a adapté ses principaux instruments – la surveillance, les prêts et l'assistance technique. Malgré les progrès réalisés, le nouveau directeur général du FMI, Rodrigo de Rato, a lancé des discussions au sujet des orientations stratégiques du Fonds, afin d'établir l'évolution de son rôle à plus long terme au sein du système économique international. Même si le mandat central du Fonds demeure pertinent, il est utile de déterminer s'il faut modifier ou non son mode de fonctionnement de manière à relever avec brio les nouveaux défis posés par l'évolution de l'économie et des marchés financiers mondiaux.

L'un des objectifs clés du Canada consiste à veiller à ce que le Fonds soit en mesure de promouvoir la stabilité financière internationale. À cette fin, le Canada appuie :

- le renforcement de la surveillance pour prévenir les crises en accordant plus d'importance aux problèmes financiers et en rehaussant la transparence de l'information;
- l'accroissement de la capacité institutionnelle des pays à l'appui de solides cadres macroéconomiques et de systèmes financiers plus résistants;
- l'amélioration de la résolution des crises;
- l'amélioration des prêts consentis par le FMI à l'appui des réformes économiques;
- le renforcement de la gouvernance et de la responsabilisation du FMI et de ses membres.

Le Canada continue d'accorder une importance prioritaire au renforcement du soutien des pays à faible revenu. Le FMI joue un rôle déterminant pour appuyer la stabilité macroéconomique comme outil clé de réduction de la pauvreté dans les pays les plus pauvres et joint ses efforts à ceux de la Banque mondiale.

La participation du Fonds dans les domaines clés cités précédemment et les priorités du Canada au regard de ces initiatives sont approfondies dans la section « Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale », qui suit la section ci-après.

## **Évolution de la situation économique et financière dans les marchés émergents**

La situation financière de la plupart des marchés émergents a continué de s'améliorer en 2004. L'indice obligataire des marchés émergents de JP Morgan, qui mesure l'écart de rendement entre les créances des marchés émergents et les bons du Trésor américain de nature comparable, a constamment baissé au cours de l'année et a atteint un plancher historique vers la fin de l'année. Cette situation a eu pour effet de réduire sensiblement les frais du service de la dette extérieure pour bon nombre de marchés émergents et a permis à certains d'entre eux de reconquérir l'accès à des sources extérieures de financement. Néanmoins, il reste fort à faire pour ramener la dette publique à des niveaux plus viables et rétablir la discipline financière dans les marchés émergents. Le FMI a signalé un certain nombre d'éléments de rigidité structurelle au chapitre des finances publiques des marchés émergents, en particulier la réserve de fonds publics, une mauvaise administration fiscale et une tradition de fraude fiscale. Un renversement soudain des mouvements de capitaux privés dans certains marchés émergents, qui pourrait être déclenché par une augmentation plus soudaine que prévu des taux d'intérêt aux États-Unis, pourrait entraîner des problèmes de liquidité ou de solvabilité dans les pays où les besoins de financement sont plus lourds.

À 26 % du total de l'encours du crédit, le **Brésil** est le plus important emprunteur du FMI. Les perspectives économiques du Brésil ont connu une amélioration radicale en 2004 : la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de 6,1 % au troisième trimestre de 2004 (la croissance la plus rapide en huit ans) et elle devrait avoir atteint 5 % pour l'ensemble de l'année. La croissance du Brésil en 2004 a été de portée générale, l'investissement ayant augmenté d'un niveau prévu de 11,5 % et l'excédent du compte courant ayant été porté à 2 % du PIB. Une croissance plus rapide et le renforcement de sa monnaie ont permis d'améliorer la situation du Brésil sur le plan de l'endettement et de réduire la vulnérabilité du pays. En 2004, le gouvernement a affiché un excédent primaire de 4,5 % du PIB et la dette publique a été ramenée à 51 % du PIB (par rapport à 57 % en 2003); le Brésil a accumulé des réserves de 3,6 milliards de dollars américains et il a ramené sa dette extérieure à 35,5 % du PIB (en comparaison de 46,5 % en 2003). L'inflation demeure toutefois préoccupante, la banque centrale ayant dû hausser les taux d'intérêt afin de lutter contre l'augmentation prévue de l'inflation.

La situation économique et financière de la **Turquie**, le deuxième emprunteur du FMI, avec 25 % de l'encours du crédit, a continué de s'améliorer en 2004. La croissance du PIB réel devrait avoir atteint 9,0 % pour l'année, soit près du double de l'objectif initial fixé à 5 % par le programme établi par le FMI pour la Turquie. La réduction de l'inflation a aussi représenté une grande réussite du programme de 2002-2005, les taux d'inflation cibles ayant été largement atteints au cours des trois dernières années. L'inflation en fin d'année en Turquie a chuté à 9,3 % en 2004; ce niveau, le plus bas depuis 1975, est sensiblement inférieur à l'objectif initial de 12 % en fin d'année appuyé par le FMI. La forte croissance économique de la Turquie a toutefois eu pour effet d'élargir le déficit du compte courant, estimé à quelque 5 % du PIB en 2004, qui ne devrait que très légèrement diminuer en 2005. Ces déficits sont financés par d'importants flux à court terme, en partie spéculatifs, et la balance des paiements demeure exposée aux chocs et aux augmentations éventuelles des taux d'intérêt mondiaux.

L'expansion économique en **Argentine**, le troisième plus important emprunteur du FMI, avec 14,5 % de l'encours du crédit, s'est aussi poursuivie en 2004. La croissance du PIB réel devrait avoir atteint 8,5 %, en légère baisse par rapport aux 8,8 % affichés en 2003. Sur le plan de la demande, la vigueur des investissements fixes a constitué le pivot de la croissance. La forte croissance du PIB réel a aussi permis au gouvernement d'engranger des revenus fiscaux nettement plus élevés et de porter l'excédent primaire à 4,4 % du PIB. La solide performance de l'Argentine est toutefois attribuable en partie au fait qu'elle a omis de s'acquitter de ses engagements à l'égard de sa dette extérieure et que des intérêts de 20 milliards de dollars américains se sont accumulés depuis décembre 2001. En fait, la reprise observée en Argentine pourrait être fragile : il faudra reconstituer le capital du système bancaire argentin et la dette en défaut de paiement devra être restructurée de manière à remettre l'ensemble de la dette du pays sur la voie de la viabilité. Le programme du FMI est suspendu et ne sera pas relancé avant la fin de la restructuration et tant que l'Argentine n'aura pas satisfait aux « conditions préalables » (c.-à-d. la réforme financière et la compensation des opérations du secteur bancaire) exigées par le FMI dans le cadre du troisième examen.

### ***Programme du FMI pour les économies émergentes***

	<b>Brésil</b>	<b>Turquie</b>	<b>Argentine</b>
Total de l'encours du crédit du FMI (au 31 décembre 2004)			
(G\$US)	24,5	21,1	13,8
(% des quotes-parts)	531 %	1437 %	429 %

## **Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale : renforcer la surveillance et la prévention des crises**

### **Accroître l'efficacité de la surveillance**

Grâce à son rôle de surveillance, le FMI surveille l'évolution de la situation économique et financière ainsi que les politiques dans les pays membres et à l'échelle mondiale. Cette surveillance est vitale puisqu'elle permet de relever les problèmes émergents et les déséquilibres stratégiques avant que la crise n'éclate. La prévention des crises passe par l'amélioration de la surveillance exercée par le FMI. En effet, elle permet de disposer d'une meilleure information pour effectuer des analyses économiques de qualité, notamment une meilleure évaluation des coûts associés au risque, ce qui contribue à stabiliser les flux de capitaux.

Le Fonds a réalisé des progrès remarquables au chapitre du renforcement de ses opérations de surveillance, surtout en favorisant une transparence accrue dans les pays membres et en améliorant ses outils d'analyse en vue de la détermination hâtive des pays vulnérables aux crises. La fonction de surveillance doit toutefois continuer d'évoluer à la lumière des changements qui caractérisent l'économie mondiale. En avril 2004, le Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du FMI a plaidé en faveur de l'intensification des efforts visant à accroître le ciblage, la qualité, l'effet de persuasion, l'incidence et l'efficacité globale de la surveillance.

Dans cette optique, l'examen biennal de la mise en œuvre de la surveillance mené par le Fonds en 2004 a mis l'accent sur la façon d'accroître l'efficacité de la surveillance parmi tous les pays membres. Le Canada a appuyé les conclusions principales de cet examen, à savoir un ciblage plus pointu des secteurs d'expertise essentiels du Fonds, un traitement plus clair et plus franc des enjeux liés aux taux de change, une couverture accrue du secteur financier ainsi que de meilleures évaluations régionales. Par ailleurs, les évaluations de la viabilité de la dette seraient meilleures si elles étaient menées indépendamment de l'analyse ordinaire de la situation économique des pays en question.

### **Rehausser la transparence, la responsabilisation et l'ouverture**

Le Canada appuie les mesures visant à rehausser la transparence et la responsabilisation des opérations du Fonds. Cette position traduit l'idée que l'efficacité du FMI dépend en partie de sa capacité de faire preuve de transparence et d'équité dans la prestation de conseils stratégiques à ses membres, de répondre de ses conseils et de ses décisions de crédit et d'être ouvert aux commentaires et au dialogue avec l'extérieur.

Les rapports par pays ont été publiés à plus de 75 % et presque tous les documents stratégiques du Fonds ont été rendus publics. Une politique de présomption de publication des rapports sur les consultations au titre de l'article IV est entrée en vigueur en juillet 2004. Un examen de la politique sur la transparence du Fonds est prévu au milieu de l'année 2005.

### **Transparence du FMI**

Le FMI a adopté une série de mesures au cours des dernières années pour améliorer la transparence, notamment des lignes directrices en vertu desquelles le Fonds diffuse actuellement la plupart de ses documents d'orientation et des renseignements détaillés sur ses activités et sa situation financière. Parmi les principales initiatives et nouveautés, mentionnons :

- Publier davantage d'information sur la surveillance qu'exerce le FMI à l'égard de ses membres, notamment des notes d'information au public (NIP) qui fournissent des renseignements sur la situation économique d'un pays membre et les conclusions du FMI au sujet des politiques et des perspectives de ce pays. Les NIP sont produites à la demande du pays visé, à l'issue des consultations périodiques avec le Fonds au titre de l'article IV. Plus de 80 % des pays membres du FMI donnent leur accord à la publication des NIP. Le Fonds a aussi adopté une politique établissant une présomption de publication des rapports au titre de l'article IV. La plus récente NIP et le plus récent rapport aux termes de l'article IV visant le Canada sont affichés sur le site Web du FMI à [www.imf.org/external/country/can/index.htm](http://www.imf.org/external/country/can/index.htm).
- Inciter les pays membres à publier les « énoncés de mission » élaborés au moment des consultations annuelles que mène le FMI auprès de ces pays au titre de l'article IV. Avant de préparer le rapport destiné au Conseil d'administration, la mission du FMI fournit souvent aux autorités des pays un exposé de ses constatations préliminaires au moment de la clôture des discussions avec celles-ci. Certains pays, dont le Canada, publient maintenant ces énoncés. Le plus récent énoncé de mission du Canada est affiché sur le site Web du FMI à [www.imf.org/external/country/can/index.htm](http://www.imf.org/external/country/can/index.htm).
- Diffuser davantage d'information au sujet des programmes appuyés par le FMI et de l'examen de ces programmes par le Conseil d'administration. Le Fonds a adopté une politique établissant une présomption favorable à la publication de lettres d'intention et d'autres documents à l'appui des programmes financés par le FMI. Presque tous les documents d'intention stratégique des pays sollicitant l'aide financière du Fonds sont publiés et les trois quarts des rapports du personnel sur les consultations au titre de l'article IV et sur l'utilisation des ressources du Fonds sont publiés. La publication des rapports du personnel relativement à l'utilisation des ressources du Fonds dans des cas d'accès exceptionnels représenterait généralement une condition préalable pour que la direction recommande l'autorisation ou l'augmentation d'un accord financier ou son examen par le Conseil d'administration.
- Publier des documents du personnel sur les enjeux stratégiques clés et émettre des NIP sur les discussions du Conseil portant sur ces documents. Par ailleurs, le Fonds affiche de plus en plus de documents provisoires sur d'importants enjeux stratégiques sur son site Web de manière que les points de vue de la société civile puissent être pris en compte. De même, une plus grande quantité de renseignements financiers sont diffusés au sujet du FMI, notamment les sources de financement des prêts du FMI (le plan trimestriel des opérations financières).
- Élargir l'accès du public aux archives du Fonds.

Le Fonds s'efforce de mieux comprendre les flux financiers et les marchés de capitaux internationaux. En 2001, il a mis sur pied le Département des marchés de capitaux internationaux afin d'accroître sa capacité de déceler les crises assez rapidement pour y remédier comme il se doit. Le Département s'affaire également à renforcer la capacité qu'a le Fonds de prêter main-forte aux pays afin d'avoir accès aux marchés de capitaux internationaux, une étape importante en vue d'aider les pays les plus pauvres à réduire de façon marquée la pauvreté. Les travaux de recherche du Département sont résumés dans une nouvelle publication trimestrielle, le *Global Financial Stability Report* (rapport sur la stabilité financière dans le monde). Un Groupe consultatif sur les marchés de capitaux a aussi été établi pour favoriser le dialogue entre les pays membres et les investisseurs et créanciers.

En ce qui concerne la responsabilisation et l'ouverture, le FMI a mis sur pied en 2001 le Bureau d'évaluation indépendant (BEI), qui assure l'évaluation objective de ses activités, politiques et programmes. Le BEI est indépendant de la direction du FMI et n'a aucun lien de dépendance avec le Conseil d'administration du Fonds.

- Le programme de travail du BEI est élaboré à la lumière de vastes consultations auprès des gouvernements, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'universitaires, de représentants du secteur financier ainsi que du personnel, des dirigeants et du Conseil d'administration du Fonds.
- Le BEI consulte largement les intervenants de l'extérieur pour détailler les modalités de chaque étude et prévoit d'autres occasions de fournir des commentaires lorsque la version finale des rapports d'évaluation est publiée.
- Depuis sa mise sur pied, le BEI a joué un rôle clé dans la prestation d'évaluations indépendantes de la surveillance du Fonds, de la conception des programmes et des opérations de prêt. En 2004, le BEI a terminé deux autres évaluations portant sur : (i) les documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté et la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; (ii) le rôle du FMI en Argentine, 1991-2001. Le Conseil d'administration a discuté des deux rapports en juillet 2004. Ces rapports ont permis aux dirigeants, au personnel et au Conseil d'administration de prendre connaissance des moyens à adopter pour que le Fonds puisse redoubler d'efforts dans la prévention des crises et la réduction de la pauvreté. L'évaluation par le BEI de l'assistance technique du FMI sera terminée et présentée au Conseil d'administration au début de 2005.
- Le BEI a diffusé son deuxième rapport annuel en décembre 2004; ce dernier porte sur ses récents rapports et aborde la situation des évaluations permanentes (disponibles sur son site Web à [www.imf.org/ieo](http://www.imf.org/ieo)). En 2005, le BEI procédera à l'évaluation des travaux du Fonds portant sur le secteur financier, l'approche adoptée en matière de libéralisation du compte de capital et le rôle de la surveillance multilatérale.

### ***Évaluation par le BEI des documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté et la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)***

Le FMI et la Banque mondiale ont adopté en 1999 une nouvelle approche en matière de soutien des pays pauvres afin de renforcer la prise en charge par les pays et pour que les programmes mettent davantage l'accent sur la pauvreté. Dans le rapport du BEI, on indique que même si l'initiative a permis d'apporter certaines améliorations, sa mise en oeuvre n'a pas permis de réaliser son plein potentiel. Le rapport a mis en relief la nécessité d'orienter davantage les mesures incitatives en vue d'une amélioration des institutions et des processus intérieurs sous-jacents d'élaboration des politiques et de délaisser la production de documents. Dans le cadre de l'examen du rapport, le Conseil d'administration du Fonds a reconnu que l'approche des documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté avait engendré certains résultats positifs, mais il a fait observer qu'elle était perçue comme étant dirigée de l'extérieur et que la participation y avait parfois été restreinte, surtout au chapitre de la formulation du cadre macroéconomique qui la sous-tend.

Le rapport indique que même si les programmes soutenus par la FRPC sont de plus en plus harmonisés aux documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté et si la conception des programmes de la FRPC a été améliorée, il reste de grands défis à relever, comme le fait d'appuyer les programmes soutenus par le Fonds sur une connaissance complète des liens microéconomiques et macroéconomiques qui sont cruciaux pour comprendre les sources de croissance. Le Conseil d'administration a estimé qu'il fallait intensifier les efforts afin d'intégrer les résultats de l'analyse de la pauvreté et de son impact social à l'étape de la conception des programmes. Les travaux se poursuivent au Fonds afin d'assurer le suivi des recommandations figurant dans le rapport.

### **Renforcer la capacité institutionnelle**

De concert avec d'autres membres de la communauté internationale, le Fonds participe à des initiatives visant à renforcer la capacité institutionnelle qu'ont les pays d'appuyer de solides cadres macroéconomiques et des systèmes financiers plus résistants. Ces initiatives, qui étoffent le cadre de surveillance du FMI, portent notamment sur l'élaboration de normes et de codes, la présentation de données, le renforcement des secteurs financiers et la prestation d'une assistance technique.



### **Mise en œuvre et évaluation de normes et de codes internationaux**

Pour aider à améliorer l'élaboration des politiques économiques et à renforcer le système financier international, la communauté internationale a fait appel au FMI et à d'autres organismes de normalisation pour mettre au point des normes et des codes portant sur un large éventail de domaines économiques et financiers. À cet égard, le Fonds est responsable des domaines névralgiques relevant de son expertise. À ce jour, il a adopté une norme de diffusion des données, un code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques et un code semblable qui s'applique aux politiques monétaire et financière.

On favorise en partie la mise en œuvre au moyen de la prestation d'une assistance technique ciblée, selon les priorités et la situation de chaque pays.

Le FMI joue un rôle de coordination clé pour ce qui est d'évaluer l'observation des codes et des normes au moyen de ses rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC) et dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) du FMI et de la Banque mondiale. Les changements additionnels apportés au PESF sont décrits à la section suivante, intitulée « Renforcer les secteurs financiers ».

À l'égard des RONC, le Fonds a adopté une méthode par modules en vertu de laquelle des évaluations détaillées de la conformité des membres à une série de normes reconnues à l'échelle internationale peuvent être élaborées au fil du temps pour chaque norme. Ces rapports donnent une idée de la mesure dans laquelle les pays observent ces normes, en insistant surtout sur les questions opérationnelles qui préoccupent directement le FMI, comme la diffusion de l'information et la transparence des finances publiques. Des modules des rapports pour le secteur financier sont en voie d'élaboration à titre de dérivés du PESF. Le Canada est le premier pays à avoir publié, sous forme de RONC, les résultats de l'évaluation de sa conformité aux normes internationales effectuée dans le cadre de son PESF. Il a entrepris la rédaction de rapports portant sur la surveillance des banques et des compagnies d'assurance, la transparence des politiques budgétaire, financière et monétaire, les systèmes de paiements et la réglementation des valeurs mobilières. En outre, le Canada a terminé un RONC sur les données en octobre 2003. On trouvera les RONC du Canada sur le site Web du FMI : [www.imf.org/external/np/rosc/rosc.asp#c](http://www.imf.org/external/np/rosc/rosc.asp#c). Dans l'ensemble, plus des deux tiers des 184 pays membres du FMI ont terminé au moins un module du RONC, ou ils se sont engagés à le faire.

Après en avoir examiné les résultats, le FMI et la Banque mondiale ont convenu de proroger le PESF et d'en étendre la portée pour inclure jusqu'à 24 pays par année. Sur les 184 membres du FMI, plus de 100 ont participé au programme ou se sont engagés volontairement à le faire dans un avenir rapproché. Le Fonds et la Banque prévoient mener au printemps de 2005 des examens conjoints des RONC et du PESF. En outre, le BEI doit procéder à une évaluation du PESF à la fin de 2005.

### **Renforcer les secteurs financiers**

Outre son travail susmentionné relativement aux secteurs financiers, le FMI participe également aux efforts de la communauté internationale visant à contrer les menaces pesant sur l'intégrité et la stabilité du système financier international. Il a ainsi :

- élargi ses travaux de lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment au moyen du PESF, afin d'englober les cadres juridiques et institutionnels;
- lutté non seulement contre le blanchiment de capitaux, mais aussi contre le financement des activités terroristes;
- accéléré son programme concernant les centres financiers extraterritoriaux et mené des évaluations à l'échelle nationale dans le cadre du PESF;
- intensifié sa collaboration avec le Groupe d'action financière (GAFI) afin de mettre au point une norme mondiale mutuellement acceptable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux;
- fourni une plus grande aide technique aux membres afin de leur permettre d'appliquer les normes internationales convenues et élargi cette aide de manière à inclure la mise sur pied de cellules de renseignements financiers.

En novembre 2002, le Fonds a :

- ajouté les recommandations du GAFI portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes à la liste des normes et des codes visés par les rapports sur l'observation des normes et codes dans le contexte du cadre du PESF appliqué par le FMI et la Banque mondiale;
- approuvé un projet pilote de 12 mois sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et l'élaboration de rapports connexes sur l'observation des normes et des codes qui sera mené par le FMI, la Banque mondiale et d'autres organismes;
- adopté une méthode d'évaluation détaillée élaborée conjointement avec la Banque mondiale et le GAFI.

Le Fonds a examiné en avril 2004 le programme pilote d'un an en matière d'évaluation de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et il a adopté des propositions visant à faire de ces évaluations un volet permanent des activités de surveillance exercées par le FMI dans le contexte des évaluations du PESF et des centres financiers extraterritoriaux. Le Fonds a aussi approuvé les recommandations révisées du GAFI à titre de nouvelle norme des RONC et de méthode révisée qui est utilisée pour évaluer cette norme. Aux termes de la norme révisée, de 30 à 40 évaluations devraient être menées chaque année, dont la moitié seront effectuées par le FMI ainsi que la Banque mondiale et le reste par le GAFI et d'autres organismes.

Des centres financiers extraterritoriaux relevant de 40 administrations différentes ont été l'objet d'une évaluation ou sont en train de l'être. Des mises à jour seront effectuées tous les quatre ou cinq ans et des évaluations provisoires axées sur le risque seront menées entre-temps au besoin. Afin de

fournir une assistance technique dans la région des Caraïbes, le Fonds a mis sur pied, en étroite collaboration avec le Canada, le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC), qui est devenu opérationnel en septembre 2001. Le Canada est le plus important donateur individuel du CARTAC, qui est conçu pour renforcer la capacité technique de la région en matière de surveillance et de réglementation du secteur financier, d'administration fiscale et de questions connexes.

### **Assistance technique**

Outre des conseils stratégiques et des crédits, le FMI fournit aux pays membres une assistance technique dans ses domaines d'expertise (politique macroéconomique, politique et systèmes monétaires et de change, gestion de la politique budgétaire, dette extérieure et statistique macroéconomique). Il est entendu que l'assistance technique devrait jouer un rôle clé à l'appui des travaux du FMI auprès des pays à faible revenu et en transition dans les domaines de la prévention et de la gestion des crises, de la réduction de la dette, du soulagement de la pauvreté et du renforcement des capacités.

Puisque la demande d'assistance technique dépasse normalement les ressources disponibles, le FMI s'appuie sur certaines considérations pour établir l'ordre de priorité des demandes formulées par les pays. Conformément à des lignes directrices approuvées en 2001, les priorités sont déterminées en fonction des domaines clés de spécialisation du FMI, de ses principaux secteurs de programme et de ses grandes initiatives stratégiques, de manière que les engagements de ressources correspondent plus systématiquement aux priorités institutionnelles. Lors d'un examen mené en mars 2004, le Conseil d'administration du Fonds a mis en relief la contribution essentielle de l'assistance technique du FMI en vue de prêter main-forte aux pays pauvres et aux pays qui se relèvent de conflits, surtout en ce qui a trait à l'établissement des fondements de la capacité, des institutions et de la gouvernance en vue d'une croissance soutenue et de la réduction de la pauvreté.

Au cours des dernières années, le FMI a adopté une approche régionale pour la prestation de l'assistance technique et de la formation. En octobre 2004, le FMI a inauguré à Beyrouth, au Liban, un cinquième centre régional d'assistance technique, le Centre d'assistance technique du Moyen-Orient (METAC). Ce centre s'ajoute à ceux qui ont été établis en Afrique (de l'Est et de l'Ouest), dans le Pacifique et dans les Caraïbes. Le Canada est l'un des principaux pays contribuant financièrement aux programmes du Centre d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC) et des centres d'assistance technique en Afrique (AFRITAC).

En Afghanistan, le rôle du FMI a consisté à fournir des conseils stratégiques et une assistance technique pour établir un fondement solide de stabilité et de gestion macroéconomiques. Le Fonds a fourni une aide spécialisée dans des domaines comme l'administration des douanes, l'administration et la politique fiscales, les lois sur les revenus financiers et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que le renforcement de la capacité statistique.

En Irak, le Fonds a offert une expertise technique pour permettre de créer un environnement macroéconomique stable et de rétablir l'infrastructure économique et financière du pays. Le Fonds a travaillé de concert avec des fonctionnaires irakiens et avec la Coalition Provisional Authority afin de préparer une analyse de la viabilité de la dette extérieure. Cette analyse a éclairé les négociations entre les membres du Club de Paris (dont le Canada fait partie) visant à annuler la dette de l'Irak.

Le Fonds a établi un compte secondaire d'assistance technique parrainé par les donateurs et il est membre du Conseil international de consultation et de surveillance, qui supervise les travaux des vérificateurs du Fonds de développement pour l'Irak. Le Canada contribue largement au compte secondaire d'assistance technique du FMI pour l'Irak, qui vise à rétablir la capacité macroéconomique institutionnelle dans ce pays. Le programme d'assistance technique du FMI, qui est mis en œuvre au moyen de séminaires tenus à l'extérieur de l'Irak par souci de sécurité, inclut une formation dans les domaines de la gestion des dépenses publiques, de l'administration et de la politique fiscales; une formation sur l'organisation de la banque centrale, les méthodes comptables et les rapports financiers, la surveillance bancaire, le soutien du programme d'échange de billets de banque et la réforme du système de paiements; une formation sur les politiques macroéconomiques organisée conjointement par l'Institut du FMI et le Fonds monétaire arabe; ainsi qu'une série de missions statistiques.

Enfin, le FMI joue un rôle de coordination pour ce qui est des efforts d'assistance technique déployés par d'autres fournisseurs (à leur demande) dans des secteurs macroéconomiques stratégiques, en particulier avec la Banque mondiale, le département américain du Trésor, l'agence américaine pour le développement international (USAID), le département du Développement international du Royaume-Uni et la Banque d'Angleterre.

### **L'amélioration de la résolution des crises**

L'un des principaux objectifs du FMI consiste à réduire la fréquence et la gravité des crises financières internationales. Malgré ses efforts de prévention, toutefois, il ne pourra pas empêcher l'éclatement d'autres crises. Le Fonds cherche donc à adopter des réformes pour accroître sa capacité de gérer et de résoudre les crises financières. Le Canada salue les efforts continus visant à faire progresser les initiatives de résolution des crises; ces efforts permettront un jour de mettre en place un système financier international à la fois plus solide, plus stable et plus efficient.

### **Mettre en œuvre le nouveau cadre concernant la politique d'accès**

Le FMI a établi en 2002 des règles et des procédures plus précises entourant l'accès exceptionnel à ses ressources (les prêts plus importants que ceux normalement prévus par les règles du Fonds en matière de crédit) pour les pays en crise financière. Le Canada appuie l'observation stricte de ces critères afin de façonner les attentes des membres et des marchés, d'établir

les paramètres comparatifs des décisions concernant la conception des programmes et l'accès à ceux-ci, de préserver l'intégrité des ressources du FMI et d'assurer un traitement uniforme à tous les membres. En outre, les méthodes d'examen des demandes d'accès exceptionnel doivent être enrichies en tenant compte d'autres prévisions et en examinant attentivement et en temps opportun les répercussions financières qu'auront ces décisions d'accès exceptionnel pour le Fonds.

### ***Critères et procédures de la politique d'accès exceptionnel***

En septembre 2002, le Conseil d'administration du FMI a adopté les conditions minimales suivantes, que les pays membres aux prises avec une crise concernant leur compte de capital doivent réunir pour bénéficier d'un accès exceptionnel aux ressources du Fonds :

- la balance des paiements du membre exerce des pressions exceptionnelles sur le compte de capital, d'où le besoin pour le Fonds d'accorder un soutien qui ne peut l'être à même les limites habituelles;
- une analyse rigoureuse montre que la dette restera tout probablement viable;
- le membre a de bonnes chances d'avoir à nouveau accès aux marchés de capitaux privés d'ici au remboursement des crédits du FMI, de sorte que le financement fourni par le Fonds constituerait une aide d'appoint;
- selon les plans d'ajustement du membre et sa capacité institutionnelle et politique d'exécuter son programme stratégique, ce dernier offre des chances raisonnables de succès.

Le Conseil d'administration a aussi appuyé le renforcement du processus décisionnel à l'égard des propositions d'accès exceptionnel, notamment :

- en ajoutant au fardeau de la preuve requis dans la documentation des programmes, c'est-à-dire en exigeant une justification plus approfondie du niveau d'accès, une analyse rigoureuse de la viabilité de la dette et une évaluation des risques pour le FMI découlant de cet engagement ainsi que des effets sur les liquidités du Fonds;
- en officialisant la consultation précoce du Conseil d'administration au sujet de l'état des négociations sur les cas d'accès exceptionnel;
- en exigeant l'évaluation *ex post* des programmes d'accès exceptionnel.

### **Promouvoir l'adoption de dispositions d'action collective**

Le grand nombre de créanciers, ainsi que les difficultés auxquelles ils sont confrontés quant à la coordination et à la communication entre eux, représente l'un des obstacles à la restructuration fructueuse de la dette de pays souverains dans le cadre des crises financières qui secouent des marchés émergents. Les dispositions d'action collective constituent un mécanisme efficace de prévention et de règlement des crises, étant donné qu'elles favorisent une restructuration mieux ordonnée et en temps plus opportun de la dette de pays souverains. Elles établissent un mécanisme qui permet à

l'ensemble des créanciers de déléguer les négociations à un sous-groupe de prêteurs, et le vote sur l'offre de restructuration est organisé de manière que la décision de la majorité soit exécutoire pour tous les créanciers. Le FMI préconise l'inclusion de dispositions d'action collective dans les contrats internationaux d'obligations de pays souverains où elles ne constituent pas déjà la norme en tenant un dialogue actif avec les émetteurs de marchés émergents et les participants du secteur privé. D'importants progrès ont été réalisés dans ce domaine et un certain nombre de marchés émergents emprunteurs, comme le Mexique, la Corée et l'Uruguay, ont adopté des dispositions d'action collective dans leurs récentes émissions obligataires. L'adoption sur une grande échelle de dispositions d'action collective dans les contrats d'obligations de pays souverains constitue une étape importante pour favoriser le règlement ordonné des crises financières, mais il faudra encore travailler sur l'agrégation, la coordination des créanciers et d'autres problèmes liés à la restructuration de la dette de pays souverains.

### **Évaluer le rôle possible d'un code de conduite volontaire**

Le secteur privé et un groupe d'économies de marchés émergents ont rédigé l'ébauche d'un code de conduite volontaire destiné à orienter les pays souverains débiteurs et leurs créanciers dans la restructuration de leur dette. Même si des améliorations seront apportées à ce code au fil des ans, il établit déjà un cadre général d'amélioration des efforts de gestion de crise de la communauté internationale et devrait orienter les relations globales entre les pays souverains débiteurs et leurs créanciers du secteur privé. Le FMI continue aussi de chercher des façons d'améliorer ses efforts de règlement des crises en maintenant un dialogue actif avec les gestionnaires de dette et les participants des marchés privés et en examinant la mise en œuvre de sa politique sur les prêts aux pays en retard dans leurs paiements.

### **Améliorer les prêts consentis par le FMI**

Récemment, une activité principale a consisté à examiner comment les ressources pouvaient être utilisées de manière plus efficace pour répondre aux besoins des pays membres au chapitre de la promotion des réformes économiques. À cette fin, le Fonds a adopté de nouvelles lignes directrices sur les conditions régissant ses prêts et il a rationalisé la structure de ses facilités de crédit.

### **Circonscrire le champ de conditionnalité et favoriser la prise en charge**

Un aspect important des accords du FMI porte sur les conditions que les pays doivent s'engager à respecter pour corriger leurs problèmes sous-jacents de balance des paiements et rétablir leur capacité de rembourser le FMI. Au fil des ans, la portée de ces conditions s'est élargie et celles-ci sont devenues plus complexes, ce qui a amené certains à se préoccuper de leur incidence et de leur efficacité. À l'automne 2002, le Fonds a approuvé de nouvelles lignes directrices sur la conception et la mise en œuvre de la conditionnalité des programmes qu'il appuie.

Les nouvelles lignes directrices visent à rationaliser et à cibler la conditionnalité en tenant compte de l'expertise du Fonds pour rehausser la réussite et l'efficacité des programmes appuyés par le FMI de même qu'à promouvoir la prise en charge des réformes par les pays eux-mêmes. Elles soulignent le besoin d'axer la conditionnalité sur les politiques essentielles à la réalisation des objectifs macroéconomiques des programmes. Elles s'appuient sur plusieurs principes interdépendants, comme la prise en charge des programmes de réforme par les pays eux-mêmes, l'application parcimonieuse des conditions liées aux programmes, la coordination efficace avec d'autres institutions multilatérales et la formulation claire des conditions des programmes.

Les conditions prendront habituellement la forme de mesures macroéconomiques et structurelles qui rejoignent les principaux domaines de responsabilité du Fonds. Lorsque des réformes structurelles essentielles à la réussite d'un programme ne relèvent pas des principaux domaines de responsabilité du Fonds, celui-ci devrait collaborer avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, qui possèdent un avantage comparatif en matière de conception et de contrôle de ces mesures. Selon un aspect clé de la démarche, les pays devraient être responsables au premier chef de leurs propres politiques et, si elle est bien conçue et appliquée au moyen d'un processus mutuellement acceptable dirigé par le membre, la conditionnalité pourrait renforcer et promouvoir la prise en charge. Le FMI a fait remarquer que la mise en œuvre de ces nouvelles lignes directrices déboucherait sur des changements de la portée et de la conception des programmes du Fonds – la conditionnalité structurelle insiste davantage sur les principaux secteurs de compétence du Fonds et le nombre moyen de conditions structurelles a diminué.

En 2005, le Fonds passera en revue la conception et l'efficacité des programmes qu'il appuie ainsi que l'application des lignes directrices de 2002 sur la conditionnalité.

### **Commerce et développement**

Le Comité monétaire et financier international a soutenu en octobre le rôle continu du FMI dans la défense de la libéralisation du commerce, y compris par la conclusion fructueuse du cycle de négociation de Doha sur le commerce. Plus tôt dans l'année, le Fonds a instauré le mécanisme d'intégration du commerce (MIC), qui vise à permettre aux pays membres de combler les déficits de la balance des paiements qui pourraient découler de la libéralisation du commerce multilatéral. Le MIC est une politique conçue pour améliorer la prévisibilité des ressources disponibles aux termes des facilités existantes. Le Bangladesh a été le premier pays à profiter de l'aide accordée aux termes du MIC grâce à une augmentation de l'accès aux ressources du FMI prévues dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

### **Mécanismes de signalement**

Les membres du FMI ont eu des discussions préliminaires à savoir s'il existe des lacunes au chapitre de l'éventail d'instruments et de politiques du Fonds. Pour certains, il serait utile que le Fonds puisse assurer un signalement et une surveillance assidue des politiques, à l'extérieur de ses dispositions financières en bonne et due forme. Le Canada est d'avis qu'il y a une place pour un mécanisme permettant de démontrer la rigueur des politiques économiques d'un pays, à des fins intérieures ou pour envoyer un signal aux créanciers et aux donateurs, mais dans les cas où il n'existe pas de besoin ni de volonté de financement du Fonds. Le Canada a plaidé en faveur de la création d'un mécanisme intensifié de surveillance dirigé par les pays et, à l'automne de 2004, le personnel du FMI a proposé une entente de surveillance des politiques qui a fait ressortir un grand nombre de ces caractéristiques. Le Conseil d'administration du Fonds poursuivra ses discussions sur le signalement et il fera rapport au Comité monétaire et financier international au printemps 2005.

### **Préserver la vocation coopérative du FMI**

Les ressources du FMI, qui proviennent essentiellement des quotes-parts des pays membres, et la nature consensuelle de son processus décisionnel traduisent la vocation coopérative de l'organisation. Pour promouvoir efficacement la stabilité financière internationale, le Fonds doit disposer de ressources adéquates et veiller à ce que sa structure de quotes-parts et ses mécanismes de gouvernance soient représentatifs de ses membres.

### **Quotes-parts**

Les quotes-parts font l'objet d'une révision tous les cinq ans pour s'assurer que les ressources du FMI sont suffisantes. La douzième révision générale des quotes-parts a pris fin en janvier 2003 sans que l'augmentation des quotes-parts obtienne l'appui généralisé nécessaire. On a convenu que, pendant la période visée par le treizième examen des quotes-parts (janvier 2003 – janvier 2008), on suivra de près les ressources du Fonds pour vérifier si elles sont suffisantes, on envisagera des mesures pour procéder à une répartition des quotes-parts qui tienne compte de l'évolution de l'économie mondiale et on examinera des mesures pour renforcer la gouvernance du Fonds. Le Comité monétaire et financier international a fait observer en octobre 2004 que les liquidités du Fonds étaient suffisantes pour satisfaire aux besoins projetés à court terme des membres. Le Comité a invité le Fonds à continuer de se pencher sur les questions de la voix exprimée, des quotes-parts et de la participation, tout en signalant qu'un vaste consensus entre les actionnaires serait requis pour faire progresser ces dossiers. Les mesures conjointes de la Banque et du FMI visant à étoffer la voix exprimée par les pays en développement sont approfondies à la section « Questions communes ».



### **Capacité du FMI d'accorder des prêts**

Une meilleure information sur les activités du FMI rehausse la transparence et la responsabilisation de l'institution. En décembre 2002, pour donner une meilleure idée de l'ampleur des ressources régulières disponibles pour l'attribution de nouveaux prêts, le FMI a adopté une nouvelle méthode de mesure de ses liquidités. Cette nouvelle mesure, la capacité d'engagement prospectif sur un an, indique le montant des ressources, tant liées aux quotes-parts que non concessionnelles, disponibles pour l'attribution de nouveaux prêts aux pays membres.

La capacité d'engagement prospectif sur un an représente la quantité de ressources à la disposition du FMI, moins la fraction inutilisée des montants prévus aux termes des accords de prêt en vigueur, plus les remboursements prévus de la part des emprunteurs au cours des 12 prochains mois. On soustrait en outre une marge de prudence, pour protéger la liquidité de la dette en faveur des créanciers et tenir compte d'une érosion possible de l'assiette des ressources, afin d'obtenir le montant définitif de la capacité d'engagement prospectif. À la fin de 2004, le FMI disposait à ce chapitre de 72 milliards de DTS (112 milliards de dollars américains).

### **Pratiques de gestion**

Afin de suivre l'évolution de l'économie mondiale, le Fonds a besoin d'une structure de reddition de comptes mettant l'accent sur les pratiques modernes de gestion pour pouvoir présenter des résultats efficaces à l'appui de son rôle. Le Canada appuie les efforts déployés par le Fonds visant à renforcer les liens entre les stratégies et les budgets. Dans cette optique, le Fonds procède à la réforme de son cadre budgétaire. Le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle approche qui vise à intensifier l'accent stratégique du budget et à appuyer l'établissement des priorités. Pour les nouvelles initiatives, le Fonds cherchera les ressources requises en rétablissant l'ordre des priorités ou en obtenant des gains d'efficacité. Un nouveau cadre budgétaire à moyen terme établira l'enveloppe globale des ressources et l'attribution des ressources à des extrants déterminés. Les budgets annuels seront préparés sous l'angle des extrants et des indicateurs de rendement seront mis au point et incorporés. Un examen de la structure d'emploi, de la rémunération et des avantages sociaux du Fonds a aussi été lancé et devrait être terminé d'ici la fin de 2005.

### ***Pour obtenir des renseignements du FMI***

Un éventail de documents, notamment des fiches d'information, des communiqués, des discours, le Bulletin du FMI, des rapports annuels, les perspectives de l'économie mondiale, des rapports par pays et des documents de travail, sont diffusés sur le site Web du FMI à l'adresse [www.imf.org](http://www.imf.org). En outre, le Service des publications du FMI fournit une gamme de documents sur les politiques et les opérations du Fonds ainsi que sur la conjoncture financière et économique internationale :

- Rapports annuels du FMI
- Perspectives de l'économie mondiale
- Rapport sur la stabilité financière dans le monde
- Rapports du personnel du FMI par pays
- Statistiques financières internationales
- Rapport annuel sur les régimes et les restrictions de change
- Communiqués
- Bulletin du FMI
- Publications du Bureau d'évaluation indépendant

Le Service des publications est situé au 700, 19th Street N.W., Washington, DC 20431, États-Unis; téléphone : (202) 623-7430; télécopieur : (202) 623-7201; courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org).

### **Mieux appuyer les pays à faible revenu**

Le FMI s'engage pleinement à aider les pays membres à faible revenu à progresser en vue de mettre en œuvre les Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies grâce à ses efforts de lutte contre la pauvreté et d'allègement de la dette. Le Canada tient à la réduction de la pauvreté et à ce que l'allègement de la dette soit effectivement dirigé vers les pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés qui s'engagent à appliquer une saine gouvernance. Même si la Banque mondiale est l'organisme central chargé de la réduction de la pauvreté, le FMI joue un rôle dans la promotion de la stabilité macroéconomique, qui est une condition essentielle à la réduction de la pauvreté et à la croissance. Les mesures directes de lutte contre la pauvreté sont au cœur des programmes appuyés par le FMI au moyen de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Ces programmes sont conformes aux grandes orientations définies dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, rédigé par le pays emprunteur. Ils reposent sur un mécanisme faisant appel à la participation de la société civile, des ONG, des donateurs et des institutions internationales.

Le Comité monétaire et financier international a réitéré en septembre 2004 l'importance du rôle du FMI visant à appuyer les efforts des pays à faible revenu et à assurer la stabilité macroéconomique et la croissance élevée nécessaires pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Fonds poursuivra ses travaux relatifs au financement et aux modalités de son engagement auprès des pays pauvres, qui porteront sur le financement de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance après 2006 afin de maintenir une capacité suffisante pour satisfaire aux besoins futurs, sur des instruments qui aideront les membres à faire face aux chocs et sur des façons d'améliorer la surveillance et le signalement. Le Comité a appuyé les efforts continus visant à renforcer l'approche stratégique de réduction de la pauvreté et le soutien par le FMI des pays pauvres dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Le Comité s'est réjoui de devoir veiller à l'amélioration du rôle du Fonds dans le processus stratégique de réduction de la pauvreté et à la conception des programmes stratégiques soutenus par la facilité. Il a plaidé en faveur d'une plus grande incorporation de l'analyse de la pauvreté et de l'impact social dans les programmes soutenus par la facilité. La préparation conjointe par la Banque mondiale et le FMI de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et les travaux conjoints consacrés à un nouveau cadre de viabilité de la dette à long terme pour les pays pauvres sont examinés dans la section « Questions communes ».

Le FMI a réagi rapidement à la catastrophe du tsunami survenu en Asie en décembre 2004. Mettant son savoir-faire à profit, le FMI a fourni conseils et assistance technique afin d'évaluer l'impact macroéconomique et les besoins budgétaires et de balance des paiements qui feront suite à la catastrophe. Pour favoriser le relèvement, le Fonds offrira également une aide financière, surtout au moyen de son mécanisme d'aide d'urgence, qui peut faire en sorte que des fonds soient disponibles rapidement sans un programme du FMI. Le FMI a estimé que son financement pourrait atteindre 1 milliard de dollars américains pour les pays les plus durement touchés. Le Conseil d'administration a approuvé en janvier 2005 des modifications du mécanisme d'aide d'urgence afin que les fonds octroyés aux termes de ce mécanisme à des pays pauvres puissent être assortis de taux d'intérêt subventionnés, l'élément de subvention étant financé au moyen des ressources fournies par les donateurs.

## **Évolution du portefeuille de prêts en 2004**

L'une des principales activités du Fonds consiste à fournir une aide financière à court et à moyen terme aux pays membres confrontés à des problèmes de balance des paiements pour leur permettre de corriger les déséquilibres temporaires à ce chapitre tout en limitant le plus possible la perturbation du système monétaire international. Le soutien financier du FMI et l'aide supplémentaire qu'il mobilise souvent auprès d'autres sources permettent aux pays d'effectuer en douceur les ajustements économiques nécessaires.

À la fin de 2004, le FMI avait conclu des accords de prêt d'une valeur de 58,7 milliards de DTS avec 47 pays membres (annexe 1). À 5,0 milliards de DTS, les tirages effectués en 2004 par ces pays dans le cadre d'engagements de prêt ont grandement diminué en comparaison des niveaux très élevés de 2003. Les remboursements ayant dépassé les décaissements, l'encours du

crédit non concessionnel a diminué à 55,4 milliards de DTS en 2004. La plupart des prêts non concessionnels ont été effectués en vertu d'accords de confirmation : l'Argentine et la Turquie ont touché les décaissements les plus importants. Le FMI a approuvé six nouveaux accords de confirmation en 2004. Parmi les 14 accords de confirmation en vigueur, 7 sont considérés comme des mesures préventives, les emprunteurs ayant indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de prélever les fonds mis à leur disposition.

Le FMI fournit aussi une aide d'urgence aux pays membres ayant de pressants besoins de financement de la balance des paiements au lendemain de catastrophes naturelles ou de conflits armés. En 2004, 306 millions de DTS ont été prêtés d'urgence à des pays qui se relèvent d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Pour les pays pauvres qui se relèvent d'un conflit, le taux d'intérêt qui s'applique aux prêts du FMI est subventionné à hauteur de 0,5 % par année, les subventions d'intérêt étant financées par les contributions des donateurs bilatéraux. Le Canada est le troisième pays en importance au chapitre des contributions à des subventions pour les pays en situation d'après-conflit.

Tableau 1

**Flux des ressources du FMI**

	2003	2004
	(milliards de DTS)	
Achats totaux	21,1	5,0
Dont :		
Accords de confirmation	18,7	3,7
Après-conflit/catastrophe naturelle	--	0,3
Mécanisme élargi de crédit	1,6	0,2
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	0,8	0,8
Rachats totaux	19,7	14,7
Achats nets	1,4	- 9,7

Les prêts accordés en vertu du mécanisme de financement concessionnel du FMI, soit la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, ont diminué en 2004. Pour environ 40 % des pays admissibles à la facilité, des accords étaient en vigueur aux termes de celle-ci en 2004 et sept nouveaux accords ont été approuvés au cours de l'année.

**Gestion des intérêts du Canada au FMI**

Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI et il est chargé de gérer les intérêts canadiens auprès du Fonds. Il intervient dans les dossiers du FMI par l'intermédiaire de l'administrateur du Canada au Conseil d'administration du Fonds, en participant aux réunions du Comité monétaire et financier international au printemps et à l'automne, en prononçant une allocution à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI et de

la Banque mondiale et en rencontrant périodiquement le directeur général du Fonds (on peut consulter les discours du ministre sur le site Web du ministère des Finances à l'adresse [www.fin.gc.ca](http://www.fin.gc.ca)). Le gouverneur de la Banque du Canada est le gouverneur suppléant du Canada auprès du FMI. Il participe également aux réunions du Fonds au printemps et à l'automne.

La gestion des intérêts du Canada dans le cadre des travaux permanents du FMI relève de l'administrateur, Kevin G. Lynch, qui représente le Canada au Conseil d'administration. Élu en octobre 2004 par les gouverneurs, il est l'un des 24 administrateurs du Conseil. Outre le Canada, il représente 11 pays (l'Irlande et 10 pays des Caraïbes) qui forment un groupe au Conseil d'administration. Ce dernier compte 12 représentants de pays en développement ou en transition et 12 représentants de pays industrialisés. À titre de principal organe décisionnel du Fonds, le Conseil d'administration tient habituellement trois réunions par semaine.

Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques que fournit le Canada à l'égard des questions soulevées au FMI et des intérêts opérationnels du Canada. La Banque du Canada fournit également de tels conseils sur les questions d'intérêt à l'administrateur du Canada. Au nombre des autres ministères et organismes mis à contribution, mentionnons Affaires étrangères Canada ainsi que l'Agence canadienne de développement international. Au ministère des Finances, la Direction des finances et des échanges internationaux est chargée d'effectuer des analyses et de préparer des conseils sur les questions stratégiques et les programmes propres à certains pays qui sont soumis au Conseil d'administration. Le ministère des Finances et le bureau de l'administrateur du Canada au FMI travaillent en étroite collaboration avec le bureau de l'administrateur du Canada à la Banque mondiale et rencontrent régulièrement des représentants d'ONG canadiennes.

Le Parlement est informé des activités et des opérations des institutions issues des accords de Bretton Woods au moyen du rapport annuel sur les opérations de ces institutions et grâce à la participation des administrateurs et des fonctionnaires canadiens aux travaux des comités parlementaires.

### ***Participation du Canada aux décisions du FMI***

Puisque la plupart des décisions du FMI font l'objet d'un consensus, il est rare que les gouverneurs et le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada tente d'orienter l'élaboration des propositions touchant les politiques du Fonds avant qu'elles n'atteignent le Conseil d'administration (le plus souvent, en faisant circuler des mémoires énonçant sa position) ou d'influencer les autres membres lors de débats au Conseil. En 2004, cependant, le Canada s'est abstenu de voter au sujet de l'augmentation de la rémunération des administrateurs du FMI et du salaire du directeur général du Fonds.

## Bureau de l'administrateur canadien au FMI

Outre l'administrateur, le bureau du Canada compte deux conseillers principaux canadiens et deux conseillers, dont l'un est désigné à tour de rôle par les pays représentés. L'Irlande choisit l'administrateur suppléant et les pays des Caraïbes désignent un troisième conseiller principal.

La responsabilité principale du bureau de l'administrateur consiste à défendre les intérêts du Canada et des autres pays représentés au Conseil d'administration du Fonds. Le bureau participe aux discussions du Conseil qui portent sur une vaste gamme de questions stratégiques, opérationnelles et administratives, notamment la surveillance, les demandes d'aide des pays et les examens connexes.

### ***Organisation du bureau de l'administrateur***

Administrateur	Kevin G. Lynch (Canada)
Administrateur suppléant	Charles O'Loughlin (Irlande)
Conseiller principal	Paul Jenkins (Canada)
Conseiller principal	Richard Campbell (Caraïbes)
Conseiller principal	Mark Kruger (Canada)
Conseiller	Chris Faircloth (Canada)
Conseillère	Charleen Adam Gust (Canada)
Adjointe administrative	Catherine Byrne (Irlande)
Adjointe administrative	Liz Craib (Canada)
Téléphone/télécopieur	(202) 623-7778/(202) 623-4712
Adresse	11-112, 700 – 19th Street N.W., Washington, DC 20431, USA klynch@imf.org cbyrne@imf.org

## Participation financière du Canada

La participation financière du Canada au FMI se compose principalement de sa quote-part, qui s'établit à 6 369,2 millions de DTS, soit environ 3 % du total des quotes-parts. Cette quote-part représente un avoir mis à la disposition du Fonds et libellé en partie en dollars canadiens et en partie en devises, notamment en dollars américains ou en DTS. Ces montants en devises continuent de faire partie des réserves de change du Canada. Puisqu'elle constitue un avoir, la quote-part du Canada est comptabilisée comme une dépense non budgétaire dans le budget du gouvernement du Canada.

Seule une très faible partie de la quote-part du Canada en dollars canadiens est effectivement maintenue en espèces par le FMI. Le reste est conservé par la Banque du Canada sous forme de billets à vue, au cas où le FMI aurait besoin de ressources supplémentaires. Le Canada reçoit des intérêts sur sa quote-part lorsque le dollar canadien est utilisé pour effectuer des prêts, c'est-à-dire lorsque d'autres pays membres effectuent des tirages en dollars canadiens. En 2004, le Canada a reçu 34,8 millions de DTS en raison de sa position créditrice nette. Le revenu net tiré de cette position créditrice nette auprès du Fonds est versé au Compte du fonds des changes du Canada et s'ajoute aux réserves de change du pays.

Tableau 2

**Position financière du Canada au FMI**

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
	(millions de DTS)	
Quote-part	6 369,2	6 369,2
Réserves du Fonds en dollars canadiens	4 219,6*	3 780,3*
Position de réserve du Fonds	2 149,6**	2 588,9**

\* En vertu de ses règlements, le Fonds conserve au moins 0,25 % de la quote-part du Canada sous forme de dépôts en dollars canadiens auprès de la Banque du Canada. Le solde de l'avoir du Fonds en dollars canadiens prend la forme de billets à vue ne portant pas intérêt, également confiés à la Banque du Canada.

\*\*Montant que le Canada peut tirer à vue sur le FMI pour les besoins de sa balance des paiements. Ce montant découle à la fois de la partie de la quote-part du Canada mise à la disposition du Fonds en devises sur une certaine période, de l'utilisation du dollar canadien dans le cadre des opérations financières du Fonds avec d'autres pays membres et de prêts consentis au FMI en vertu d'accords d'emprunt comme les accords généraux d'emprunt et les nouveaux accords d'emprunt. Comme sa désignation l'indique, la position de réserve du Fonds fait partie des réserves officielles de change du Canada.

À la fin de 2004, le Canada détenait 595,2 millions de DTS, soit 76,4 % de son allocation cumulative. La quantité de DTS que détenait le Canada en 2004 étant inférieure à son allocation, il a versé 3,5 millions de DTS à titre d'intérêts nets<sup>3</sup>.

Conformément à ses engagements antérieurs, le Canada a versé en 2004 une contribution supplémentaire à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI. Cette facilité offre une aide financière assortie de conditions de faveur à des pays à faible revenu aux prises depuis longtemps avec des problèmes de balance des paiements. Le total des engagements du Canada à l'égard de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance comprend un prêt de 700 millions de DTS et une subvention d'environ 190 millions de DTS. À la fin de 2004, les remboursements à l'égard de ces prêts totalisaient 648,5 millions de DTS sur les 700 millions et les subventions représentaient 186,1 millions de DTS sur les 190 millions. Le Canada a reçu en 2004 des intérêts de 9,1 millions de DTS sur les prêts consentis à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

<sup>3</sup> Lorsque les réserves de DTS d'un pays membre sont supérieures (inférieures) à son allocation cumulative, ce membre (le Fonds) touche des intérêts sur la différence.

Le Canada participe aux nouveaux accords d'emprunt, mécanisme de crédit établi pour suppléer aux besoins de ressources du Fonds en cas de crise financière. Ce mécanisme n'a pas été utilisé en 2004. En outre, le Canada participe aux accords généraux d'emprunt, établis antérieurement par le Groupe des Dix (G-10). L'engagement du Canada à l'égard des accords généraux d'emprunt représente 892,5 millions de DTS. Cette ligne de crédit n'a pas été utilisée en 2004.

### ***Nouveaux accords d'emprunt***

Voici les principales caractéristiques des nouveaux accords d'emprunt entrés en vigueur en 1998 :

- Les pays participants consentiront des prêts au FMI lorsque ce dernier aura besoin de ressources supplémentaires pour prévenir ou corriger les insuffisances du système monétaire international ou redresser une situation exceptionnelle qui menace la stabilité du système.
- Vingt-cinq pays ont convenu de prêter jusqu'à 34 milliards de DTS (environ 65 milliards de dollars canadiens) au Fonds en cas d'urgence financière.
- La part du Canada s'établit à 4,1 % sous forme d'un engagement à consentir des prêts non budgétaires au FMI à partir de ses réserves de liquidités internationales.
- Les nouveaux accords d'emprunt ne remplacent pas les accords généraux d'emprunt, qui demeurent en vigueur. Les nouveaux accords d'emprunt constituent cependant le premier et le principal recours du FMI en cas de besoin de ressources supplémentaires.

### **Prochains défis**

Un des grands défis du Fonds consiste à veiller à ce qu'il réponde aux besoins du système économique mondial, qui devient de plus en plus intégré. La place qu'occupe le Fonds dans le système financier international doit continuer de refléter les changements de l'économie mondiale. Plus particulièrement, il faut évaluer le rôle du Fonds dans un contexte caractérisé par des mouvements de capitaux privés de grande envergure. Pour relever ces défis :

- Le Fonds doit conclure les discussions sur ses orientations stratégiques de manière à définir son rôle dans le système économique international à moyen et à long terme, et veiller à ce que ses pratiques de gestion appuient ses objectifs et à ce qu'il dispose des outils nécessaires pour s'acquitter de son mandat.
- Le Fonds doit préciser son rôle dans les pays à revenu intermédiaire, surtout à l'égard de la prévention et du règlement des crises du compte de capital.
- Le Fonds doit finir d'examiner son rôle d'appui aux pays à faible revenu à moyen terme, notamment ses mécanismes et le niveau de financement, et préciser de quelle façon les pays peuvent s'affranchir du recours aux ressources concessionnelles du Fonds.



## **BANQUE MONDIALE**

### **Avantages de l'adhésion pour le Canada**

En sa qualité de membre de la Banque mondiale, le Canada participe de près à l'étude des grandes questions de développement au sein de la plus importante banque multilatérale de développement au monde. Avec 184 membres et des prêts et crédits totalisant 225,4 milliards de dollars américains consentis à 140 pays membres en développement ou en transition à la fin de l'exercice 2004<sup>4</sup>, la Banque mondiale exerce une grande influence sur le développement mondial et la réduction de la pauvreté. Elle fournit des conseils stratégiques et un appui financier qui sont essentiels à l'amélioration des perspectives à long terme de développement et de réduction de la pauvreté des pays membres. La Banque appuie également ses membres en leur fournissant une aide concessionnelle et en leur donnant un accès élargi aux marchés financiers internationaux à des fins de développement.

La participation financière du Canada à la Banque mondiale, qui s'établit à environ 2,85 % du total des quotes-parts, lui confère un siège au Conseil d'administration de cette dernière et un siège au Comité du développement des Conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale. En siégeant au Conseil d'administration, en discutant avec le personnel de la Banque et en prenant part aux assemblées annuelles du Conseil des gouverneurs (et du Comité du développement), le Canada peut participer directement à l'élaboration des politiques et des décisions d'ordre opérationnel de la Banque. Le Canada et d'autres actionnaires conseillent la Banque en vue d'accroître la performance économique, sociale et environnementale des pays en développement. Par son engagement auprès de la Banque, le Canada peut exercer une plus grande influence dans les pays en développement qu'au moyen de programmes bilatéraux. Ainsi, il a joué un rôle de premier plan dans la discussion qu'a tenue la Banque sur la mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ), dans l'élaboration de la réponse de l'institution aux pays se relevant de conflits et dans les initiatives de la Banque pour aider les pays en développement à lutter contre le financement des activités terroristes et le blanchiment de capitaux.

À titre de membre de la Banque mondiale, le Canada a également accès aux travaux de recherche et d'élaboration des politiques de l'institution, ce qui l'aide à enrichir sa compréhension du développement international. À titre d'exemple, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est en mesure de profiter du savoir-faire de la Banque sur le plan technique et sur le plan de l'analyse : elle peut ainsi mieux comprendre le contexte des politiques économiques et sociales qui sont propices à une prestation efficace de l'aide. L'ACDI peut également jumeler ses propres ressources à celles de la Banque en raison de sa participation à un nombre croissant de partenariats

---

<sup>4</sup> L'exercice de la Banque mondiale commence le 1<sup>er</sup> juillet et prend fin le 30 juin de l'année civile suivante. L'exercice 2004 désigne la période du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004.

avec la Banque et à des programmes d'envergure internationale dirigés par la Banque. Enfin, comme le Canada est membre de la Banque, les entreprises et les particuliers canadiens ont accès à d'importants débouchés. Ils ont fourni pendant l'exercice 2004 des biens et des services totalisant 71 millions de dollars américains dans le cadre de contrats financés par la Banque grâce à des prêts d'investissement.

## **Aperçu des opérations en 2004**

Au cours de l'exercice 2004, la Banque s'est engagée à accorder des prêts et des crédits totalisant 20,1 milliards de dollars américains à 91 pays en développement ou en transition (annexe 2). Les nouveaux prêts consentis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) au cours de l'exercice 2004 ont atteint 11,0 milliards de dollars américains, soit environ 200 millions de dollars américains de moins que pendant l'exercice 2003. Les prêts concessionnels de la Banque consentis par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement (IDA) ont sensiblement augmenté pour s'établir à 9,0 milliards de dollars américains pour l'exercice 2004 comparativement à 7,3 milliards de dollars américains pour l'exercice 2003.

## **Orientation géographique et sectorielle des prêts**

Traduisant l'ampleur des prêts à la restructuration accordés aux importants emprunteurs des marchés émergents d'Amérique du Sud, les nouveaux engagements de prêts de la BIRD pendant l'exercice 2004 ont surtout visé la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a compté pour 45 % de tous les prêts de la BIRD. La région de l'Europe et de l'Asie centrale vient au deuxième rang, avec 27 %, suivie de la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique à 15 %, de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à 9 % et de la région de l'Asie du Sud à 4 %. Compte tenu des modalités de ses prêts non concessionnels, la BIRD n'est pas un important prêteur pour les pays d'Afrique.

Au cours de l'exercice 2004, l'Afrique a été la principale bénéficiaire des prêts de l'IDA, même si sa part de 46 % du total des prêts a été inférieure à la cible de 50 % fixée pour ce continent. La région de l'Asie du Sud comptait pour 33 % des engagements, celle de l'Asie de l'Est et du Pacifique pour 10 %, et celle de l'Europe et de l'Asie centrale pour 6 %.

La Banque a pris le ferme engagement d'investir dans les personnes, comme en fait foi la ventilation sectorielle des opérations de prêts de la BIRD et de l'IDA. L'appui aux investissements dans le secteur social demeure nettement prioritaire. Les opérations consacrées au filet de sécurité sociale, au développement social et au développement humain ont représenté 31 % du total des prêts accordés par la Banque mondiale durant l'exercice 2004. Environ 27 % des engagements de la BIRD et 37 % des engagements de l'IDA ont été dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des autres services sociaux, du traitement de l'eau, de l'hygiène et de la protection contre les inondations.

## Opérations autres que les prêts

Au cours de l'exercice 2004, la Banque a continué d'accorder une grande importance aux services autres que les prêts afin d'accroître l'efficacité de ses activités sur le plan du développement. Elle offre une vaste gamme de services de conseil, d'analyse, de formation et de perfectionnement des connaissances pour appuyer les capacités intérieures. Ainsi, la Banque offre de précieux conseils stratégiques qui peuvent stimuler l'efficacité de ses activités de prêt d'investissement et d'ajustement.

### ***Les rouages du Groupe de la Banque mondiale***

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de quatre organismes complémentaires, mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et la Société financière internationale (SFI).

La BIRD et l'IDA (couramment désignées collectivement « Banque mondiale ») fournissent toutes deux des fonds pour la réalisation de projets d'investissement et pour des activités d'ajustement – ou des réformes économiques et sectorielles. La BIRD accorde des prêts non concessionnels (à des taux légèrement supérieurs au taux d'intérêt de ses propres emprunts) aux emprunteurs les mieux nantis tandis que l'IDA offre des crédits de 35 et de 40 ans, sans intérêt, aux emprunteurs les plus pauvres. Depuis juillet 2002, l'IDA offre aussi des subventions à des fins déterminées. L'IDA est la plus importante source de soutien au développement pour les pays les plus pauvres. La BIRD puise la majorité de ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux en misant sur sa cote de solvabilité AAA. En fait, elle consent des prêts à des pays emprunteurs à un taux d'intérêt bien inférieur à celui qu'ils obtiendraient ailleurs. Pour sa part, l'IDA reçoit des fonds sous forme de subventions accordées par des donateurs, de remboursements d'emprunts et d'allocations annuelles du revenu net de la BIRD. En juin 2004, l'encours des prêts de la BIRD et celui des crédits de l'IDA totalisaient respectivement 109,6 milliards de dollars américains et 115,7 milliards de dollars américains.

La SFI supplée aux activités de la BIRD et de l'IDA en effectuant des placements à des conditions commerciales dans des entreprises privées rentables. La SFI offre des prêts directs au secteur privé, des prises de participation, une mobilisation des ressources et une assistance technique. En juin 2004, le total des prêts engagés et du portefeuille des participations avait atteint 17,9 milliards de dollars américains. Le mandat de l'AMGI complète celui de la SFI : l'Agence favorise les investissements étrangers directs du secteur privé dans les pays en développement, principalement en assurant les risques non commerciaux, comme l'inconvertibilité des devises lors de conflits civils. En juin 2004, l'encours du portefeuille de l'AMGI s'élevait à 5,2 milliards de dollars américains.

Chacun des 184 actionnaires occupe un siège au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale. La plupart des décisions dans les dossiers stratégiques, opérationnels et administratifs ont toutefois été déléguées au Conseil d'administration qui compte 24 membres. La représentation au sein du Conseil est répartie également entre les pays industrialisés et les pays en développement.

## **Renforcer le volet « réduction de la pauvreté » de la Banque mondiale**

### **Axer les opérations sur les Objectifs du Millénaire pour le développement**

Le fait que les Objectifs de Millénaire pour le développement (OMD) ne peuvent être réalisés qu'en habilitant les pauvres sous-tend les approches de la Banque à l'égard des pays et des secteurs. Les OMD sont désormais la clé de voûte des activités de planification stratégique et d'établissement des priorités opérationnelles de la Banque. Cette dernière collabore étroitement avec le système des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour renforcer la surveillance internationale des progrès réalisés pour atteindre les OMD.

L'une des tâches clés de la Banque à ce chapitre consistera à élaborer un cadre permettant de comparer le rendement des pays en développement et des organismes donateurs. De concert avec le FMI et le système des Nations Unies, la Banque améliore ses bases de données thématiques et par pays. Les données publiées seront affichées sur le Development Gateway ([www.developmentgateway.org](http://www.developmentgateway.org)). Puisque la capacité des pays de compiler et d'évaluer les statistiques est déterminante pour la surveillance des projets en regard des OMD, la Banque a développé et commencé à mettre en œuvre en 2004 le Programme de renforcement des capacités statistiques afin d'aider les pays en développement à améliorer les systèmes statistiques, la capacité institutionnelle et la planification.

À la demande du Comité du développement, la Banque mondiale collabore étroitement avec les Nations Unies, qui sont chargées de suivre l'évolution vers l'atteinte des OMD, afin d'élaborer un cadre visant à surveiller la mise en œuvre des politiques nécessaires pour promouvoir l'atteinte des OMD et de produire chaque année le *Global Monitoring Report* (rapport de suivi mondial). Ce rapport est à la base du suivi périodique, par le Comité du développement, des progrès effectués par rapport au programme stratégique et il accentue la responsabilisation des principaux intervenants – les pays en développement et les pays industrialisés de même que les institutions multilatérales. C'est en avril 2004 que le Comité du développement a discuté du premier rapport, qui a ensuite été rendu public en juillet 2004 afin de communiquer à plus large échelle les conclusions et les messages aux décideurs ainsi qu'à la collectivité du développement international. Compte tenu de la responsabilité partagée et de la responsabilisation mutuelle des pays en développement et des pays industrialisés aux fins de l'atteinte des OMD, le cadre de surveillance de la Banque permet d'évaluer les politiques économiques et de gouvernance des pays en développement de même que les politiques d'aide publique au développement et les politiques commerciales et économiques des pays industrialisés.

### **Objectifs du Millénaire pour le développement**

Au Sommet du Millénaire qui s'est tenu en septembre 2000, des dirigeants du monde entier ont adopté des objectifs de développement précis et mesurables. Les huit OMD ont ensuite été publiés dans le rapport du 6 septembre 2001 du Secrétaire général des Nations Unies portant sur un plan de mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Ces huit objectifs sont les suivants :

- de 1990 à 2015, réduire de moitié la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à 1 dollar américain par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim;
- faire en sorte que, d'ici 2015, les enfants partout dans le monde soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires;
- assurer, de préférence d'ici 2005, l'égalité d'accès aux études primaires et secondaires pour les filles et les garçons et garantir, d'ici 2015 au plus tard, l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation;
- réduire des deux tiers, de 1990 à 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans;
- réduire des trois quarts, de 1990 à 2015, le taux de mortalité maternelle;
- avoir arrêté et commencé à inverser, d'ici 2015, la propagation du VIH/SIDA et le fléau du paludisme et des autres grandes maladies;
- intégrer les principes du développement durable aux programmes et aux politiques des pays, inverser la tendance à l'épuisement des ressources naturelles et réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion des personnes n'ayant pas un accès durable à de l'eau potable;
- former un partenariat mondial pour le développement notamment grâce à l'ouverture des échanges commerciaux et à l'allégement de la dette.

La Banque travaille aussi en partenariat avec les pays en développement, d'autres organismes d'aide et la société civile plus directement afin de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives pour aider les pays en développement à atteindre des OMD précis. Il s'agit notamment d'initiatives « accélérées » qui aiguilleront les ressources de la Banque et des donateurs vers les pays où l'on constate un ferme engagement à améliorer les programmes du secteur social.

### **Perspectives économiques dans les pays en développement**

Selon les estimations, le produit intérieur brut (PIB) des pays en développement a augmenté de 6,6 % en 2004, en hausse par rapport à 5,4 % en 2003. Compte tenu des hausses prévues des taux d'intérêt réels aux États-Unis, la croissance devrait ralentir en 2005. Cependant, les perspectives économiques varient considérablement à l'intérieur des régions et entre elles.

Bien que sa croissance soit faible par rapport à celle d'autres régions en développement, **l'Amérique latine** s'appuiera sur la reprise observée en 2003. La croissance du PIB réel dans la région devrait s'établir à 5,5 % en 2004 à la suite d'une augmentation de 2,0 % en 2003. Le Brésil et l'Argentine sont demeurés les principales sources de croissance dans la région.

L'Amérique latine a continué d'être un important pôle d'attraction des opérations de la Banque mondiale au cours de l'exercice 2004. La Banque s'est engagée à consentir des prêts d'une valeur de 1,3 milliard de dollars américains au gouvernement brésilien pour appuyer son filet de protection sociale et ses programmes de croissance équitable et durable. L'Argentine a obtenu 1,6 milliard de dollars américains pendant l'exercice 2004 pour la santé maternelle et infantile, la reprise économique et la gestion des autoroutes nationales.

La région de **l'Asie de l'Est** est demeurée celle qui a connu la croissance la plus rapide au monde pendant l'ensemble de l'année. Dans cette région, la croissance a été principalement stimulée par l'augmentation de 9,2 % du PIB réel de la Chine. La Banque mondiale a offert une aide financière importante à la Chine au cours de l'exercice 2004 : les prêts consacrés à la réalisation de neuf différents projets ont totalisé 1,2 milliard de dollars américains. En Asie du Sud, les perspectives sont demeurées solides, mais la croissance en Inde et au Pakistan devrait diminuer par rapport à 2003. On estime à 6,2 % la croissance du PIB de l'Inde en 2004. En juin 2004, l'Inde était le plus important bénéficiaire de l'aide cumulative de la Banque mondiale avec des prêts totalisant 61,5 milliards de dollars américains. Au cours de l'exercice 2004, la Banque mondiale a pris des engagements de 1,4 milliard de dollars américains relativement à sept projets différents afin d'appuyer la réduction de la pauvreté en Inde. Par suite du tsunami en Asie, la Banque mondiale a pris l'engagement de dégager 250 millions de dollars américains comme contribution initiale à la reconstruction d'urgence dans les pays touchés pour la première moitié de 2005, et d'autres sommes seront octroyées après une évaluation plus complète des besoins.

En **Afrique**, la faiblesse de la croissance de l'économie mondiale, jumelée à l'agitation civile récurrente, à la sécheresse et à la pandémie de VIH/SIDA, a continué de ralentir la croissance réelle en 2004. L'on estime néanmoins que la croissance dans la région a atteint 0,5 point de pourcentage, par rapport aux 3,8 % affichés en 2003. Ce niveau demeure inférieur à la croissance annuelle estimative de 7 % nécessaire pour atteindre les OMD. La Banque mondiale a engagé plus de 4,1 milliards de dollars américains dans 29 pays d'Afrique au cours de l'exercice 2004. Les priorités de la Banque en Afrique consistent à enrayer la pandémie de VIH/SIDA, à stimuler le développement du secteur privé, à aider les pays à se remettre de conflits ainsi qu'à établir et à partager le savoir.

## Renforcement de la prise en charge par les pays

La Banque continue de fonder ses opérations sur les principes de la prise en charge par les pays. Un nombre croissant de pays pauvres élaborent leurs propres documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)<sup>5</sup> à titre d'élément central de leurs plans de développement et de leurs politiques de réduction de la pauvreté. De plus en plus, les DSRP orientent les opérations de la Banque et du Fonds dans les pays les plus pauvres.

Les DSRP s'inscrivent dans un processus permanent et en constante évolution et bon nombre de pays en développement ont compté sur une aide importante de la Banque au cours de cette étape initiale de conception et de mise en œuvre.

Au début de 2002, la Banque mondiale et le FMI ont mené un examen exhaustif du processus des DSRP. On y montre que les DSRP deviennent un outil utile pour améliorer les résultats des initiatives de développement. Toutefois, il faut de toute évidence accorder plus d'attention aux défis posés par leur mise en œuvre et aux points d'étranglement qui jalonnent le processus. Parmi les défis à relever, mentionnons la nécessité d'accroître la participation des intervenants, d'améliorer le lien entre les DSRP et les processus nationaux d'élaboration des budgets et des politiques et de renforcer la coordination et l'harmonisation de l'aide des donateurs.

La Banque a entrepris pendant l'exercice 2004 un examen de son Cadre de développement intégré (CDI)<sup>6</sup>, au terme duquel il a été conclu que pour profiter des avantages de cette approche, les pays devaient instaurer des mécanismes de discipline budgétaire. Les donateurs doivent appuyer le renforcement des capacités, surtout dans le domaine de l'établissement du budget et, pour harmoniser leur aide avec celle des DSRP et de tous les partenaires du développement bilatéral et multilatéral, ils doivent collaborer à la mise au point de meilleurs mécanismes de conception et de mise en œuvre de programmes plurisectoriels.

---

<sup>5</sup> Les DSRP ont été conçus à titre de mécanisme stratégique exhaustif visant à établir un lien plus étroit entre l'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et les initiatives de réduction de la pauvreté. Ils sont rapidement en voie de devenir le principal énoncé de la stratégie de développement des pays les plus pauvres.

<sup>6</sup> Le CDI soutient la prise en charge par les pays en visant à mieux intégrer les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance du développement aux enjeux structurels et financiers. Aux termes du CDI, la Banque et d'autres intervenants du développement adopteront une vision à plus long terme du développement et tisseront un partenariat plus étroit avec les pays en développement, la société civile et le secteur privé à l'appui des programmes de développement menés par les pays. Le CDI tient également compte de la nécessité pour les pays de prendre en charge leurs programmes de développement, d'accorder une plus grande attention aux résultats du processus de développement, d'assurer une meilleure coordination et d'établir plus de partenariats entre tous les secteurs du développement.

## **Prêts de politique de développement**

Le niveau élevé des prêts d'ajustement, par rapport au total du financement consenti par la Banque, est l'une des conséquences du changement de cap des opérations de la Banque en faveur de l'appui aux stratégies de réduction de la pauvreté et de la prise en charge du développement par les pays. Au milieu de 2004, dans le cadre d'une réorganisation complète de ses politiques opérationnelles, la Banque mondiale a remplacé les prêts d'ajustement par le nouveau cadre de prêts de politiques de développement et elle a aboli le niveau théorique de 25 % que devaient occuper les prêts d'ajustement par rapport à l'ensemble des prêts consentis par la Banque. Le nouveau cadre unifie la politique qui s'applique à un vaste éventail d'instruments de prêts d'ajustement, y compris les prêts d'ajustement sectoriel, les prêts d'ajustement structurel et les crédits d'appui à la réduction de la pauvreté. En outre, il porte sur les questions centrales de la conception, des arrangements fiduciaires, des options de financement, de la diffusion et de la communication de renseignements. Les prêts de politiques de développement servent à appuyer des réformes dans l'ensemble des secteurs et des efforts de restructuration. Au cours des années où la Banque appuie activement des emprunteurs importants qui éprouvent de graves difficultés financières, les prêts de politiques de développement sont particulièrement élevés. Les opérations de prêts de politiques de développement ont représenté 31 % de l'ensemble des prêts consentis par la Banque mondiale pendant l'exercice 2004 comparativement à 33 % pour l'exercice 2003.

Instaurés en mai 2001, les crédits d'appui à la réduction de la pauvreté représentent un exemple de prêts stratégiques pour le développement servant à fournir des fonds budgétaires à l'appui de la mise en œuvre des DSRP. Ils allègent le fardeau administratif des emprunteurs et favorisent l'harmonisation des pratiques des donateurs. Ce mécanisme est utilisé lorsque le client mise sur des processus fiduciaires et budgétaires transparents et qu'il a élaboré un DSRP solide. Des crédits d'appui ont été approuvés pour un certain nombre de pays en développement.

Les prêts de politiques de développement sont souvent utilisés pour fournir une aide aux économies de marché émergentes et à celles à revenu intermédiaire qui éprouvent de graves problèmes financiers. Durant l'exercice 2004, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a obtenu 49 % de l'ensemble des engagements au titre de ces prêts, ce qui constitue nettement la plus importante part régionale. Les prêts de politiques de développement ont été plus élevés dans le cas de la BIRD que de l'IDA. Au cours de l'exercice 2004, 40 % des engagements de la BIRD ont pris la forme de prêts de politiques de développement contre 19 % de ceux de l'IDA.



## **Surveillance et évaluation**

La Banque continue d'adapter son système de surveillance et d'évaluation des projets. Bon nombre des problèmes découlent de la capacité limitée des emprunteurs et de l'absence d'incitatifs et de lignes directrices à l'intention du personnel de la Banque. À l'occasion des réunions du Comité du développement et d'autres rencontres internationales, les ministres ont souligné l'importance de miser davantage sur les résultats pour aider les pays en développement et les donateurs à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. La direction de la Banque a donc entrepris d'élaborer une approche plus exhaustive de mesure et de suivi des résultats au chapitre du développement. La Banque cherche à assujettir plus étroitement ses propres objectifs de performance aux priorités de chaque DSRP et à l'accroissement du soutien qu'elle accorde pour appuyer la capacité statistique et institutionnelle du secteur public au sein des pays en développement. À la fin de 2003, la Banque avait instauré un certain nombre de projets pilotes axés sur les résultats dans le cadre de stratégies d'aide-pays. Elle évalue actuellement les leçons apprises de ces projets pilotes et les résultats lui indiqueront la façon de les intégrer dans toutes les stratégies qui seront adoptées. À l'avenir, la Banque surveillera les progrès des pays les plus pauvres en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que sa propre contribution à ce chapitre.

## **Évaluation de la pauvreté**

Pour s'assurer que la lutte contre la pauvreté continue d'occuper une place prépondérante dans les opérations de l'institution, le Réseau sur la réduction de la pauvreté et la gestion économique de la Banque effectue des évaluations de la pauvreté propres à des pays et conseille les équipes de pays de la Banque au sujet de l'incidence des nouveaux programmes et projets individuels et des nouvelles politiques sur la réduction de la pauvreté. Les évaluations de la pauvreté effectuées par le Réseau ont visé une vaste majorité des pauvres de la planète. Toutefois, la qualité des données sur la pauvreté est inégale et le Réseau poursuit ses efforts afin d'uniformiser ses évaluations.

### **La réponse de la Banque mondiale à la pandémie de VIH/SIDA**

Le VIH/SIDA n'est plus seulement une question de santé publique, mais bien une crise du développement. Au total, 95 % des quelque 40 millions de personnes ayant le VIH/SIDA vivent dans des pays en développement. Les forts taux d'infection tuent ou invalident nombre des personnes les plus productives de ces économies et menacent la stabilité économique et sociale. Environ la moitié des personnes nouvellement infectées dans les pays en développement ont de 15 à 24 ans. Le SIDA est devenu la principale cause de décès en Afrique subsaharienne et chez les hommes de la région des Caraïbes. Dans les pays les plus durement touchés, le VIH/SIDA menace d'annuler tous les gains réalisés au chapitre du développement au cours des 30 dernières années.

La plupart des programmes de la Banque qui concernent le VIH/SIDA sont exécutés par l'entremise de l'IDA, qui a intégré le VIH/SIDA à ses travaux. En septembre 2000, la Banque a lancé le Programme plurinational de lutte contre le VIH/SIDA pour l'Afrique en vertu duquel plus de 1 milliard de dollars américains ont été consentis aux gouvernements de l'Afrique pour accroître les efforts nationaux en vue de combattre le VIH/SIDA. L'objectif global de développement du Programme plurinational consiste à élargir nettement l'accès aux programmes de prévention, de soins et de traitement du VIH/SIDA. Ce programme plurinational est centré sur les groupes vulnérables, comme les jeunes et les femmes en âge de procréer. Il accorde un soutien à des organismes communautaires, à des ONG et au secteur privé à l'égard d'initiatives locales de lutte contre le VIH/SIDA. La Banque s'est également engagée à verser une somme supplémentaire de 155 millions de dollars américains pour des projets de lutte contre le VIH/SIDA dans la région des Caraïbes. Elle participe à fond aux initiatives internationales de lutte contre cette maladie. La Banque est l'une des huit entités qui parrainent conjointement l'initiative ONUSIDA (le fer de lance de la réponse de l'ONU à la crise). Elle veille aussi à la promotion de partenariats entre les secteurs public et privé pour accélérer la mise au point d'un vaccin contre le VIH/SIDA à l'intention des pays en développement. La Banque est un partenaire actif du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme mis de l'avant lors du sommet du Groupe des Huit (G-8) qui s'est tenu à Gênes. Tout comme ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la santé, elle est membre d'office (sans droit de vote) du conseil d'administration du Fonds mondial. La Banque est aussi fiduciaire du Fonds mondial, ses responsabilités consistant à recueillir, à investir et à gérer des fonds, à les affecter aux pays et aux programmes et à présenter des rapports financiers. En avril 2004, la Banque a conclu un partenariat avec le Fonds mondial, l'UNICEF et la Clinton Foundation afin de permettre aux pays en développement d'acheter à bas prix des médicaments de haute qualité contre le SIDA.

## **Quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA – Collaborer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement**

Les négociations portant sur le volume du capital et les priorités opérationnelles en vue de la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA ont débuté en février 2004. Au début de 2005, les représentants de 40 États donateurs, ainsi que de nombreux représentants des emprunteurs, ont mené à terme ces négociations, sous réserve de l'approbation des gouvernements concernés et des gouverneurs de la Banque. La période visée par la quatorzième reconstitution des ressources va de juillet 2005 à juin 2008. Le rapport des représentants, qui constitue le cadre stratégique de la quatorzième reconstitution, devrait être approuvé par les gouverneurs de la Banque à leur rencontre annuelle en septembre 2005. Il sera affiché sur le site Web de la Banque<sup>7</sup>.

Sous réserve de l'approbation finale des États concernés, les donateurs augmenteront nettement le niveau des ressources financières de l'IDA pour que celle-ci puisse participer activement aux efforts internationaux de réduction de la pauvreté en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Canada devrait maintenir sa part des contributions, soit 3,75 %, durant la période de la quatorzième reconstitution.

En ce qui touche les priorités opérationnelles, les donateurs de l'IDA et la direction de la Banque ont convenu que les opérations de l'IDA seront liées plus étroitement aux stratégies de réduction de la pauvreté mises de l'avant par les pays. Dans le contexte du soutien offert à l'égard des DSRP, les donateurs ont souligné la nécessité pour l'IDA d'axer ses investissements sur les gens – en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et des infrastructures de base –, de promouvoir la croissance grâce à l'essor du secteur privé et d'assurer le suivi de résultats mesurables. Ils ont réaffirmé l'objectif de la douzième et de la treizième reconstitution, c'est-à-dire que la moitié des allocations de l'IDA soit destinée à l'Afrique.

Durant la période visée par la treizième reconstitution, l'IDA a pu, pour la première fois, accorder des subventions importantes à des fins précises au lieu de prêts sans intérêt. Conscients de la vulnérabilité de nombreux pays à faible revenu au chapitre de l'endettement, les donateurs ont convenu, dans le cadre de la quatorzième reconstitution, d'établir un lien entre les subventions et le surendettement. Plus précisément, l'IDA fixera des seuils liés à différents indicateurs de la viabilité de la dette selon la qualité de la gestion publique des États considérés. Les pays gouvernés efficacement seront censément à même de gérer un endettement plus important, et une fraction plus élevée de l'aide qui leur est destinée prendra la forme de prêts. À l'opposé, les pays où des lacunes existent en matière de gestion publique recevront une aide moindre, mais qui prendra entièrement la forme de subventions ou de soutien de projets et programmes particuliers pouvant conduire à une réduction de la pauvreté.

<sup>7</sup> Une version provisoire du rapport des représentants à l'IDA a été affichée en novembre 2004 pour que le public puisse l'étudier et la commenter.

Les donateurs ont également pressé l'IDA de mieux choisir ses activités et de collaborer étroitement avec d'autres partenaires du développement en se fondant sur les avantages comparatifs. Ils ont réaffirmé l'importance du mécanisme d'allocation des fonds de l'IDA fondé sur les résultats, en particulier la valeur élevée qui est accordée à la gouvernance. Parallèlement, ils ont recommandé que l'IDA fasse preuve d'une plus grande souplesse en ce qui a trait aux allocations attribuées à des pays qui se relèvent d'un conflit et qui n'ont pas d'antécédents en matière de politiques ainsi qu'à des pays vulnérables comme Haïti.

### ***L'Association internationale de développement – Au service des plus pauvres***

Mise sur pied en 1960, l'IDA est la plus importante source de soutien externe au développement pour les pays les plus pauvres. Elle fournit chaque année de 6 milliards à 9 milliards de dollars américains en financement à long terme à des conditions très favorables à 81 pays où vivent 2,5 milliards d'habitants, dont 68 % subsistent avec moins de 2 dollars américains par jour et 28 %, avec moins de 1 dollar par jour.

L'IDA accorde principalement des prêts assortis de conditions de faveur à l'appui de programmes de réduction de la pauvreté. Les prêts accordés sont sans intérêt et le délai de grâce ainsi que la période de remboursement sont nettement plus longs que dans le cas des autres formes de financement. Le remboursement du principal d'un tel prêt (appelé « crédit ») ne débute qu'après 10 ans et peut s'échelonner sur 40 ans. Cela signifie qu'un pays ne rembourse dans les faits que 40 % environ d'un crédit normal de l'IDA lorsque l'on applique un taux d'actualisation afin de convertir les remboursements étalés sur 40 ans en fonction de la valeur courante du crédit. Depuis juillet 2002, l'IDA peut également accorder une part importante de son financement sous forme de subventions aux pays les plus pauvres ayant droit à son aide.

L'admissibilité aux prêts à conditions de faveur de l'IDA est surtout fonction d'une évaluation du revenu par habitant d'un pays donné. Le seuil opérationnel déterminant l'admissibilité à l'aide de l'IDA est de 895 dollars américains par habitant. Un certain nombre de petits États insulaires où le revenu par habitant est supérieur à ce seuil sont également admissibles au financement à conditions de faveur de l'IDA compte tenu de leur capacité limitée et de leur grande vulnérabilité aux chocs extérieurs.

L'IDA facilite l'accès à des services sociaux améliorés : écoles, hôpitaux et cliniques, services d'hygiène et d'eau potable. Elle soutient également les investissements visant à accroître la productivité et à créer des emplois.

Pour que ses ressources soient utilisées efficacement, l'IDA assortit ses allocations de fonds à ses clients de critères de résultats fortement axés sur une saine gouvernance.

## **Participation financière du Canada à la BIRD et à l'IDA**

### **BIRD**

À titre d'actionnaire de la BIRD, le Canada détient une participation de 2,85 % au capital et détient 2,78 % des droits de vote. La part de cette contribution qui doit être versée est relativement modeste : elle représente environ 6 % du total, mais à peine 3 % de la plus récente contribution. Le reste est exigible à vue dans le cas peu probable où la BIRD le réclamerait à ses pays membres. Le capital exigible à vue représente un passif éventuel pour les actionnaires. La BIRD utilise le capital versé pour obtenir des fonds sur les marchés de capitaux internationaux au titre de son programme de prêts. La suffisance du capital de la BIRD est évaluée périodiquement et le capital de l'institution est reconstitué au moyen d'augmentations générales du capital. La plus récente augmentation du capital a eu lieu en 1988.

### **Total des souscriptions et des engagements du Canada à la BIRD**

(millions de dollars américains)	Montant versé	Montant exigible
5 403,8	334,9	5 068,9

En août 2004, le Canada a accepté de convertir en dollars américains l'essentiel de son capital versé en dollars canadiens de manière à fournir à la Banque mondiale des capitaux disponibles pour la réduction de la pauvreté. Par suite de sa décision d'éliminer son compte de prêts en devises, la Banque ne pouvait plus utiliser le capital versé par le Canada dans sa monnaie pour ses activités de prêt. Étant donné que le montant converti en dollars américains est inférieur à la valeur, toujours en dollars américains, de la souscription d'origine du Canada, ce dernier émettra un billet de rachat spécial libellé en dollars américains pour combler la différence et maintenir la valeur de ses actions de la Banque.

### **IDA**

Étant donné que le financement accordé à des conditions de faveur par l'IDA ne produit pas de rendement financier, ses opérations sont entièrement financées à partir des contributions des donateurs, des frais d'emprunt et des remboursements de principal sur ses prêts en cours, ainsi que d'affectations à même le revenu net de la BIRD. Pour verser sa contribution de 690,4 millions de dollars dans le cadre de la treizième reconstitution des ressources de l'IDA, le gouvernement du Canada a émis des billets à vue lors des exercices 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005, chaque billet étant d'une valeur de 230,1 millions de dollars. Les billets pour 2002-2003 et 2003-2004 ont été intégralement encaissés. Le billet de 2004-2005 le sera en avril 2005.

Contribution du Canada à la treizième reconstitution (juillet 2002 – juin 2005)	Part des contributions de donateur du Canada pour la treizième reconstitution	Part des droits de vote du Canada pour la treizième reconstitution
(millions de dollars canadiens)	(%)	(%)
690,4	3,75	2,96

## **Les priorités du Canada à la Banque mondiale**

Les positions du Canada sont fondées sur ses objectifs en matière de développement international et sur ses priorités en matière de politique étrangère ainsi que sur le grand intérêt qu'il a à maintenir l'intégrité financière de la Banque mondiale.

### **Réduction de la pauvreté et développement humain**

Depuis longtemps, le Canada joue un rôle de premier plan sur la scène internationale pour aider les pays les plus démunis et il est convaincu que la lutte contre la pauvreté doit être la priorité absolue de la Banque mondiale. À ce titre, il appuie le processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté selon lequel les gouvernements de pays en développement élaborent et mettent en œuvre des stratégies générales de réduction de la pauvreté en partenariat avec la collectivité des donateurs. La Banque est de plus en plus consciente que le problème de la réduction de la pauvreté ne peut être réglé en vase clos. Le développement du secteur privé, une saine gouvernance, le renforcement de la gestion des dépenses publiques et la surveillance des dépenses improductives (surtout les dépenses militaires), la dette extérieure et la préservation de l'environnement à long terme ne représentent que quelques-uns des éléments dont on doit tenir compte dans les stratégies visant à rehausser le niveau de vie des pauvres. En ce qui concerne les petits États, la Banque tient également compte de leur vulnérabilité sur le plan économique et matériel ainsi que de leur capacité restreinte.

Le Canada appuie fortement les efforts déployés par la Banque en vue d'accroître l'importance des enjeux du secteur social dans le cadre des programmes de stabilisation macroéconomique. L'application de saines politiques macroéconomiques constitue un facteur essentiel à la stimulation de la croissance et à la réduction de la pauvreté. Parallèlement, une attention soutenue aux enjeux sociaux est à la base de la stabilisation macroéconomique et de l'atteinte des objectifs de développement durable.

En juillet 2003, le conseil d'administration de la Banque a approuvé un plan d'action pour l'infrastructure dans le but de donner un nouvel élan aux activités de la Banque dans ce domaine. Il est question ici des services de base pour combler les besoins quotidiens des gens – eau, égouts, sources d'énergie modernes, routes et autres aspects du transport, accès à une technologie moderne en matière de communication et d'information. La prémisses centrale de ce plan d'action est de fournir de façon efficiente, économique et durable des services d'infrastructure en mobilisant des fonds provenant de toutes les sources publiques et privées existantes, avec l'aide de la BIRD, de l'IDA, de la SFI et de l'AMGI.

En moins de deux ans, des progrès notables ont été accomplis en vue de donner suite à l'accroissement de la demande au chapitre de l'infrastructure, de réorganiser les activités d'analyse détaillée au niveau des pays et d'améliorer les outils et les approches de la Banque mondiale. Au cours de l'exercice 2004, cette dernière a produit environ 70 études et analyses, dont une dizaine de rapports d'analyse détaillée (Recent Economic Developments in Infrastructure ou REDI). La Banque mondiale a pris des engagements de près de 6,5 milliards de dollars américains pendant l'exercice 2004 au titre de nouveaux prêts pour l'infrastructure, soit 1,1 milliard de dollars américains de plus que durant l'exercice 2003. Les engagements de la SFI en matière d'infrastructure ont totalisé 983 millions de dollars américains pendant l'exercice 2004, soit nettement plus qu'au cours de l'exercice précédent (649 millions de dollars américains). Les garanties accordées par l'AMGI au titre de l'infrastructure sont toutefois passées de 793 millions de dollars américains pendant l'exercice 2003 à 391 millions de dollars américains pendant l'exercice 2004, mais la demande de garanties devrait remonter dans l'exercice 2005.

### **Réduction de la pauvreté et Afrique subsaharienne**

Le Canada est l'un des principaux partisans des initiatives de réduction de la pauvreté et de développement en Afrique, où l'on retrouve certains des pays les plus pauvres du globe. En 2004, il a contribué à cette tâche dans le cadre de trois initiatives clés, en complément du soutien régulier qu'il offre par l'intermédiaire de l'ACDI, du FMI et de la Banque mondiale :

- **Commission pour l'Afrique** : En raison du leadership exercé par le Canada dans le dossier de l'Afrique lors du sommet du G-8 à Kananaskis en 2002, le ministre des Finances Ralph Goodale a été invité à être l'un des 17 membres de la Commission pour l'Afrique mise sur pied à l'initiative du Royaume-Uni. Le but de cette commission est de recentrer les efforts internationaux sur l'Afrique, le seul continent où la pauvreté s'est accentuée au cours des quatre dernières décennies. Dans son rapport, qui doit paraître en mars 2005, la Commission mettra de l'avant, à l'intention du G-8, d'autres donateurs, du secteur privé et des pays d'Afrique eux-mêmes, des initiatives et des recommandations en vue de favoriser le développement de l'Afrique. Le Canada a déjà fait savoir qu'il verserait 42 millions de dollars canadiens additionnels pour la campagne mondiale d'éradication de la poliomyélite, maladie invalidante dont plus de 86 % des cas sont recensés en Afrique. En février 2005, le Canada a aussi annoncé un allègement additionnel de la dette des pays à faible revenu, plus précisément les frais de service de la dette payables à l'IDA et au Fonds africain de développement, la possibilité d'étendre cette aide aux prêts contractés auprès du FMI étant également envisagée. Cette initiative du Canada sera très utile aux pays d'Afrique car, sur les 56 pays pouvant être admissibles, 36 sont situés sur ce continent.
- **Négociations en vue de la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA** : Le Canada et des donateurs importants sont parvenus à obtenir de la direction de l'IDA qu'elle réserve la moitié de ses ressources au développement de l'Afrique dans le cadre de la quatorzième reconstitution, comme elle l'avait fait lors des deux reconstitutions précédentes. Conscient de la difficulté qu'éprouvent de nombreux pays pauvres du continent à respecter leurs obligations au titre de leur dette publique, la plupart de ces pays étant admissibles à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le Canada a appuyé l'octroi de financement sous forme de subventions aux pays surendettés.
- **Initiatives de l'ACDI** : Un nouveau plan visionnaire fait naître l'espoir de rompre le cycle de la pauvreté en Afrique et de permettre à ce continent de participer pleinement à l'activité économique mondiale. Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) permet aux Africains de redevenir maîtres de leur destinée. Dans le but de relancer les échanges et les investissements sur le continent, le Canada a donné l'exemple à la collectivité internationale en accordant une contribution de 500 millions de dollars canadiens à cette initiative. De plus, dans son budget de 2003, le gouvernement a pris l'engagement de doubler son aide internationale d'ici 2010 et de veiller à ce que la moitié des fonds additionnels soit utilisée en Afrique. Le Canada et les autres pays du G-8 considèrent que le NEPAD constitue une assise sur laquelle il est possible de donner vie au Plan d'action pour l'Afrique, initiative internationale de réduction de la pauvreté et de soutien d'une croissance économique durable sur le continent.



### ***Participation du Canada aux décisions de la Banque mondiale***

Les décisions du Conseil d'administration de la Banque mondiale sont normalement prises par consensus plutôt que par une mise aux voix officielle. Il arrivera toutefois que, pour différentes raisons, des administrateurs ne puissent se joindre au consensus du conseil. En 2004, l'administrateur canadien s'est prononcé contre un investissement de la SFI dans LNM Holdings N.V., qui finance des projets sidérurgiques à l'échelle mondiale, en raison de certaines préoccupations relatives à la surcapacité de production à l'échelle mondiale dans le secteur de l'acier. Il s'est abstenu de voter au sujet d'un crédit de l'IDA au Yémen pour un projet de développement de l'éducation de base, étant donné certains doutes quant au respect du droit contractuel par le gouvernement yéménite, et d'un autre crédit de l'IDA ainsi que d'une subvention au Népal pour un projet de restructuration du secteur financier, en raison cette fois d'inquiétudes reliées au projet, notamment certains excès touchant les modalités de départ volontaire. En juillet 2004, l'honorable Ralph Goodale, en sa qualité de gouverneur représentant le Canada au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale, n'a pas appuyé une hausse proposée de 4,1 % de la rémunération des administrateurs de la Banque mondiale, car elle était plus élevée que le taux d'inflation dans la région de Washington. Puis, en septembre 2004, il n'a pas voté en faveur d'une hausse de 9,2 % de la rémunération du président de la Banque.

### **Éducation**

Le Canada considère que l'éducation est un facteur de développement crucial et appuie vigoureusement les initiatives récentes de la Banque en vue d'accroître l'aide dans ce secteur. Les engagements de la Banque en matière d'éducation ont été de 1,7 milliard de dollars américains au cours de l'exercice 2004. La Banque offre également au secteur de l'éducation un important soutien sous une forme autre que des prêts, soit par le truchement de ses travaux analytiques et stratégiques menés sur une base consultative. Elle a aussi mis résolument l'accent sur l'éducation des filles. Le Canada a collaboré avec la Banque et d'autres organismes afin d'appuyer l'initiative Éducation pour tous. Le Canada appuie avec vigueur les efforts de la Banque visant à élaborer une initiative d'aide « accélérée » aux pays qui se sont dotés de stratégies judicieuses en matière d'éducation. L'initiative d'aide accélérée conçue par la Banque, en étroite collaboration avec un groupe de travail spécial du G-8 sur l'éducation, a été approuvée par les membres du Comité de développement en avril 2002. Jusqu'à présent, le Canada s'est engagé à verser 135 millions de dollars canadiens de 2003 à 2008 pour des projets présentés par la Tanzanie, le Mozambique et le Honduras dans le cadre de cette initiative accélérée, ce qui s'ajoute à ses engagements existants.

Les travaux à venir de la Banque mondiale seront fondés sur les trois principes suivants :

- l'augmentation de l'offre de services d'éducation doit aller de pair avec une hausse de la qualité. La Banque examine sa nouvelle stratégie en la matière pour s'assurer que l'offre et la qualité reçoivent une attention égale;
- les objectifs de l'Éducation pour tous et les besoins financiers doivent être intégrés à la stratégie globale en matière d'éducation et au cadre budgétaire des pays;
- à partir du moment où son efficacité a été démontrée, l'initiative d'aide accélérée doit être élargie.

Au chapitre du financement, les ressources d'aide en matière d'éducation de base dans les pays à faible revenu n'ont pas augmenté assez vite. Selon la Banque, 3 % seulement de l'aide publique au développement (APD) sont affectés à l'éducation de base dans les pays à faible revenu. Cela signifie que, sur les 61,8 milliards de dollars américains d'APD en 2002, 6,5 milliards seulement ont été utilisés pour l'éducation, dont 2 milliards environ pour l'éducation de base dans les pays à faible revenu. Étant donné que tous les pays à faible revenu peuvent maintenant participer à l'initiative d'aide accélérée, 25 pays additionnels pourraient devenir admissibles en 2005 (dont 14 pays d'Afrique subsaharienne) et 13 en 2006, la condition étant qu'ils se dotent de plans solides dans le but d'accroître les investissements dans l'éducation de base conformément au cadre et aux critères convenus de l'initiative. La Banque mondiale croit que les besoins additionnels pour l'éducation de base se chiffreront à 1,4 milliard de dollars américains en 2005 et à 2,2 milliards en 2006.

### **Efficacité des activités de développement**

L'efficacité des activités de la Banque est depuis longtemps un objectif important du Canada. Il ne s'agit pas simplement de réduire les coûts et d'économiser de l'argent. L'efficacité passe par des choix judicieux, un énoncé clair des priorités et une prestation efficiente des services. La Banque doit concentrer ses activités dans les domaines où son aide peut être productive et où elle dispose d'un avantage comparatif manifeste. Elle a opéré une sélection plus rigoureuse, se concentrant sur les États qui appliquent des réformes et qui obtiennent de bons résultats. Dans le cas des crédits de l'IDA, les allocations sont fonction de critères de rendement. Afin de surveiller le rendement d'un pays de manière significative, la Banque insiste pour incorporer des indicateurs de résultats liés à la pauvreté en vue de mesurer les résultats réels, notamment des indicateurs comme les taux de malnutrition infantile et de mortalité maternelle et infantile.

La Banque continue d'intensifier ses efforts en vue d'accroître l'efficacité du développement, mettant plus que jamais l'accent sur la qualité de son portefeuille de projets. Une plus grande vigilance est désormais exercée aux étapes de la préparation et de la supervision des projets, ce qui a permis d'accroître le nombre de projets qui atteignent les objectifs de développement

fixés. Pour l'exercice 2003, le Département de l'évaluation des opérations a déterminé que 83 % des projets de la Banque obtenaient une cote satisfaisante pour ce qui est de l'atteinte des objectifs visés. On observe une progression constante à ce chapitre depuis 1997, année où seulement 73 % des projets ont obtenu une telle cote.

Au cours de l'exercice 2004, la Banque mondiale a lancé un processus d'apprentissage de portée internationale d'une durée de neuf mois, dont le point culminant fut une conférence de travail de haut niveau à Shanghai en mai 2004, sous les auspices de la Banque et du gouvernement chinois. Le principal objectif de ce processus a été d'appuyer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif de réduction de la pauvreté, grâce à des solutions à grande échelle pouvant faire l'objet d'une application généralisée. Ce processus, et tout spécialement la conférence, a permis à des intervenants importants du domaine du développement, représentant des pays développés et en développement, d'échanger sur l'expérience acquise et les leçons stratégiques apprises dans le cadre d'initiatives de réduction de la pauvreté menées aux quatre coins du monde.

La coordination et l'harmonisation des programmes constituent un autre élément clé d'une aide efficace au développement. La Banque mondiale, d'autres banques multilatérales de développement et le Comité d'aide au développement de l'OCDE ont parrainé conjointement un forum international sur l'harmonisation à Rome en février 2003. La plupart des donateurs, de même que 30 pays en développement, ont pris part à ce forum, dont l'aboutissement a été la « déclaration de Rome sur l'harmonisation ». Cette déclaration énonce un ambitieux programme d'activités visant à garantir que les efforts d'harmonisation soient adaptés à la situation de chaque pays et que l'aide des donateurs soit fonction des priorités des bénéficiaires. La déclaration préconise les efforts des pays pour rationaliser les procédures et pratiques appliquées aux donateurs et elle réclame l'adoption de politiques, procédures et pratiques pouvant faciliter l'harmonisation. Après avoir mis l'accent sur l'harmonisation, on se concentre maintenant sur la mise en œuvre au niveau des pays.

Les efforts d'harmonisation de l'aide des donateurs demeurent l'une des grandes priorités de la Banque. Celle-ci estime que son rôle consiste à participer à ces efforts, à les appuyer et à les orienter. Elle mène encore des travaux approfondis de réforme interne et modernise son cadre stratégique et opérationnel, l'un des objectifs centraux de cet exercice étant de faciliter l'harmonisation et la cohésion. Les réformes visent notamment la mise en commun de ressources dans le cadre d'approches sectorielles (2002); la concordance entre les stratégies d'aide-pays et les DSRP (2002); l'adaptation de la politique de vérification de la banque pour la rendre conforme aux normes internationales en la matière ainsi que le recours accru à une procédure de vérification au niveau des pays (2003); la mise à jour des directives de la Banque en matière d'approvisionnements en conformité avec les pratiques exemplaires recommandées par un groupe de travail composé de chefs des approvisionnements de banques multilatérales de

développement (2003); la modernisation des exigences d'admissibilité des dépenses pour que son aide corresponde davantage aux objectifs des pays (2004); et le remplacement des prêts d'ajustement structurel par des prêts de politiques de développement, qui tiennent compte entre autres de la prise en charge par les pays et qui font l'objet d'une coordination avec d'autres partenaires se consacrant au développement. En septembre 2004, les administrateurs de la Banque ont accepté en principe de miser davantage sur les systèmes nationaux pour les projets appuyés par la Banque, ce qui englobe la possibilité de mener des projets pilotes dans des pays pour évaluer les répercussions de cette approche sur le plan des sauvegardes environnementales et sociales ainsi qu'au niveau des appels d'offres internationaux.

La Banque continue de moderniser les politiques régissant ses opérations d'investissement. Certaines modifications devant être adoptées sous peu permettront d'élargir rapidement la portée de projets qui portent fruit sans qu'il soit nécessaire de mener une procédure interminable d'examen interne. Les actionnaires ont leur mot à dire sur ces mesures, car le Conseil de la Banque doit approuver les efforts financiers additionnels. La Banque s'affaire à restructurer ses procédures budgétaires et à modifier sa structure organisationnelle afin qu'il existe une plus grande concordance entre les ressources humaines et les besoins des pays clients. Ces mesures permettront de mieux mettre l'accent sur les clients, d'accroître la transparence des réaffectations à l'interne et de hausser l'efficacité d'ensemble.

En mars 2005, la Banque mondiale, des pays partenaires, des organismes d'aide bilatérale et des institutions multilatérales se pencheront sur les progrès accomplis depuis le forum de Rome. La planification de ce deuxième forum de haut niveau sur l'harmonisation est en cours; les priorités pourraient comprendre notamment : (i) la nécessité que les stratégies et le financement concordent avec les priorités de la stratégie de réduction de la pauvreté; (ii) la prise d'engagements en vue du recours aux systèmes nationaux; (iii) la rationalisation du processus de prestation d'aide grâce à une coopération mettant davantage l'accent sur la délégation de pouvoirs et à des partenariats passifs; (iv) la conception d'indicateurs.

### **Égalité des sexes**

Le Canada fait la promotion active de l'égalité des sexes à titre d'élément prioritaire des activités de la Banque mondiale. Les prêts de la Banque mondiale dans presque tous les secteurs comprennent des volets qui profitent particulièrement aux femmes et aux jeunes filles. À la suite d'un examen de sa stratégie en matière d'égalité des sexes, la direction a pris l'engagement d'intégrer cet aspect aux stratégies d'aide-pays de la Banque et de collaborer avec les pays en développement et des partenaires externes à la détermination des stratégies à privilégier afin de faire valoir l'égalité des sexes. En 2001, la Banque a publié un important rapport de recherche portant sur le développement par l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la

participation. Le rapport, qui éclaire la stratégie de la Banque en matière d'égalité des sexes, conclut qu'il a été bien démontré que l'inégalité des sexes tendait à ralentir le développement et que l'égalité des sexes contribuait à réduire le taux de mortalité infantile, à améliorer la nutrition et à abaisser le taux de fécondité et le taux de transmission du VIH/SIDA. L'ACDI continue de collaborer étroitement avec la Banque afin d'accroître la capacité de cette dernière relativement aux questions touchant l'égalité des sexes. Afin d'élargir l'échange de connaissances avec ses partenaires en matière de développement, la Banque fournit sur son site Web un certain nombre d'indicateurs statistiques sur l'égalité des sexes.

### **Développement du secteur privé**

Le secteur privé joue un rôle important dans presque tous les défis associés au développement, depuis la protection de l'environnement jusqu'à l'aide à la privatisation dans les économies en transition. Le Canada a maintenu que la priorité fondamentale du Groupe de la Banque mondiale en matière de développement du secteur privé consistait à créer un milieu propice à l'investissement et des cadres de saine réglementation afin de permettre au secteur privé de se développer d'une manière durable. En 2001, le Groupe a entamé des consultations auprès des gouvernements, du secteur privé, des ONG et des organismes multilatéraux sur une stratégie de développement du secteur privé. À la lumière de ces consultations, la Stratégie de développement du secteur privé du Groupe de la Banque a été adoptée officiellement par les administrateurs en février 2002. Elle porte sur deux grands thèmes : étendre la portée des marchés et améliorer la prestation des services de base. Voici certains des principaux éléments de la stratégie : favoriser un climat propice à l'investissement; fournir un soutien direct aux sociétés privées; appuyer la participation du secteur privé à l'infrastructure; élargir le rôle du secteur privé dans les initiatives publiques visant à offrir un accès universel et abordable aux services sociaux; mettre au point une approche visant à mieux cibler les subventions destinées aux pauvres afin d'améliorer la prestation des services. Le Canada a favorisé cette approche de plus en plus coordonnée en matière de développement du secteur privé.

En 2004, constatant les résultats liés à la publication de son premier rapport intitulé *Doing Business in 2004*, qui portait sur le contexte réglementaire dans ses pays membres, la Banque a publié *Doing Business in 2005*, dont le thème est l'élimination des obstacles à la croissance. Tout comme le précédent, ce rapport contient des indicateurs liés à cinq aspects centraux : lancer une entreprise; embaucher et licencier des travailleurs; exécuter des contrats; obtenir du crédit; fermer une entreprise. On ajoute en outre deux ensembles d'indicateurs qui portent sur l'enregistrement de biens et sur la protection des investisseurs. Ces indicateurs servent à analyser des résultats économiques et sociaux comme la productivité, l'investissement, les vices de forme, la corruption, le chômage et la pauvreté ainsi qu'à déterminer quelles réformes ont donné des résultats, dans quelles circonstances et pour quelles raisons.

Les rapports *Doing Business* ont pour but d'encourager les réformes en fournissant des points de comparaison entre pays. La Banque mondiale déclare que cette démarche représente un moyen très efficace d'inciter la société à exiger des services publics améliorés, d'enrichir la responsabilisation des instances politiques et d'appuyer l'établissement d'une meilleure politique économique. En outre, ce rapport vise à éclairer le processus de conception des réformes. Par exemple, dans le cas de l'Éthiopie, le rapport a permis d'apprendre qu'une exigence de publication des statuts constitutifs des entreprises dans les journaux locaux avait fait augmenter les coûts de façon excessive et avait peu d'intérêt public. Devant cette constatation, le gouvernement éthiopien a abrogé cette exigence réglementaire. En un an, le coût total d'enregistrement est passé de 422 % du revenu national par habitant à 78 % et la procédure d'enregistrement a été raccourcie de 12 jours. Par ailleurs, ce rapport classe très bien le Canada dans toutes les catégories, à titre de lieu favorable pour établir et exploiter une entreprise. Les résultats de ces rapports et les travaux de la Banque sur le développement du secteur privé ont été pris en compte dans l'influent *Rapport sur le développement dans le monde 2005*, qui porte sur les aspects entourant le climat d'investissement.

***Rapport sur le développement dans le monde 2005 :  
Un meilleur climat d'investissement pour tous***

Le *Rapport sur le développement dans le monde*, préparé par la Banque mondiale à la lumière des consultations avec les parties prenantes, présente une analyse approfondie d'un aspect particulier du développement. Les rapports antérieurs ont ainsi été consacrés à des sujets comme le rôle de l'État, les économies en transition, le travail, l'infrastructure, la santé, l'environnement et la pauvreté. Ces rapports constituent l'apport le plus notable de la Banque aux travaux de réflexion sur le développement.

Dans le *Rapport sur le développement dans le monde 2005*, il est question des mesures que l'État peut prendre pour améliorer le climat d'investissement au sein de la société dans le but d'appuyer la croissance et de réduire la pauvreté.

L'un des principaux messages qui y sont énoncés est que, pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté, les gouvernements doivent atténuer les risques stratégiques, les coûts et les obstacles à la compétitivité pour toutes les catégories d'entreprises, depuis les agriculteurs et les microentreprises jusqu'aux fabricants locaux et aux multinationales.

Le rapport est le fruit de sondages menés auprès de plus de 30 000 entreprises réparties dans 53 pays en développement. La base de données utilisée par la Banque pour les rapports *Doing Business*, les études de cas concernant des pays donnés et d'autres nouveaux travaux de recherche sont d'autres sources d'information utilisées. Le rapport expose les possibilités que peuvent saisir les États en vue d'améliorer leur climat d'investissement en permettant aux entreprises de toutes les catégories de tirer parti des occasions et des incitations existantes pour faire des investissements productifs, créer des emplois et prospérer.

On trouvera la version anglaise du *Rapport sur le développement dans le monde 2005* sur le site Web de la Banque à l'adresse suivante : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

Pendant l'exercice 2004, la BIRD et l'IDA ont accordé des prêts totalisant 4 176,6 millions de dollars américains à l'appui du développement du secteur financier et du secteur privé. Parmi les exemples importants du rôle du secteur privé dans le développement, mentionnons l'incidence grandissante des organisations de microcrédit (prêts relativement peu élevés consentis aux pauvres par des organismes communautaires). Grâce à un modeste investissement, ces organisations ont réussi à améliorer les conditions de vie des pauvres – surtout des femmes – dans les pays en développement. Ces organisations le prouvent clairement : les pauvres peuvent devenir de très bons entrepreneurs et constituer de très faibles risques de crédit. En 2004, la SFI et la Banque mondiale ont lancé une nouvelle initiative de soutien des entreprises novatrices suscitant des possibilités économiques durables pour les gens très pauvres et marginalisés. Les organisations commerciales communautaires sont des entreprises à vocation sociale, à but lucratif ou non, qui offrent aux plus démunis de devenir leurs partenaires, leurs fournisseurs ou leurs bénéficiaires. Ces entreprises sont une source d'emploi, de revenu et de formation pour les défavorisés qui ont ainsi l'occasion de participer à l'activité commerciale. L'initiative de la Banque et de la SFI a ainsi aidé Hagar, œuvre de bienfaisance cambodgienne qui offre à des femmes dans le dénuement des emplois dans la production de lait de soya. Mentionnons également l'exemple de Honey Care Africa, qui aide des agriculteurs kenyans à augmenter leur revenu en acquérant des compétences et en suivant la formation requise pour se lancer dans l'apiculture, puis achète leur miel à des prix garantis et l'écoule sur le marché; cette initiative vise à élargir le champ de leurs activités et à aider un plus grand nombre de gens.

En novembre 2004, les Nations Unies ont déclaré 2005 l'Année internationale du microcrédit dans le but d'obtenir des appuis en vue d'accroître l'accès des pauvres et des gens à faible revenu aux services financiers, de sensibiliser le public au microcrédit et au microfinancement et de promouvoir la conclusion de partenariats innovateurs entre les gouvernements, les donateurs, les organisations internationales, les ONG, le secteur privé, le milieu universitaire et les consommateurs de services de microfinancement. L'objectif essentiel consiste à assurer un meilleur accès au crédit, à l'épargne, à l'assurance, aux virements et à d'autres services financiers, pour donner aux ménages pauvres ou à faible revenu la possibilité d'avoir une existence moins précaire et un avenir plus prospère.

Le Groupe consultatif d'assistance aux plus défavorisés jouera sans doute un rôle crucial durant l'Année internationale du microcrédit. Ce groupe, qui comprend la Banque, le Canada, 30 autres donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que deux organismes privés, a vu le jour en 1995 pour appuyer le développement et l'expansion d'institutions viables fournissant des services de microcrédit aux pauvres. En décembre 2004, la SFI est devenue le membre le plus récent à se joindre au Groupe; cette association sera source d'avantages mutuels et contribuera à l'accroissement des activités de microfinancement de la SFI. En septembre 2002, les membres ont prorogé pour la troisième fois le mandat du Groupe (de 2003 à 2008). En 2004, le groupe a formulé et adopté les principes clés du microfinancement, qui ont

été par la suite entérinés par ses membres et par les dirigeants du G-8 lors de leur sommet de juin 2004. Le Groupe contribuera à la réussite de l'Année internationale du microcrédit en faisant la promotion d'institutions et de secteurs financiers transparents et ouverts, de recherches nouvelles et de conférences de donateurs.

### **Microfinancement : le Groupe consultatif d'assistance aux plus défavorisés**

Le microfinancement est un important instrument de développement dans les pays les plus pauvres. Au cours de l'exercice 2004, le Groupe a consacré 13,7 millions de dollars américains, sous forme de subventions et d'initiatives nouvelles, à l'élargissement des opérations de microcrédit dans ces pays. Le Canada appuie sans réserve les efforts du Groupe en vue d'élargir la portée des services de microfinancement et lui verse une contribution annuelle de 500 000 dollars canadiens. Le Groupe a entamé son troisième mandat quinquennal en juillet 2003.

Ce troisième mandat du Groupe est axé sur les quatre priorités stratégiques suivantes :

- promouvoir la diversité des institutions financières qui aident les pauvres;
- faciliter l'accès des pauvres à un large éventail de services financiers adaptables et pratiques;
- améliorer la disponibilité et la qualité de l'information sur le rendement des institutions de microcrédit;
- promouvoir un cadre politique et juridique solide en matière de microcrédit.

Pour chacune de ces priorités stratégiques, le Groupe fournit une assistance technique, élabore et applique des normes, favorise l'enrichissement du savoir et le partage de l'information et offre des services de formation et de renforcement des capacités de concert avec d'autres intervenants.

On trouvera de plus amples renseignements sur le Groupe en visitant son site Web à l'adresse suivante : [www.cgap.org](http://www.cgap.org).

### **Saine gouvernance et lutte contre la corruption**

Le Canada encourage la Banque à appuyer vigoureusement l'amélioration de la gouvernance du secteur public et du secteur des entreprises. Au cours des 10 dernières années, les questions de gouvernance ont été intégrées aux programmes de prêts d'ajustement et d'investissement de la Banque et, plus récemment, aux travaux d'analyse par pays.

La stratégie de la Banque, intitulée *Réforme des institutions publiques et renforcement de la gouvernance*, met en relief la nécessité pour la Banque de renforcer ses outils d'évaluation de la qualité des institutions d'un pays et de détermination de l'état de préparation d'un pays au lancement de réformes particulières en matière de gouvernance. Il est pratique courante pour la



Banque de préparer des rapports fondamentaux d'analyse détaillée qui portent sur la pauvreté, analysent l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, évaluent la responsabilisation en matière de finances publiques, étudient les pratiques d'approvisionnement et fournissent un cadre analytique général permettant d'établir l'ordre de priorité des activités de développement. Ces renseignements servent de fondement au programme de prêt pour chaque pays, peu importent les autres caractéristiques de ces derniers. Les rapports fondamentaux d'analyse détaillée prennent la forme de profils de la pauvreté, de mémoires sur les économies nationales, d'examens des dépenses publiques, d'évaluations des approvisionnements nationaux et d'évaluations de la responsabilité financière des États. Pendant l'exercice 2004, la Banque a préparé 734 outils destinés à l'enrichissement du savoir, dont 122 rapports fondamentaux d'analyse détaillée.

Depuis 1997, les activités de lutte contre la corruption font partie intégrante du portefeuille de gestion du secteur public de la Banque. Celle-ci a intégré la lutte contre la corruption à ses stratégies d'aide-pays. Elle a modifié ses lignes directrices en matière d'approvisionnement pour renforcer les procédures applicables aux projets qu'elle finance afin d'en exclure, de manière temporaire ou permanente, les soumissionnaires qui ont été reconnus coupables de fraude ou de corruption. En juillet 2004, la Banque mondiale a adopté de nouvelles orientations stratégiques et un plan d'activités ainsi qu'une nouvelle stratégie de communications extérieures concernant les enquêtes et les sanctions, sans oublier des modifications de la politique de communication de l'information relativement au Département de l'intégrité institutionnelle. Depuis six ans, la Banque a rayé plus de 300 entreprises ou particuliers de la liste des parties autorisées à conclure des marchés avec elle, en raison de leur participation à des activités de corruption ou de détournement de ses fonds, et plus de 25 condamnations criminelles ont été prononcées dans diverses administrations. Au début de 2005, 267 sociétés ou particuliers ne pouvaient plus profiter des marchés adjugés dans le cadre de projets de financement de la Banque mondiale. En outre, la Banque a envoyé 10 lettres de réprimande à des sociétés ou à des particuliers menant des affaires en vertu de contrats qu'elle finançait.

Pour bon nombre des pays les plus pauvres, où les problèmes de gouvernance demeurent endémiques, les organismes de coopération bilatérale en matière de développement ont réduit les montants d'aide. En outre, le fait que les allocations de l'IDA soient fondées sur les résultats a pour effet de réduire le financement à des conditions de faveur accordé par la Banque à ces pays. Bon nombre de ces derniers, que l'on désigne de plus en plus comme des pays à faible revenu en difficulté, sont isolés des programmes d'aide au développement. Reconnaisant que l'engagement auprès de la communauté internationale peut promouvoir la réforme, à la suite de l'examen de la stratégie de la Banque au sujet des pays à faible revenu en difficulté, les administrateurs ont approuvé la création d'un fonds fiduciaire spécial de mise en œuvre de la stratégie pour les pays à faible revenu en difficulté en janvier 2004; ce fonds servira à financer de petits projets pilotes visant à améliorer la gouvernance et à raffermir la capacité des

institutions. En mars 2004, les gouverneurs de la Banque mondiale ont approuvé le virement de 25 millions de dollars américains à même l'excédent du compte de la Banque au fonds fiduciaire de mise en œuvre de la stratégie pour les pays à faible revenu en difficulté. Lorsque les structures gouvernementales des pays à faible revenu en difficulté sont particulièrement déficientes, le fonds fiduciaire accorde son aide par l'intermédiaire d'organismes non gouvernementaux.

L'approche de la Banque mondiale à l'égard des pays à faible revenu éprouvant des difficultés ainsi que des pays se relevant d'un conflit évolue constamment. Dans bien des cas, ces pays ne disposent pas de structures ni de capacités de gouvernance suffisantes. On s'adresse de plus en plus souvent à la Banque mondiale pour que celle-ci puisse collaborer étroitement avec les Nations Unies, d'autres institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux dans le but d'évaluer les besoins, de remplir un rôle de facilitation grâce à la création et à l'administrations de fonds fiduciaires et de participer à la mise en place de structures de gouvernance dans des pays comme Haïti et l'Afghanistan.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour favoriser l'amélioration des pratiques en matière de gouvernance, l'Institut de la Banque mondiale entretient des rapports étroits avec le Centre parlementaire du Canada et des organisations internationales. Le FMI et la Banque mondiale dans son ensemble continuent d'appuyer les activités menées par le Centre de Toronto dans le but de renforcer les capacités en matière de surveillance du secteur financier.

En 2003 et en 2004, l'administrateur canadien et ses collègues siégeant au Comité de la gouvernance et des questions administratives concernant les administrateurs ont défini des mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficacité des assemblées du Conseil et d'autres activités. Ils ont également recommandé d'importantes initiatives de gouvernance interne, notamment la communication de renseignements financiers à l'intention des représentants du Conseil et la mise sur pied d'un comité d'éthique pour offrir une orientation aux administrateurs et à leur personnel de niveau supérieur ainsi qu'au président de la Banque mondiale. Le Conseil d'administration a approuvé ces mesures et les a mises en application en 2004.

### ***Le Centre de Toronto***

Sensibles à la nécessité de renforcer la réglementation et la surveillance du secteur financier à l'échelle internationale, le gouvernement du Canada, la Banque mondiale et la Schulich School of Business de l'Université York ont mis sur pied en 1997 le Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier à Toronto. Le Centre offre une formation empirique aux responsables de la surveillance des banques et des sociétés d'assurance ou de la réglementation des valeurs mobilières, ce qui leur permet de mieux s'acquitter de leurs tâches et, ainsi, de réduire la gravité et la fréquence des crises financières. Il met l'accent sur le leadership exercé dans le cadre de la fonction de surveillance et propose à cette fin des programmes pragmatiques, suivant le principe que nul enseignement ne vaut l'expérience. Le Centre de Toronto a formé près de 1 500 hauts fonctionnaires de plus de 120 pays.

Le Centre de Toronto coopère avec un certain nombre de partenaires pour offrir des programmes dans diverses régions du monde. Ces programmes conjoints sont menés avec le concours de l'Institut de la stabilité financière de Bâle et d'un certain nombre d'organismes régionaux en Asie, en Amérique latine, en Afrique du Sud, en Europe centrale et en Europe de l'Est. De plus, le Centre a élargi l'éventail de ses programmes spéciaux à l'intention des cadres supérieurs du domaine de la surveillance en concluant des partenariats avec des pays ou encore avec le FMI, l'Organisation internationale des commissions de valeurs et l'Organisation de coopération et de développement économique. En résumé, le Centre propose maintenant trois programmes de leadership à Toronto ainsi qu'une dizaine de programmes spéciaux, conjoints ou adaptés à des pays particuliers en différents coins du monde.

En 2004, tenant compte de l'importance des discussions intersectorielles des cadres supérieurs d'organismes de surveillance sur des questions d'intérêt commun, le Centre a lancé une initiative visant à réunir les cadres des niveaux les plus élevés des domaines de la surveillance des banques et des sociétés d'assurances ainsi que de la réglementation des marchés boursiers. Cette tribune a permis à des spécialistes de premier plan de la surveillance et de la réglementation d'aider ces cadres à comprendre certains des principaux défis qui se posent à eux ainsi qu'à mesurer la capacité de leurs organismes à les relever. Par suite de leur participation à cette initiative, quatre responsables de la surveillance ont demandé au Centre de concevoir et d'adapter des programmes pour leurs pays.

La Banque a fourni des fonds de 1,25 million de dollars américains au Centre de Toronto de 1998 à 2000. Le FMI a versé une contribution de 1,7 million de dollars américains depuis 2000 et a accordé un soutien en nature. La Banque des règlements internationaux a fourni 500 000 dollars américains pour la période comprise entre 2000 et 2002. Le financement canadien du Centre de Toronto est assuré par l'ACDI et se chiffre jusqu'ici à 6,2 millions de dollars canadiens. De même, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Scotia, la Banque Royale du Canada et la TD Canada Trust ont contribué au premier effort de financement. En outre, dans le cadre de projets particuliers, le Centre a reçu une aide de la USAID, du gouvernement de Singapour, de l'Agence de transfert de technologie financière du Luxembourg, de la Banque interaméricaine de développement et de l'Initiative de réforme et de raffermissement du secteur financier qui compte plusieurs donateurs. Depuis le début, le Bureau du surintendant des institutions financières offre un soutien et continue de participer aux travaux du Centre. Également, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario contribue aux efforts du Centre dans le domaine de la réglementation des marchés de capitaux.

On peut joindre le Centre de Toronto par l'entremise de son site Web à [www.torontocentre.org](http://www.torontocentre.org).

## **Développement durable respectueux de l'environnement**

Le gouvernement du Canada, de concert avec la société civile canadienne, presse depuis longtemps la Banque de mieux intégrer à ses opérations les aspects rattachés à l'environnement. Tout comme l'égalité des sexes, cet enjeu pourrait être nettement mieux appuyé dans les stratégies d'aide-pays et dans les évaluations des DSRP par la Banque mondiale. Cette dernière a estimé que les coûts économiques de la détérioration de l'environnement se situaient en moyenne entre 4 et 8 % du PIB dans un grand nombre de pays en développement. Dans le cadre de sa stratégie environnementale, la Banque cherche à améliorer son système de protection de l'environnement et à intégrer les politiques et les enjeux liés à l'environnement à ses activités de prêt et à ses discussions stratégiques. Elle collabore étroitement avec ses clients afin de les aider à instaurer et à mettre en œuvre leurs propres systèmes de protection de l'environnement, de sorte qu'ils puissent gérer leurs ressources d'une manière plus durable.

Même si la Banque intègre les enjeux environnementaux à l'ensemble de ses opérations, le nombre d'investissements directs qu'elle appuie au chapitre de l'environnement varie d'une année à l'autre. Au cours de l'exercice 2004, la part des opérations globales de prêt de la Banque consacrée directement au secteur de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles s'est maintenue à 6 %.

La Banque a été particulièrement active dans le domaine des changements climatiques. En sa qualité d'organisme de mise en œuvre du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, la Banque a contribué à l'élimination graduelle de quelque 140 000 tonnes de substances pouvant constituer un danger pour la couche d'ozone, à un coût de 650 millions de dollars américains et, à la fin de l'exercice 2004, elle avait appuyé le déroulement de plus de 416 projets. Toujours durant l'exercice 2004, 28 nouveaux sous-projets ont été approuvés, le financement connexe s'élevant à 66,2 millions de dollars américains.

Bon nombre de pays en développement sont confrontés à d'énormes défis au chapitre des ressources en eau, car les besoins en eau potable, en irrigation et en hydroélectricité vont croissant. Par conséquent, la demande de fonds auprès de la Banque mondiale est élevée et ne cesse de croître. La Banque a donc énoncé ses orientations stratégiques pour le secteur de l'eau dans un document diffusé en février 2003. Conformément à cette stratégie, l'investissement de la Banque dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de la protection contre les inondations a plus que doublé au cours de l'exercice 2003, passant à 7 % de l'ensemble des prêts contre 3 % en 2002; pour l'exercice 2004, cette proportion atteint 8 % de l'ensemble des prêts. À l'instar du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque mondiale est un organisme de mise en œuvre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Par l'entremise du FEM, la Banque soutient des projets dans quatre secteurs clés : les changements climatiques, la préservation de la biodiversité, l'élimination progressive des substances destructrices de l'ozone et la

protection des eaux internationales. Depuis l'établissement du FEM, le Groupe de la Banque mondiale a mobilisé des fonds publics et privés de près de 12 milliards de dollars américains à l'appui de mesures dans ces quatre secteurs clés. Pendant l'exercice 2004, 41 nouveaux projets ont été approuvés, d'où une affectation de 219 millions de dollars américains à même le FEM, à quoi s'ajoutent 738 millions de dollars américains fournis par la Banque.

Plus récemment, la Banque mondiale a élargi la portée de ses activités de financement reliées au carbone. Ces activités englobent le Fonds prototype pour le carbone, le Fonds de développement communautaire pour le carbone et le Fonds pour le biocarbone. Le Fonds prototype pour le carbone, utilisé depuis avril 2000 dans le cadre d'un partenariat entre 17 entreprises et 6 États (dont le Canada), a joué un rôle de pionnier en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'intermédiaire de projets; il sert en outre à promouvoir le développement durable et permet aux participants d'apprendre par la pratique. Le Fonds de développement communautaire pour le carbone, fonctionnel depuis juillet 2003, est une initiative des secteurs public et privé, la taille cible du fonds étant de 100 millions de dollars américains; il sert à fournir des fonds pour la réalisation de projets à petite échelle dans les régions rurales en développement les plus pauvres du monde. Le Fonds pour le biocarbone, initiative publique et privée gérée par la Banque mondiale, est opérationnel depuis mai 2004 et son capital s'établit à 33,3 millions de dollars américains. Au moyen d'investissements dans des projets pilotes visant à séquestrer ou à conserver le carbone dans les forêts et les systèmes agro-écologiques, ce fonds a pour objet de réduire de façon économique les émissions et de promouvoir la biodiversité, la conservation et la réduction de la pauvreté. En décembre 2004, la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement ont convenu de coopérer à la création d'un fonds paneuropéen pour le carbone.

La Banque mondiale continue de raffermir sa démarche en vue d'assurer le développement durable. Les politiques de protection constituent l'un des volets des politiques opérationnelles de la Banque mondiale; elles exigent que l'on détermine les répercussions environnementales et sociales négatives que pourraient avoir les projets d'investissement de la Banque, qu'on prévienne ou qu'on atténue dans la mesure du possible ces répercussions et qu'on en assure un suivi. C'est en 1997 que la direction de la Banque a énoncé pour la première fois le concept qui sous-tend les politiques de protection afin de souligner l'importance de cet ensemble précis de politiques opérationnelles sous l'angle des objectifs environnementaux et sociaux et de l'amélioration de la qualité de ses opérations. En 2003, la Banque a intensifié la mise en œuvre des politiques de protection. En outre, la communication de documents de protection s'est intensifiée, maintenant que la politique de communication de l'information est entièrement intégrée. Le nombre plus élevé de projets assujettis à un examen environnemental et l'augmentation du nombre de documents rendus publics rendent compte de l'intégration accrue des préoccupations environnementales et sociales au portefeuille de prêts de la Banque.

En 2004, le Groupe de la Banque mondiale a mené des discussions approfondies au sujet du rapport d'un groupe de travail indépendant présidé par M. Emil Salim, Ph.D., dans le cadre de l'examen des industries extractives mené par le Groupe. Cet exercice a été lancé en 2000 par suite de préoccupations de la part de différentes parties prenantes, en particulier des groupes de défense de l'environnement et des droits de la personne. Tout au long de 2004, le Canada a souligné la nécessité de tenir des consultations constructives et a demandé instamment à la direction de la Banque, en conformité avec ses politiques sur la traduction et la communication de l'information, de fournir des versions traduites de ses principaux documents le plus rapidement possible pour alimenter le débat public sur cet enjeu crucial.

L'examen du rapport du groupe de M. Salim par le Conseil d'administration en août 2004 et la réponse de la direction du Groupe de la Banque mondiale aux résultats de l'examen des industries extractives et à des rapports connexes ont été le point culminant d'un processus d'une grande ampleur ayant comporté de multiples examens techniques indépendants approfondis, des visites de sites de projets et des colloques en différents points du globe pour connaître l'opinion des parties prenantes : États, industrie, société civile et collectivités locales.

Dans sa réponse au Conseil, le Groupe de la Banque mondiale a indiqué qu'il continuerait d'investir dans des projets d'exploitation minière et d'hydrocarbures, car il s'agit de secteurs encore essentiels au développement de nombreux pays pauvres. Le Groupe de la Banque a aussi souligné que, dans le contexte de l'exploitation de leurs ressources par ces pays, son capital et ses compétences peuvent faire en sorte que les projets soient conformes à des normes rigoureuses sur le plan social et environnemental ainsi qu'au chapitre de la gouvernance et contribuer à une utilisation transparente et efficace des revenus tirés de ces projets.

Le message central ressortant de l'exercice d'examen est que, bien que les investissements dans les industries extractives puissent favoriser le développement durable, le Groupe de la Banque mondiale doit accentuer ses efforts sur plusieurs fronts, de manière à définir plus explicitement et à surveiller les effets de réduction de la pauvreté associés aux projets, la qualité d'ensemble de la gouvernance dans les pays hôtes, la participation accrue des parties prenantes locales, la gestion transparente des revenus et des documents relatifs aux projets et la promotion d'initiatives axées sur les énergies renouvelables et les carburants plus écologiques. Le Groupe de la Banque cherchera à intensifier ses activités dans le domaine des énergies renouvelables, et la direction s'est fixé comme objectif de départ d'accroître de 20 % par année ses portefeuilles d'investissement en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable au cours des cinq prochaines années; cela signifie que ses investissements dans ce secteur dépasseront 400 millions de dollars américains par année. Cet objectif sera réévalué périodiquement.

## Commerce et développement

Le Canada reconnaît que la capacité qu'ont les petits États, les économies émergentes et d'autres pays en développement de participer efficacement au système commercial mondial représente un volet important d'une vaste démarche visant la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Il a souligné la nécessité d'intégrer le renforcement des capacités du secteur commercial aux stratégies d'aide-pays de la Banque et aux documents stratégiques de réduction de la pauvreté produits par les pays.

Les travaux de la Banque en matière de commerce reposent sur trois objectifs à la fois distincts et complémentaires :

- à l'échelle mondiale, promouvoir l'évolution du système commercial international à l'appui du développement, ce qui comprend l'exécution d'activités favorisant le développement dans le cadre des négociations de Doha ainsi que la réalisation de travaux de concert avec les institutions bilatérales et les ONG pour promouvoir le programme de commerce et de développement;
- à l'échelle régionale, promouvoir une coopération efficace au moyen de travaux d'analyse et d'une aide active portant sur des questions transsectorielles, comme les normes et la libéralisation des échanges;
- à l'échelle nationale, promouvoir des enjeux commerciaux dans le cadre des stratégies nationales, notamment la réalisation d'analyses de pays ciblées et la prestation de services de soutien technique.

Les participants au cycle de Doha sont parvenus à s'entendre en juillet 2004 au sujet d'un programme de travail comportant des cadres et des accords destinés à faire progresser les négociations. Il reste beaucoup à faire avant la prochaine réunion des ministres responsables du Commerce à Hong Kong en décembre 2005. Dans le but d'appuyer ces travaux, la Banque mondiale continue d'aider les pays en développement à accroître leur capacité de participation aux échanges commerciaux internationaux. Cette aide permettra de financer les programmes de réforme commerciale des gouvernements, y compris le soutien du revenu, le recyclage des travailleurs, l'investissement dans les installations portuaires et les réseaux routiers et la réforme des institutions liées au commerce. À mesure que prendra forme l'accord de Doha, la Banque collaborera avec les pays pour quantifier l'effet de cet accord sur chacun d'eux et elle participera à la conception de programmes de réforme selon les besoins de chaque pays.

La Banque continuera également de jouer un important rôle de défenseur des pays en développement pour les questions touchant le commerce. Le 16 novembre 2004, la Banque a lancé son rapport annuel portant sur les perspectives économiques mondiales de 2005. Sous le thème « Commerce, régionalisme et développement », ce rapport expose les nouveaux arrangements commerciaux préférentiels bilatéraux et régionaux qui sont conclus sur toute la planète. Ces 20 dernières années, le nombre de ces

arrangements – dont l’Accord de libre-échange nord-américain – a sextuplé et on en compte désormais environ 200. Ce phénomène soulève de nombreuses questions qui sont abordées dans le rapport :

- Quels sont les types d’arrangements régionaux et bilatéraux les plus utiles et quels sont ceux qui freinent le développement?
- Les arrangements en question favorisent-ils une intégration plus poussée que les accords commerciaux multilatéraux?
- Les arrangements favorisent-ils ou non la participation des pays aux discussions commerciales multilatérales du cycle de Doha?

Le rapport conclut que, de façon générale, les accords commerciaux régionaux sont bénéfiques pour les pays en développement dans la mesure où ils ne s’accompagnent pas de régimes de protection ou de mécanismes de protection accrus. En outre, les pays qui négocient de tels accords sont incités à les rendre aussi ouverts que possible au regard de tierces parties et à les utiliser pour accroître la libéralisation des échanges plutôt que pour éviter l’évolution en la matière.

En outre, la Banque collabore avec cinq autres institutions au cadre intégré de l’aide technique liée au commerce<sup>8</sup>. Ce cadre est devenu un important véhicule permettant d’intégrer de manière coordonnée les enjeux commerciaux aux stratégies de développement visant les pays les moins développés, la Banque mondiale jouant un rôle central. L’engagement intellectuel et financier de la Banque dans ce projet est crucial pour que le cadre intégré soit efficace à court et à long terme. Le Canada appuie fermement ce cadre et, outre ses conseils stratégiques, a versé une contribution de 1,33 million de dollars américains au fonds fiduciaire du cadre intégré. Le Canada est l’un des deux donateurs faisant partie du groupe de travail du cadre intégré, ce qui en fait un partenaire à part entière des six organismes prenant part à l’exercice de définition des orientations.

### **Transparence et responsabilisation**

Le Canada sait que la transparence et la responsabilisation constituent des éléments essentiels à la pérennité des opérations du Groupe de la Banque et que les politiques de la Banque ont une grande valeur d’exemple pour les gouvernements des pays en développement. Il défend fermement une politique d’ouverture accrue à la Banque. Le Canada et d’autres donateurs ont pressé la Banque et les pays emprunteurs de trouver des façons d’améliorer la consultation des populations locales, soit la société civile et les ONG, non seulement pour la conception ou l’exécution des projets, mais aussi pour l’élaboration de documents d’orientation importants comme les stratégies d’aide-pays. La Banque a donné suite aux préoccupations des actionnaires en publiant un plus grand nombre de documents. À la lumière

---

<sup>8</sup> Les autres participants au cadre intégré sont le FMI, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et l’Organisation mondiale du commerce.



des consultations approfondies menées par la Banque auprès des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des médias, la politique révisée de la Banque en matière de communication de renseignements est entrée en vigueur en janvier 2002.

Aux termes de cette politique, la Banque communique au public :

- les documents exposant les principales mesures appuyées par un crédit de soutien pour la réduction de la pauvreté, après approbation du prêt par les administrateurs;
- les documents opérationnels concernant les autres prêts d'ajustement, moyennant le consentement de l'emprunteur, après approbation de l'opération par le Conseil d'administration;
- une vaste gamme de rapports du Département de l'évaluation des opérations, une fois qu'ils ont été présentés aux administrateurs;
- les évaluations des mesures de protection de l'environnement effectuées avant le début du processus d'évaluation de tous les projets;
- les conclusions du président du Conseil d'administration au sujet des stratégies d'aide-pays, des stratégies de soutien transitoire et des comptes rendus de stratégies d'aide-pays qui sont eux-mêmes rendus publics;
- les conclusions des documents stratégiques au cas par cas;
- les documents archivés après 20 ans (ou 5 ans pour les documents communiqués régulièrement).

D'importants progrès ont été accomplis dans le cadre des négociations entourant la treizième reconstitution des ressources de l'IDA afin d'accroître la transparence et d'intensifier le dialogue stratégique avec les emprunteurs et la société civile. Pour la première fois, six représentants de pays emprunteurs de l'IDA ont participé aux discussions sur le cadre stratégique de cette institution. Les donateurs de l'IDA ont également décidé de rendre publics tous leurs documents de travail stratégiques dans leur version préliminaire et, fait sans précédent, ils ont demandé au public de leur présenter ses observations au sujet des rapports qui définissent le cadre stratégique de la treizième reconstitution.

D'autres progrès ont été faits lors des rencontres relatives à la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA en 2004 et au début de 2005. Les emprunteurs ont continué de participer aux discussions et des documents sur la quatorzième reconstitution ont été publiés. En septembre 2004, la Banque a donné son aval à la publication des résultats des pays dans le cadre de l'exercice annuel d'évaluation des politiques et des institutions nationales de l'IDA, qui porte sur des indicateurs sociaux, économiques et de gouvernance dans les pays clients de l'IDA, et ce, à partir de la quatorzième reconstitution des ressources de celle-ci. Les pays clients et les autres parties prenantes disposeront ainsi d'une information transparente sur la méthodologie de cet exercice, les observations et les résultats pour chaque pays client de l'IDA, ce qui devrait en retour enrichir la qualité et la pertinence des cotes attribuées ainsi qu'accroître la confiance du public à l'endroit de cet exercice d'évaluation.

La transparence exige une meilleure consultation des personnes touchées par les projets appuyés par la Banque. Sous la présidence de James Wolfensohn, la Banque a été la première organisation multilatérale à mettre sur pied un panel indépendant chargé d'examiner les plaintes de l'extérieur. Tout groupe susceptible d'être touché par un projet financé par la Banque a le droit de demander que ce panel enquête afin de déterminer si la Banque a observé ses politiques et ses modalités. Le Canada a été l'un des principaux défenseurs des activités du Panel d'inspection. Au cours de l'exercice 2004, ce dernier a reçu six nouvelles demandes d'inspection portant sur des projets de la Banque aux Philippines (deuxième projet touchant les égouts de Manille), au Cameroun (projet de développement pétrolier et d'oléoduc), au Mexique (projet autochtone et communautaire de biodiversité), en Colombie (projet d'aqueduc, d'égout et de gestion environnementale à Carthagène) et en Inde (projet de transports urbains de Mumbai – deux demandes d'inspection). Il est possible de consulter les demandes d'inspection, les recommandations du Panel, les rapports et les recommandations de la direction à l'adresse suivante : [www.worldbank.org/inspectionpanel](http://www.worldbank.org/inspectionpanel).

La Banque participe avec la société civile à un vaste éventail d'activités, notamment la tenue d'évaluations de la pauvreté, l'élaboration des plans d'action nationaux pour l'environnement et la mise au point d'autres grands outils d'analyse de la Banque. On a insisté sur l'importance de conclure davantage de partenariats avec des groupes de l'extérieur, étant donné qu'un nombre croissant d'opérations de la Banque sont conçues dans le contexte des DSRP, qui constituent autant d'approches axées sur la participation à l'échelon macroéconomique. Les représentants de la société civile et des ONG des pays en développement sont désormais consultés périodiquement dans le cadre de la préparation des stratégies d'aide-pays de la Banque. Des détails sur la participation de la société civile et des ONG sont maintenant inclus dans les documents d'évaluation des projets de la Banque.

Par suite de la fin des travaux du comité de la Banque mondiale et des ONG à la fin de 2000, le groupe de la société civile de la Banque mondiale a collaboré avec différents réseaux de représentants de la société civile de premier plan à l'établissement de nouvelles tribunes pour favoriser le dialogue sur les politiques et les progrès à l'échelle mondiale. Entre autres, un comité de facilitation conjoint a été créé, des consultations mieux structurées ont eu lieu en temps plus opportun dans le contexte des recherches stratégiques de la Banque, des ateliers stratégiques et d'orientation ont été organisés sur des dossiers prêtant à controverse et on a organisé des forums thématiques et des vidéo-dialogues internationaux. La Banque participe aussi à une initiative qui vise à promouvoir la tenue d'un débat public plus éclairé et constructif entre les décideurs politiques et les dirigeants des mouvements internationaux de justice sociale, notamment les organisateurs du Forum social mondial.

Au Canada, les ONG ont participé à des réunions et à des conférences gouvernementales périodiques sur la dette multilatérale, l'environnement, l'IDA et l'Afrique. Le gouvernement du Canada a grandement bénéficié de l'expertise et des conseils fournis par les ONG canadiennes sur une vaste

gamme de questions de développement. Grâce à ce processus axé sur la collaboration, les opinions des ONG canadiennes ont contribué à façonner la position du Canada dans les débats de la Banque mondiale sur les projets et les politiques.

## **Plan d'activité et budget administratif de la Banque mondiale**

Consciente du fait que sa planification doit être plus étroitement liée à ses efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, la Banque a adopté un cycle budgétaire et de planification de trois ans. En juin 2004, les administrateurs ont approuvé un budget administratif net de 1 497,6 millions de dollars américains pour l'exercice 2005, ce qui représente une augmentation théorique de quelque 4,1 % par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2004. Compte tenu des pressions accrues sur les ressources et du fait que la Banque doit classer ses opérations par ordre de priorité, les administrateurs accordent plus d'attention depuis peu à la planification stratégique et au processus budgétaire de la Banque. Leurs bureaux participent beaucoup plus tôt au processus de préparation du budget que par le passé. La Banque travaillera avec les administrateurs dans le but d'axer davantage le processus budgétaire sur les résultats et de l'associer à des indicateurs de résultats clés clairement définis à l'intérieur d'un cadre pluriannuel. Ce nouveau processus concorde avec la volonté des actionnaires d'associer plus étroitement l'aide et les résultats, et la Banque prévoit qu'il contribuera à réduire le coût de préparation du budget et à accroître sa marge de manœuvre.

## **Résultats financiers de la BIRD pour l'exercice 2004**

En sa qualité d'institution de développement, la BIRD ne cherche pas à maximiser ses profits. Elle vise plutôt à obtenir un rendement suffisant pour maintenir sa situation financière et soutenir ses activités de développement à long terme. Elle enregistre habituellement un rendement net d'environ 1 % par année sur ses actifs. Au cours de l'exercice 2004, la BIRD a enregistré un rendement net de l'actif de 1,2 %. Le principal risque financier de la BIRD réside dans la valeur du crédit de son portefeuille de prêts réalisés. À la fin de l'exercice 2004, le ratio avoirs propres-prêts de la Banque, qui constitue une mesure sommaire de la capacité qu'a l'institution de prendre des risques, se situait à 29,4, comparativement à 26,6 à la fin de l'exercice 2003. Ces niveaux sont considérés comme étant viables.

Durant l'exercice 2004, des montants de principal et de frais totalisant 728 millions de dollars américains de quatre emprunteurs de la BIRD<sup>9</sup> ont été enregistrés sans que les intérêts ne soient comptabilisés. Aucun pays n'a vu ses prêts devenir à intérêts non comptabilisés au cours de cet exercice.

<sup>9</sup> L'Irak, le Libéria, les Seychelles et le Zimbabwe.

Pendant ce même exercice, la BIRD a conservé des provisions équivalant à environ 3,5 % de l'encours de son portefeuille de prêts en prévision de pertes. La Banque applique des politiques très prudentes en matière de placements et d'opérations de couverture. Au cours de l'exercice 2004, la BIRD a réuni des fonds de 12,5 milliards de dollars américains au moyen d'instruments à moyen et à long terme sur les marchés de capitaux internationaux, afin de financer ses opérations. Ce montant est de 6,8 milliard de dollars américains inférieur à celui de l'exercice 2003. Les nouvelles ressources sont d'abord placées dans le portefeuille d'actifs liquides de la BIRD jusqu'à ce qu'elles soient requises aux fins des opérations de cette dernière. Dans une perspective stratégique, la BIRD rachète, rembourse ou paie à l'avance sa dette afin de faire baisser le coût d'emprunt, de réduire l'ampleur des remboursements au cours d'un exercice particulier ou de combler d'autres besoins opérationnels. Durant l'exercice 2004, elle a racheté 4,0 milliards de dollars américains de l'encours de ses emprunts. Aux fins de ses activités de prêt, la BIRD conclut des swaps de devises ou de taux d'intérêt pour convertir ses emprunts à taux fixe, libellés en dollars américains ou dans une autre devise, en financement à taux variable en dollars américains. Elle ne conclut pas d'ententes sur instruments dérivés à des fins spéculatives.

Le processus et les méthodes en vertu desquels la BIRD gère son profil de risque financier continuent de progresser au fil de ses activités selon l'évolution du marché, du crédit, des produits et d'autres facteurs. Le Conseil d'administration et son Comité de vérification examinent périodiquement les tendances du rendement et des profils de risque de la BIRD de même que tout autre facteur important de ses politiques de gestion des risques et de ses mécanismes de contrôle.

#### **Attribution du revenu net de l'exercice 2004**

Le revenu net de la BIRD est consacré à l'atteinte de ses objectifs de développement. Chaque année, en juillet, les administrateurs recommandent aux gouverneurs des affectations particulières du revenu net de l'année précédente. Le revenu net attribuable de la BIRD pour l'exercice 2004, après réserves, s'élevait à 995 millions de dollars américains. Outre le financement des opérations de l'IDA et des mesures de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ), le revenu net de la BIRD lui permet d'intervenir en cas de crise humanitaire imprévue et d'accorder à l'occasion des subventions pour d'autres initiatives de développement. À partir du revenu net de l'exercice 2004, les gouverneurs ont approuvé des affectations de 300 millions de dollars américains à l'IDA, de 240 millions de dollars américains au fonds fiduciaire des PPTÉ, de 50 millions de dollars américains à la réduction de la dette des pays ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA et de 405 millions de dollars américains au compte d'excédent de la Banque.

### ***Pour obtenir des renseignements de la Banque mondiale***

Les Centres d'information pour le public de la Banque mondiale, situés à Washington et dans un grand nombre de bureaux régionaux de la Banque, offrent une vaste gamme de documents de la Banque, notamment :

- des documents d'information sur les projets;
- des rapports d'évaluation des projets (approuvés par le Conseil d'administration);
- des documents de travail économiques et sectoriels d'envergure nationale et des documents d'orientation sectorielle;
- le rapport annuel et le rapport sur le développement dans le monde;
- l'état mensuel des projets et les débouchés d'affaires internationaux;
- des fiches de renseignements sur l'environnement, des évaluations, des analyses environnementales et des plans d'action axés sur l'environnement;
- des tableaux de la dette mondiale et des renseignements financiers sur le développement mondial;
- des précis du Département de l'évaluation des opérations.

Il est possible d'obtenir ces documents et diverses études spéciales de la Banque mondiale et de l'Institut de la Banque mondiale à l'InfoShop de la Banque, dont l'adresse est :

701 18th Street N.W.  
 Washington, DC 20433, États-Unis  
 Téléphone : (202) 458-4500  
 Télécopieur : (202) 522-1500  
 Courriel : pic@worldbank.org

On peut aussi obtenir des renseignements à jour sur Internet à l'adresse suivante : [www.worldbank.org/infoshop](http://www.worldbank.org/infoshop).

### **Gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale**

À titre de gouverneur du Canada à la Banque mondiale, le ministre des Finances, Ralph Goodale, assure la gestion des intérêts du Canada auprès de cette institution. Le ministre Goodale exerce son influence par l'échange d'opinions au Comité du développement, aux assemblées annuelles du Conseil des gouverneurs de la Banque et au cours de ses entretiens avec le président de la Banque. Au sein du Comité du développement, le ministre Goodale représente les intérêts du Canada et de tous les autres membres du groupe Canada/Irlande/Caraïbes du Commonwealth.

Le ministère des Finances consulte à fond l'ACDI et Affaires étrangères Canada concernant la formulation des politiques canadiennes relatives aux questions d'intérêt pour la Banque. Le président de l'ACDI, Paul Thibault, est le gouverneur suppléant du Canada à la Banque mondiale.

Les gouverneurs ont délégué au Conseil d'administration de la Banque des pouvoirs décisionnels à propos d'un vaste éventail de questions opérationnelles, stratégiques et administratives. Le Conseil d'administration approuve officiellement chaque prêt, crédit, projet et politique de la Banque; il discute des stratégies d'aide-pays et fournit au besoin des conseils stratégiques aux dirigeants de la Banque. Parmi les 24 administrateurs siégeant au Conseil, 12 proviennent de pays en développement et en transition et les 12 autres, de pays industrialisés. Marcel Massé, qui a été élu administrateur en septembre 2002 et réélu en octobre 2004 par les gouverneurs, représente le Canada et les 12 autres pays membres du groupe.

### **Bureau de l'administrateur pour le Canada à la Banque mondiale**

L'un des principaux rôles de ce bureau est de fournir des conseils et de l'aide aux entreprises et particuliers canadiens voulant faire affaire avec la Banque. Au cours des 20 dernières années, le bureau de l'administrateur pour le Canada a contribué à informer environ 1 000 entreprises canadiennes des occasions offertes par la Banque en organisant des séminaires et des ateliers partout au Canada et en mettant ces entreprises en liaison directe avec l'institution à Washington. Outre ses tâches officielles, le bureau assure une liaison précieuse entre la Banque et les commettants canadiens : ONG, organismes fédéraux et provinciaux, associations, universitaires et parlementaires, entre autres.

Outre le bureau de l'administrateur pour le Canada, l'ambassade du Canada à Washington a mis sur pied un bureau de liaison avec les institutions financières internationales qui peut conseiller les Canadiens sur la façon de participer aux projets financés par la Banque. On peut joindre ce bureau au (202) 682-7788.

La page du site Web de la Banque sur les occasions d'affaires ([www.worldbank.org/opportunities](http://www.worldbank.org/opportunities)) constitue un autre point de contact pour les entreprises canadiennes. Les sociétés, institutions et organismes canadiens qui recherchent des occasions d'affaires créées par les projets financés par la Banque sont invités à consulter périodiquement le site Web de la Banque. On trouvera à l'adresse [www.worldbank.org/canada](http://www.worldbank.org/canada) des renseignements sur la coopération de l'ACDI avec la Banque mondiale et son soutien à l'égard des programmes appuyés par cette dernière.

**Membres du bureau de l'administrateur**

Administrateur	Marcel Massé (Canada)
Administratrice suppléante	Gobind Ganga (Caraïbes)
Conseiller principal	Grant Cameron (Canada)
Conseiller principal	François Pagé (Canada)
Conseiller principal	Donal Cahalane (Irlande)
Conseiller principal	Stephen Free (Canada)
Conseillère	Sharmila Prakash Khare (Canada)
Conseillère	Lisaveta Valantina Ramotar (Caraïbes)
Adjointe administrative	Monique Piette
Adjointe au programme	Monica Morris
Adjointe d'équipe	Danielle Pierre
Téléphone/télécopieur	(202) 458-0082/(202) 477-4155
Adresse	MC-12-175, 1818 H Street N.W. Washington, DC 20433, États-Unis mmasse@worldbank.org mpiette@worldbank.org

**Les achats de biens et services canadiens à la Banque mondiale**

Les sociétés canadiennes profitent de l'adhésion du Canada à la Banque mondiale en ayant accès à des débouchés en vertu de prêts financés par la Banque. Le savoir-faire canadien dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'ingénierie, de la réforme du secteur public, de la santé, de l'éducation, des finances et des transports a permis de créer des perspectives pour les sociétés canadiennes dans le cadre de projets réalisés dans des pays en développement du monde entier.

Au cours de l'exercice 2004, des sociétés canadiennes ont fourni pour 71 millions de dollars américains de biens et de services dans le cadre de projets d'investissement financés par la Banque. De même que par les années passées, les honoraires d'experts-conseils ont représenté à peu près la moitié de cette somme. Par exemple, Cowater International Inc. a fourni des services de conseil et de renforcement des capacités dans un contexte de mise en œuvre de réformes aux termes d'un projet d'aide technique en gestion financière municipale de 5,99 millions de dollars américains, mené de concert avec le gouvernement d'Afrique du Sud. Développement International Desjardins et l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui a son siège à Montréal, ont obtenu des fonds de la Banque mondiale pour offrir une aide technique à des pays en développement. Des entreprises canadiennes comme Tecslut International, CIMA International, SNC Lavalin et Geomar International Inc. ont également obtenu des fonds de la Banque mondiale en 2004 pour divers services consultatifs.

Le bureau de l'administrateur a collaboré avec plusieurs institutions et organismes gouvernementaux pour promouvoir des occasions d'affaires avec la Banque. Grâce à leur participation à plusieurs manifestations et conférences tenues au Canada, notamment aux Journées du développement international, à l'assemblée annuelle du Saskatchewan Trade and Export Partnership et à des activités spéciales organisées par les centres du commerce mondial de Montréal, de Toronto et de Halifax, les représentants de la Banque mondiale ont eu l'occasion de fournir au secteur privé canadien des renseignements sur la façon de faire affaire avec cette institution.

En 2004, le bureau de l'administrateur canadien a pris plusieurs initiatives pour resserrer les liens commerciaux et autres entre le Canada et le Groupe de la Banque mondiale. La relation entre le Canada et la Banque mondiale a été illustrée de belle façon par la participation du président de la Banque, James Wolfensohn, à la 10<sup>e</sup> Conférence de Montréal en juin 2004.

Au cours de 2004, la Banque et le bureau de l'administrateur canadien ont appuyé le lancement du réseau canadien d'agents de liaison avec le secteur privé dans le but de promouvoir un dialogue plus nourri entre le secteur privé canadien (entreprises, organisations non gouvernementales et établissements d'enseignement supérieur) et le Groupe de la Banque. Ce réseau a été mis sur pied après des mois de collaboration étroite entre la Banque mondiale, le bureau de l'administrateur canadien et le Bureau de liaison avec les institutions financières internationales, établi à l'ambassade canadienne à Washington. La Banque offre aux agents de liaison deux programmes de formation chaque année et leur fournit des documents et des renseignements sur ses programmes et projets afin que cette information soit communiquée au secteur privé. La Banque mondiale dispose d'un réseau étendu d'agents de liaison avec le secteur privé en Europe et elle prévoit l'étendre à plusieurs pays d'Asie et d'Amérique latine. Les participants canadiens au réseau sont : Entreprises Nouveau-Brunswick, le Centre de commerce mondial de Montréal (Québec), les Manufacturiers et exportateurs du Canada (Ontario), Manitoba Trade and Investment (Manitoba), le Saskatchewan Trade and Export Partnership (Saskatchewan) et Alberta Economic Development (Alberta). Le bureau régional de Commerce international Canada à Vancouver remplit la fonction d'agent de liaison avec le secteur privé en Colombie-Britannique. En 2005, la Banque prévoit mettre la dernière main à l'établissement du réseau dans cette dernière province et faire appel à des partenaires additionnels en Nouvelle-Écosse.

### **Activités des fonds fiduciaires**

Les fonds fiduciaires pour services de consultants (qui, dans le cas du Canada, sont financés par l'ACDI et gérés par la Banque) représentent une source de fonds visant à cerner et à préparer des projets, des programmes et des analyses axés sur la réduction de la pauvreté. Ces fonds sont utilisés pour soutenir la participation d'experts-conseils, d'entreprises et de particuliers canadiens à des activités et programmes financés par la Banque. Au cours de l'exercice 2002, le Conseil d'administration a approuvé diverses mesures de



réforme des fonds fiduciaires pour services de consultants afin de simplifier et de normaliser les critères d'admissibilité. Ces réformes se sont traduites par de nouvelles ententes cadres normalisées pour l'ensemble des donateurs à l'égard de ces fonds. Les modifications permettent d'harmoniser davantage les fonds fiduciaires pour services de consultants aux grandes priorités de développement stratégique et aux processus de planification des ressources de la Banque.

La Banque a aussi mis de l'avant de nouvelles réformes de ce programme, ce qui donnera lieu à la fermeture de tous les fonds fiduciaires liés d'ici la fin de l'exercice 2007. Le Canada appuie ces réformes et procède à la liquidation de son propre fonds fiduciaire pour services de consultants. Compte tenu des niveaux de ressources actuels, il est prévu que le Fonds fiduciaire des consultants canadiens soit fermé d'ici la fin de l'exercice 2006. Par la suite, les consultants canadiens disposeront d'un éventail nettement plus large de possibilités d'affaires, puisqu'ils pourront obtenir des marchés aux termes de tout fonds fiduciaire existant. L'accès devrait en outre être nettement facilité par suite du lancement, en juillet 2004, du système d'approvisionnement en ligne, qui permet de choisir des consultants en direct, à quoi s'ajoute l'élargissement du réseau canadien des agents de liaison avec le secteur privé, qui a pour but d'établir des liens entre la Banque et le secteur privé canadien.

L'entente cadre conclue par l'ACDI avec la Banque et signée en juin 1995 régit tous ses accords de fonds fiduciaires avec la Banque, l'Institut de la Banque mondiale et la facilité pour l'environnement mondial. Ces programmes comprennent surtout les accords de cofinancement de projets, mais aussi certains fonds fiduciaires importants, comme le Fonds canadien des polluants organiques persistants, doté de 20 millions de dollars canadiens, et le fonds fiduciaire de 5 millions de dollars canadiens auprès de l'Institut de la Banque mondiale. Ce fonds, prévu actuellement jusqu'à l'exercice 2005, permet à l'Institut de la Banque mondiale de recourir aux services de spécialistes canadiens pour la préparation et l'exécution de ses programmes de formation dans les pays admissibles à l'aide publique canadienne au développement. Des fonds sont versés annuellement à cinq ou six programmes de l'Institut de la Banque mondiale en fonction de leur compatibilité avec les priorités canadiennes en matière d'aide au développement.

L'ACDI participe aussi à divers fonds fiduciaires importants regroupant de multiples donateurs et visant des objectifs de développement précis. En font notamment partie les fonds fiduciaires du Fonds prototype pour le carbone (10 millions de dollars américains), de la facilité consultative publique-privée pour l'infrastructure (350 000 dollars canadiens), de l'Alliance des villes (350 000 dollars canadiens), du fonds asiatique des énergies durables et des énergies de remplacement (4,25 millions de dollars canadiens au total), des systèmes de santé de l'Organisation mondiale de la santé et de la Banque mondiale (750 000 dollars américains au total) et du partenariat pour la réduction du brûlage à la torche de gaz (contribution annuelle de 400 000 dollars canadiens).

## **Société financière internationale**

Créée en 1956, la Société financière internationale (SFI), dont les activités servent de complément à celles de la BIRD et de l'IDA, fournit des fonds à des conditions commerciales à des entreprises privées rentables qui n'ont pas accès aux marchés des capitaux privés. Cette institution est la plus grande source multilatérale de financement par emprunt et par actions pour le secteur privé dans les pays en développement. Elle accorde des prêts et effectue des investissements en actions. Les prêts représentent 74 % de son portefeuille. Grâce à ses mécanismes de financement conjoint, la SFI réunit d'importants fonds privés pour des initiatives de développement. En investissant avec la SFI – comme le font les institutions financières canadiennes depuis le milieu des années 1990 dans le cadre du programme de financement en consortium de la SFI –, les investisseurs obtiennent un précieux accès à des clients éventuels et à des actifs à rendement élevé; en raison des bonnes relations qu'entretient la SFI avec les gouvernements des pays en développement, ces investisseurs jouissent d'une certaine protection contre les risques politiques implicites.

Durant l'exercice 2004, la SFI a approuvé des engagements d'investissement de 5,63 milliards de dollars américains pour 217 projets menés dans des pays en développement contre 5,03 milliards durant l'exercice 2003. De cette somme, 0,88 milliard de dollars américains a été mobilisé grâce au programme de financement en consortium comparativement à 1,18 milliard de dollars américains au cours de l'exercice 2003. Des 4,75 milliards de dollars américains représentant le financement de la SFI, 3,40 milliards de dollars américains ont été fournis sous forme de prêts, 171 millions de dollars américains ont pris la forme d'autres types de produits de financement structurés (y compris des garanties), 1,13 milliard de dollars américains a été réservé pour des prises de participation et des investissements assimilables à des prises de participation et 60 millions de dollars américains ont été affectés à des produits de gestion des risques. Le revenu net réalisé par la SFI au cours de l'exercice 2004 a été de 993 millions de dollars américains par rapport à 487 millions de dollars américains l'exercice précédent.

Même si la majeure partie du financement de la SFI est fournie à des pays à revenu intermédiaire, cette institution cible de plus en plus les marchés isolés (comme les pays d'Afrique, qui n'ont jamais présenté un grand intérêt pour les investisseurs du secteur privé). Le Canada appuie l'importance accrue accordée aux marchés frontières, tout en reconnaissant les difficultés liées au coût plus élevé des affaires et aux risques financiers.

Le Canada appuie un certain nombre d'initiatives dans le cadre du programme d'assistance technique de la SFI, instauré en 1988, et il gère des programmes d'assistance technique financés par les donateurs bilatéraux et multilatéraux. Au cours de l'exercice 2004, 133 projets d'assistance technique, d'une valeur totale de 23 millions de dollars, ont été approuvés. On compte maintenant 44 accords de financement en vigueur dans le cadre de ce programme; ces accords ont été conclus avec 20 régions ou pays

donateurs, en sus de la SFI. Durant l'exercice 2004, la contribution totale des donateurs s'est élevée à 188 millions de dollars américains et plus de 1 380 projets d'assistance technique ont été approuvés aux termes du programme.

Les donateurs ont aussi fourni d'autres fonds à l'appui de programmes de développement mettant de l'avant des projets à l'intention des petites et moyennes entreprises, d'initiatives axées sur le climat d'investissement et d'un programme d'aide durable aux entreprises mettant l'accent sur des enjeux sociaux et environnementaux. Outre ses fonds fiduciaires pour services de consultants à la SFI, l'ACDI fournit des fonds pour le Service de promotion des projets en Afrique, le Service d'expansion des entreprises du Pacifique, le Programme d'aide aux entreprises de l'Est de l'Indonésie, le Service d'expansion des entreprises de l'Asie du Sud, le Service d'expansion des entreprises de l'Europe du Sud-Est, le Service de développement du secteur privé du Mékong, le Partenariat pour l'entreprise privée et les Services de conseil en investissements étrangers.

Le Canada fournit une part de 3,44 % du capital de la SFI. Sa contribution versée au titre du capital-actions de la Société s'élève à 81,3 millions de dollars américains. En raison des risques associés aux opérations financières de la SFI, la totalité du capital autorisé de cette dernière est versée.

***Participation financière du Canada à la SFI***

	<b>Contribution</b>	<b>Part des voix</b>
Total	(% du total)	(% du total)
81,3 M\$US	3,44	3,39

**Agence multilatérale de garantie des investissements**

L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) a été mise sur pied en 1988 pour favoriser l'investissement étranger dans les pays en développement en fournissant une assurance-investissement contre les risques non commerciaux (expropriations, limites aux transferts, ruptures de contrat, guerres, troubles publics, etc.), ce qui améliore ou crée du même coup des débouchés d'investissement dans ces pays. Parmi les clients canadiens de l'AMGI, mentionnons Barrick Gold Corporation, Hydro-Québec International et la Banque Scotia.

Au cours de l'exercice 2004, l'AMGI a approuvé 55 garanties totalisant 1,1 milliard de dollars américains dans le cadre de 35 projets, dont 20 ont été menés dans des pays ayant droit à une aide de l'IDA. Ces pays ont également profité en 2004 de 35 projets d'assistance technique de l'AMGI. Au cours de l'exercice 2004, l'AMGI a accru son soutien aux investisseurs des pays en développement : elle a appuyé huit projets d'investissement d'entreprises de pays en développement dans d'autres pays en développement.

**Participation financière du Canada à l'AMGI**

	Contribution	Part des voix
	(% du total)	(% du total)
Total		
56,535 M\$US	3,11	2,74
Montant versé : 10,732 M\$US		
Montant exigible à vue : 45,803 M\$US		

**Prochains défis**

Le fait que des millions de personnes parmi les plus pauvres de la planète ne peuvent pas profiter des bienfaits de la mondialisation constitue un dilemme à la fois moral et économique et a fait du développement un thème dominant des réunions du G-7/G-8 et des débats stratégiques au sein d'autres tribunes multilatérales (p. ex. le système des Nations Unies, les sommets régionaux et les négociations de l'Organisation mondiale du commerce). L'utilisation judicieuse de ressources limitées est au cœur des discussions internationales sur le développement. Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement en mars 2002, les dirigeants de pays en développement et de pays industrialisés ont convenu qu'il fallait faire davantage pour en arriver à canaliser les ressources à l'appui du développement et que, pour leur part, les pays en développement avaient la responsabilité de veiller à ce que ces ressources soient utilisées efficacement. Conscients des résultats inégaux obtenus après des décennies d'aide publique au développement, les donateurs veulent s'assurer que les ressources limitées affectées à l'aide publique produisent des résultats mesurables. Il faut pour cela que les pays en développement déploient de plus grands efforts afin de créer des contextes institutionnels et stratégiques sains. En sa qualité de première organisation mondiale de financement du développement, la Banque a un rôle crucial à jouer au regard de la prestation de services de conseil et d'assistance technique à ces pays pour les aider à renforcer leurs politiques économiques et sociales ainsi que leurs structures de gouvernance. Les efforts en vue d'y parvenir constitueront l'un des défis les plus pressants de la Banque.

Le président James Wolfensohn a fait savoir qu'il quitterait le Groupe de la Banque mondiale à la fin de son mandat le 31 mai 2005. Un nouveau président devra donc être nommé. Ce changement ainsi que l'intérêt des actionnaires à accroître l'efficacité du Groupe de la Banque offrent au Canada l'occasion rêvée de proposer des réformes en vue d'optimiser les effets des activités de la banque sur la réduction de la pauvreté et la croissance durable des pays en développement membres.

Une mesure et une surveillance améliorées des résultats des initiatives de développement constituent des éléments essentiels du programme d'efficacité en matière de développement et le Canada continuera de souligner l'importance que revêtent les indicateurs fondés sur les résultats. Bien que la

Banque ait lancé un programme en vue d'améliorer ses activités de mesure et de surveillance des résultats, l'adaptation et le perfectionnement des travaux de mesure des résultats en fonction des différentes stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays en développement poseront des défis de taille à moyen terme.

Compte tenu de l'importance de la prise en charge des stratégies de développement par les pays visés, le principal défi pour l'avenir consistera à orienter les opérations de la Banque vers les clients qui appliquent de solides cadres en matière d'économie et de gouvernance et à convaincre les pays qui appliquent des cadres stratégiques déficients de la nécessité de modifier leurs politiques. À mesure que la Banque accroîtra le soutien qu'elle accorde aux stratégies de développement prises en charge par les pays, son principal défi consistera à collaborer avec la société civile et les pays en développement pour s'assurer que ces pays possèdent, sur le terrain, la capacité suffisante pour élaborer et mettre en œuvre ces stratégies. La Banque devra également travailler de plus en plus avec des partenaires, multilatéraux et bilatéraux, en fonction de leurs avantages institutionnels comparatifs, afin d'accroître la qualité et l'efficacité de l'aide au développement dans chacun des pays.

Si elle ne porte pas une attention particulière aux besoins uniques de chaque pays, la Banque ne pourra pas réaliser ses objectifs d'accroissement de la qualité de ses opérations et de renforcement de son incidence sur le développement. Elle devra en outre accroître l'efficacité de ses opérations au moyen de partenariats de coopération plus étroits avec des donateurs bilatéraux et des organisations internationales. De manière à mesurer les progrès accomplis à l'échelle nationale et mondiale en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement, la coopération avec les organismes des Nations Unies sera de première importance, étant donné le fait qu'aider les pays à atteindre ces objectifs constitue pour la Banque une importante priorité opérationnelle.

La Banque continuera d'accorder son soutien aux pays en développement aux prises avec une vaste gamme de problèmes institutionnels, économiques et sociaux. La stratégie de la Banque concernant sa contribution au renforcement de la capacité et à la réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu en difficulté continuera d'évoluer d'après les résultats de ses opérations. Cependant, les défis que devra relever la Banque ne se limiteront pas aux pays les plus pauvres. En effet, il faut savoir que la majorité des pauvres vivent dans des pays à revenu intermédiaire; aussi, au cours de la prochaine année, la Banque examinera les moyens les plus efficaces de régler les problèmes particuliers à ce segment de la population pauvre de la planète.

L'établissement de priorités claires en matière de développement et le choix judicieux de ses opérations constitueront la clé de son succès. Le Canada continuera d'insister sur la nécessité pour la Banque d'être plus sélective et de faire davantage preuve de transparence dans ses opérations.

## **QUESTIONS COMMUNES**

### **Aperçu**

Le FMI et la Banque mondiale sont des institutions importantes pour le Canada, chacune jouant un rôle distinct au sein du système économique et financier international. Néanmoins, les mandats des deux institutions issues des accords de Bretton Woods se chevauchent à certains égards et il y a parfois lieu d'assurer une coopération et une coordination étroites au chapitre des activités. Les dirigeants de ces institutions ont déployé de grands efforts pour coopérer davantage. Lors de la réunion spéciale sur le financement du développement qui s'est tenue en mars 2002 à Monterrey, au Mexique, les dirigeants des pays en développement et des pays développés ont demandé à la Banque et au FMI de trouver des façons innovatrices de permettre aux pays en développement de jouer un plus grand rôle dans le processus décisionnel et de mieux faire valoir leurs opinions. Trois exemples particuliers sont examinés ci-après : les mesures prises par la Banque et le Fonds pour donner aux pays en développement l'occasion de faire valoir leurs intérêts et leur point de vue; la préparation conjointe de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés; la coopération de ces deux institutions à la définition d'un nouveau cadre destiné à garantir la viabilité de la dette à long terme des pays à faible revenu.

### **Renforcer la place et la participation des pays en développement au sein des institutions issues des accords de Bretton Woods**

En réponse à la demande formulée à l'occasion de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui a eu lieu en mars 2002, voulant que la Banque et le Fonds trouvent des façons « innovatrices et pragmatiques » d'accroître la participation des pays en développement et des économies en transition à leur processus décisionnel, les ministres ont discuté de la question de la place accordée aux pays en développement à l'occasion des réunions de 2003 et de 2004 du Comité du développement et des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI.

D'importants progrès ont été accomplis en vue de régler le problème découlant des capacités limitées des bureaux des administrateurs des pays en développement au sein des deux institutions. Des mesures ont été prises au chapitre de la capacité réduite dont on dispose dans les capitales des pays en développement aux fins d'évaluer, dans l'optique de ces pays, les importants enjeux stratégiques de la Banque mondiale et du FMI et de faire en sorte que les activités de la Banque et du Fonds concordent davantage avec les besoins des emprunteurs.

En avril 2003, les administrateurs ont approuvé l'augmentation de l'effectif professionnel des deux administrateurs représentant les pays d'Afrique au sein de chaque institution. Les deux institutions multiplient en outre les efforts pour faire participer le personnel des bureaux des administrateurs des pays en développement à leurs programmes de formation interne. La Banque mondiale élargit l'accès protégé aux documents du conseil d'administration aux capitales des pays en développement. À la suite de la réunion de septembre 2003 du Comité du développement, la Banque mondiale a élaboré un programme de détachement qui permettra à des fonctionnaires de niveau intermédiaire des pays en développement de prendre part directement à ses activités afin de mieux comprendre ses méthodes opérationnelles et décisionnelles. Au début de 2005, la Banque devrait accueillir 18 fonctionnaires de pays en développement, dont dix venant d'Afrique. À l'écart de la Banque mondiale et du FMI, certains donateurs bilatéraux tentent d'établir un service consultatif stratégique indépendant auquel pourraient recourir les pays en développement pour obtenir des conseils stratégiques sur les principaux enjeux touchant la Banque mondiale et le FMI.

De façon plus générale, la Banque mondiale prend des dispositions pour accroître l'influence des pays en développement et leur participation; elle intensifie ses efforts pour les faire participer à la conception et à la formulation des stratégies d'aide-pays et des programmes autres que les programmes de prêt. La Banque cherche aussi à orienter davantage ses stratégies d'aide-pays sur les priorités exposées par les pays en développement dans leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Dans le cas de l'IDA, des représentants des emprunteurs ont pris part aux cinq assemblées tenues entre février 2004 et février 2005 pour discuter des priorités opérationnelles durant la période de la quatorzième reconstitution des ressources de cette institution (de 2005 à 2008).

Pour ce qui est de l'avenir, le Comité de développement devrait réévaluer ce dossier au cours de sa prochaine réunion en avril 2005. En octobre 2004, ce comité a pressé la Banque et le Fonds de coopérer plus étroitement en vue d'étudier toutes les solutions possibles, de dégager un consensus parmi l'ensemble des membres et de préparer un rapport en prévision de sa réunion d'avril 2005. Le rapport est censé porter sur d'autres questions ardues, soit la composition du conseil et les modalités de vote. À l'heure actuelle, aucun consensus n'a été dégagé entre les membres en vue de modifier la structure du vote ou de la composition des conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI.

## **Allègement de la dette multilatérale**

En septembre 1996, le FMI et la Banque mondiale ont mis sur pied l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) dans le but d'alléger le fardeau de la dette avec lequel les pays les plus pauvres de la planète ne peuvent plus composer. Après un examen de l'Initiative en 1999, un certain nombre de modifications ont été approuvées afin de procurer un allègement de la dette à la fois accéléré, accru et élargi, et de renforcer les liens entre l'allègement de la dette, la réduction de la pauvreté et les politiques sociales. À l'heure actuelle, il est envisagé d'étendre l'Initiative en faveur des PPTÉ à 42 pays. En décembre 2003, le Guyana, parrainé par le Canada à la Banque mondiale, a franchi le point d'achèvement de toutes les étapes de l'Initiative.

Des progrès encourageants ont été réalisés. À la fin de décembre 2004, 27 pays profitaient d'un allègement de la dette aux termes de l'Initiative en faveur des PPTÉ. Quinze de ces pays (le Bénin, la Bolivie, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Guyana, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Nicaragua, le Niger, l'Ouganda, le Sénégal et la Tanzanie) ont franchi toutes les étapes de l'Initiative et ont bénéficié d'un allègement irrévocable de leur dette. Cet allègement dépassera les 53 milliards de dollars américains, dans le cadre de l'Initiative ainsi qu'en vertu de mesures additionnelles, et le fardeau de la dette de ces pays sera réduit en moyenne des deux tiers. Il faut souligner que les dépenses sociales dans ces pays ont énormément augmenté et que les frais moyens de service de la dette ont considérablement diminué, tandis que les ratios de la dette ont baissé au point d'être similaires à ceux de nombreux autres pays qui, s'ils sont pauvres eux aussi, sont par contre moins endettés.

En 2004, la Banque et le Fonds ont convenu de proroger de deux ans, soit jusqu'à la fin de 2006, la disposition de temporisation applicable à l'Initiative en faveur des PPTÉ, de manière que les pays n'ayant pas encore entamé le processus disposent de plus de temps pour franchir les étapes requises, notamment la mise en œuvre de programmes de réforme appuyés par la Banque et le Fonds.



### ***Les mesures adoptées par le Canada à l'appui de l'Initiative en faveur des PPTE***

Le Canada a été à l'avant-scène des efforts déployés à l'échelle internationale en vue de l'adoption d'une approche prompte et décisive visant à alléger le fardeau de la dette des pays les plus pauvres, de façon multilatérale et bilatérale. Sur le plan multilatéral, le Canada a constamment travaillé à faire progresser le programme d'allègement de la dette :

- Il a annoncé en février 2005 son engagement d'acquitter une partie des frais du service de la dette contractée par les pays admissibles à faible revenu engagés sur la voie de la réforme auprès de l'IDA et du Fonds africain de développement. Le Canada a demandé aux autres donateurs de suivre son exemple. De plus, il a demandé aux donateurs de reconnaître la nécessité d'alléger davantage la dette envers le FMI et de préciser la meilleure manière de financer cette initiative. Cette mesure serait en vigueur jusqu'en 2015 pour tous les pays ayant franchi toutes les étapes de l'Initiative en faveur des PPTE ainsi que pour d'autres pays à faible revenu (n'ayant droit qu'à l'aide de l'IDA) qui ont la capacité de consacrer au développement les sommes ainsi épargnées. Cette mesure accordera aux pays pauvres une marge de manœuvre financière immédiate afin de mettre en œuvre leurs stratégies de réduction de la pauvreté.
- Le Canada a été le chef de file du G-7 pour mettre en place l'initiative renforcée en faveur des PPTE (annoncée en septembre 1999) et pour améliorer constamment l'efficacité de cette initiative, jouant notamment un rôle d'avant-plan dans le cadre de la déclaration des dirigeants du G-8 sur l'allègement de la dette lors du sommet de Kananaskis en juin 2002.
- Il a affecté, dans son budget de 2003, 75 millions de dollars canadiens à d'autres initiatives d'allègement de la dette, ce qui porte à 315 millions de dollars canadiens la contribution totale du Canada aux fonds fiduciaires du FMI (65 millions de dollars canadiens) et de la Banque mondiale (250 millions de dollars canadiens) pour l'allègement de la dette des PPTE, le but étant d'assurer aux pays qui l'ont mérité un allègement rapide de leur dette.
- Le Canada a exhorté tous les créanciers bilatéraux à mettre en vigueur à leur tour un moratoire sur les remboursements de la dette par les PPTE qui appliquent des réformes.
- Il est en faveur de l'octroi d'un allègement de la dette complémentaire aux pays qui ont atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des PPTE et qui ont subi le contrecoup de facteurs comme le fléchissement des prix des produits de base. Le Canada s'est aussi prononcé en faveur d'une méthode plus généreuse pour calculer l'allègement de la dette à offrir aux pays ayant besoin d'une aide supplémentaire.
- Il a demandé qu'une certaine souplesse préside à l'assujettissement de l'allègement de la dette des PPTE au processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté afin d'éviter que soit retardé l'allègement de la dette des pays qui le méritent.

### **Les mesures adoptées par le Canada à l'appui de l'Initiative en faveur des PPTE** (suite)

- Enfin, il soutient résolument les efforts de la Banque mondiale et du FMI visant à définir, dans le contexte de la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA, un cadre concernant la viabilité de la dette à long terme des pays à faible revenu ainsi qu'un cadre de subventions aux pays surendettés.

Sur le plan bilatéral, l'aide du Canada aux pays pauvres prend les formes suivantes :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, aux termes de l'Initiative canadienne d'allègement de la dette (ICAD), le Canada ne perçoit plus les paiements au titre des prêts en cours au 31 mars 1999 de 11 PPTE qui appliquent des réformes; dans le cas de deux autres pays – la République démocratique du Congo et le Rwanda – il fait de même depuis le budget de 2004.
- Toujours dans le cadre de l'ICAD, il a annulé la totalité de la dette qui lui était payable par des pays admissibles ayant franchi toutes les étapes de l'Initiative en faveur des PPTE, soit le Bénin, la Bolivie, l'Éthiopie, le Ghana, le Guyana, Madagascar, le Sénégal et la Tanzanie.
- Depuis 1978, il a annulé pour 1,3 milliard de dollars canadiens de créances au titre de l'aide publique au développement (APD) relativement à 46 pays en développement, dont la totalité des créances de 22 PPTE, ce qui représente un coût de 900 millions de dollars canadiens. Parmi les PPTE, seul le Myanmar (l'ancienne Birmanie) a encore une dette envers le Canada au titre de l'APD.
- Enfin, le Canada fournit une aide au développement sous forme de subventions depuis 1986 afin de ne pas aggraver les problèmes d'endettement des pays les plus pauvres.

### **Viabilité à long terme de la dette des pays à faible revenu**

La viabilité de la dette est une condition essentielle à la stabilité financière, celle-ci constituant pour sa part l'un des facteurs essentiels à la croissance économique et au développement. De nombreux pays à faible revenu n'ont ménagé aucun effort pour maintenir leur endettement extérieur à un niveau viable tout en travaillant à l'atteinte d'objectifs de développement, par exemple les Objectifs du Millénaire pour le développement. La faiblesse de leur économie laisse de nombreux pays pauvres démunis en cas de chocs exogènes, par exemple le fléchissement des prix des produits primaires, ce qui peut avoir des effets délétères sur la viabilité de leur dette. Des emprunts trop élevés, même s'ils sont contractés à des conditions de faveur, peuvent en arriver à imposer en bout de ligne un fardeau de la dette insoutenable.

Au printemps de 2004, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont mis de l'avant un nouveau cadre de gestion viable de la dette des pays à faible revenu, dont le but consiste à faciliter cette gestion au moyen de conseils au sujet de nouveaux emprunts aux pays à faible revenu pour

lesquels les emprunts auprès de créanciers institutionnels constituent la principale source de financement. Voici les principales caractéristiques de ce cadre :

- Le cadre de gestion viable de la dette constitue une approche prospective d'orientation des décisions d'emprunt et de prêt à l'égard des pays à faible revenu, l'objectif étant de permettre aux pays emprunteurs de consacrer des ressources à l'atteinte des OMD tout en demeurant à même de rembourser leurs emprunts. Le cadre permet de prendre en compte la situation particulière de chaque pays afin de déterminer un juste équilibre à assurer entre ses besoins financiers actuels et sa capacité future de s'acquitter de ses obligations. L'établissement d'un lien entre la capacité d'emprunt d'un pays et sa capacité actuelle et future à acquitter les frais de service de sa dette devrait permettre aux pays visés de ne pas trop s'endetter.
- Dans cette approche, tant les emprunteurs que les bailleurs de fonds ont une responsabilité. Les pays à faible revenu qui veulent contracter de nouveaux emprunts doivent veiller à ce que leur fardeau de la dette demeure viable. Ils doivent établir et renforcer leurs politiques et leurs institutions, ce qui leur permettra de mieux gérer leur dette et de réduire leur vulnérabilité aux chocs exogènes, depuis les conditions prévalant sur les marchés internationaux jusqu'aux catastrophes naturelles. Ils devront entre autres veiller à ce que leurs nouveaux emprunts aillent de pair avec l'évolution de leur capacité à rembourser leur dette, à diversifier leurs exportations et à se constituer des réserves de change.
- Pour leur part, les bailleurs de fonds et les donateurs doivent examiner en profondeur les projections relatives à la dette à long terme fondées sur une analyse prospective et tenant compte des chocs éventuels. Les bailleurs de fonds et les donateurs potentiels doivent aussi envisager d'accorder des ressources additionnelles sous forme de subventions ou de prêts à des conditions très favorables dans le cas des pays à faible revenu ayant déjà peine à rembourser leur dette, de manière à limiter le risque de voir ces pays éprouver subséquemment des difficultés en raison de leur degré d'endettement. Ils doivent en outre se pencher sur les mesures pouvant contribuer à réduire l'incidence négative des chocs exogènes ou à aider les pays à faible revenu à y résister.

Se fondant sur ces travaux et sur les leçons apprises dans le cadre de l'Initiative en faveur des PPT, le Canada et ses partenaires ont donné leur soutien à la création d'un nouveau programme de subventions du Fonds asiatique de développement. En effet, à la fin de 2004, le Canada et d'autres donateurs ont donné leur aval à la mise sur pied d'un nouveau cadre d'octroi de subventions fondé exclusivement sur des indicateurs de surendettement, cadre qui sera utilisé désormais par l'IDA et par le Fonds africain de développement. Les travaux se poursuivront en 2005 à la Banque mondiale et au FMI dans le but d'améliorer encore le cadre de gestion viable de la dette des pays à faible revenu. En octobre 2004, le Comité de développement a aussi demandé à la Banque et au Fonds d'intensifier leurs travaux sur les moyens de réduire les effets des chocs exogènes sur les pays à faible revenu et de faire rapidement rapport à leur conseil d'administration.

**ANNEXE 1****Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2004**

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
(en millions de DTS)				
<b>Accords de confirmation – Total</b>			<b>54 546</b>	<b>19 137</b>
Argentine	20 septembre 2003	19 septembre 2006	8 981	4 810
Bolivie	2 avril 2003	31 mars 2005	129	27
Brésil	6 septembre 2002	31 mars 2005	27 375	10 175
Bulgarie	27 août 2004	5 septembre 2006	100	100
Colombie	15 janvier 2003	14 avril 2005	1 548	1 548
Croatie, Rép. de	4 août 2004	3 avril 2006	97	97
Gabon	28 mai 2004	30 juin 2005	69	28
Paraguay	15 décembre 2003	31 mars 2005	50	50
Pérou	9 juin 2004	16 août 2006	287	287
République dominicaine	29 août 2003	28 août 2005	438	306
Roumanie	7 juillet 2004	6 juillet 2006	250	250
Turquie	4 février 2002	3 février 2005	12 821	907
Ukraine	29 mars 2004	28 mars 2005	412	412
Uruguay	1 <sup>er</sup> avril 2002	31 mars 2005	1 989	140
<b>Mécanismes élargis de crédit – Total</b>			<b>794</b>	<b>311</b>
Serbie et Monténégro	14 mai 2002	13 mai 2005	650	188
Sri Lanka	18 avril 2003	17 avril 2006	144	124

**ANNEXE 1****Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2004 (suite)**

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
(en millions de DTS)				
<b>Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – Total</b>			<b>3 328</b>	<b>1 693</b>
Albanie	21 juin 2002	20 juin 2005	28	8
Azerbaïdjan	6 juillet 2001	4 juillet 2005	68	26
Bangladesh	20 juin 2003	19 juin 2006	400	252
Burkina Faso	11 juin 2003	10 juin 2006	24	17
Burundi	23 janvier 2004	22 janvier 2007	69	43
Cap-Vert	10 avril 2002	9 avril 2005	9	2
Congo, Rép. du	6 décembre 2004	5 décembre 2007	55	47
Congo, Rép. démocratique du	12 juin 2002	11 juin 2005	580	53
Côte d'Ivoire	29 mars 2002	28 mars 2005	293	234
Dominique	29 décembre 2003	28 décembre 2006	8	5
Gambie	18 juillet 2002	17 juillet 2005	20	17
Géorgie	4 juin 2004	3 juin 2007	98	84
Ghana	9 mai 2003	8 mai 2006	185	105
Guyana	20 septembre 2002	19 mars 2006	55	37
Honduras	27 février 2004	26 février 2007	71	51
Kenya	21 novembre 2003	20 novembre 2006	225	200
Laos, Rép. pop. du	25 avril 2001	24 avril 2005	32	14
Madagascar	1 <sup>er</sup> mars 2001	1 <sup>er</sup> mars 2005	92	11
Mali	23 juin 2004	22 juin 2007	9	8
Mongolie	28 septembre 2001	31 juillet 2005	28	16
Mozambique	6 juillet 2004	5 juillet 2007	11	10
Népal	19 novembre 2003	18 novembre 2006	50	36
Nicaragua	13 décembre 2002	12 décembre 2005	98	42
Ouganda	13 septembre 2002	12 septembre 2005	14	6
République kirghize	6 décembre 2001	5 avril 2005	73	10
Rwanda	12 août 2002	11 août 2005	4	2
Sénégal	28 avril 2003	27 avril 2006	24	17
Sierra Leone	6 septembre 2001	25 septembre 2005	131	14
Sri Lanka	18 avril 2003	17 avril 2006	269	231
Tadjikistan	11 décembre 2002	10 décembre 2005	65	29
Tanzanie	16 août 2003	15 août 2006	20	11
Zambie	16 juin 2004	15 juin 2007	220	55
<b>Total</b>			<b>58 668</b>	<b>21 142</b>

**ANNEXE 2****Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA –  
Exercice 2004 (1<sup>er</sup> juillet 2003 – 30 juin 2004)**

	BIRD	IDA	Total	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M\$US)		
<b>Par région</b>				
Afrique	0,0	4 115,9	68	4 115,9
Amérique latine et Caraïbes	4 981,6	338,2	50	5 319,8
Asie de l'Est et Pacifique	1 665,5	907,2	30	2 572,7
Asie du Sud	439,5	2 982,1	34	3 421,6
Europe et Asie centrale	3 012,9	546,2	52	3 559,1
Moyen-Orient et Afrique du Nord	946,0	145,0	11	1 091,0
<b>Total</b>	<b>11 045,4</b>	<b>9 034,6</b>	<b>245</b>	<b>20 080,1</b>
<b>Par domaine</b>				
Commerce et intégration				1 212,7
Développement des secteurs financier et privé				4 176,6
Développement humain				3 079,5
Développement rural				1 507,8
Développement urbain				1 358,1
Développement social et égalité des sexes				1 557,8
Environnement et gestion des ressources naturelles				1 304,6
Gestion économique				428,6
Gouvernance du secteur public				3 374,0
Protection sociale et gestion du risque				1 577,0
Règle de droit				503,4
<b>Total</b>				<b>20 080,1</b>

**ANNEXE 3****Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA aux pays en développement**

	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
	(M\$US)					
<b>Par exercice (juillet-juin)</b>						
Jusqu'en 1968	549	11 418,1	116	1 831,8	665	13 249,9
Total 1969-1973	374	8 917,8	273	3 931,6	647	12 849,4
Total 1974-1978	666	24 372,3	376	7 947,4	1 042	32 319,7
Total 1979-1983	711	44 908,0	518	16 368,1	1 229	61 276,1
1983-1984	129	11 947,2	106	3 575,0	235	15 522,2
1984-1985	131	11 356,3	105	3 028,1	236	14 384,4
1985-1986	131	13 178,8	97	3 139,9	228	16 318,7
1986-1987	127	14 188,2	108	3 485,8	235	17 674,0
1987-1988	118	14 762,0	99	4 458,7	217	19 220,7
1988-1989	119	16 433,2	106	4 933,6	225	21 366,8
1989-1990	121	15 179,7	101	5 522,0	222	20 701,7
1990-1991	126	16 392,2	103	6 293,3	229	22 685,5
1991-1992	112	15 156,0	110	6 549,7	222	21 705,7
1992-1993	122	16 944,5	123	6 751,4	245	23 695,9
1993-1994	124	14 243,9	104	6 592,1	228	20 836,0
1994-1995	134	16 852,6	108	5 669,2	242	22 521,8
1995-1996	129	14 656,0	127	6 864,0	256	21 520,0
1996-1997	141	14 525,0	100	4 622,0	241	19 147,0
1997-1998	151	21 086,2	135	7 507,8	286	28 594,0
1998-1999	131	22 182,3	145	6 811,8	276	28 994,1
1999-2000	97	10 918,6	126	4 357,6	223	15 276,2
2000-2001	91	10 487,1	134	6 763,5	225	17 250,6
2001-2002	96	11 451,8	133	8 067,6	229	19 519,4
2002-2003	99	11 230,7	141	7 282,5	240	18 513,0
2003-2004	87	11 045,4	158	9 034,6	245	20 080,1
<b>Total</b>	<b>4 810</b>	<b>393 748,0</b>	<b>3 745</b>	<b>151 390,6</b>	<b>8 555</b>	<b>545 139</b>

*Nota* – Les opérations conjointes de la BIRD et de l'IDA sont comptées une seule fois comme des opérations de la BIRD. Lorsque plus d'un prêt est accordé pour un seul projet, l'opération n'est comptée qu'une seule fois. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## ANNEXE 4

### Décassements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA – Biens et services canadiens, au 30 juin 2004

	BIRD Montant	IDA Montant (M\$US)	Total Montant
<b>Par année civile</b>			
Jusqu'en décembre 1960	133,5	–	133,5
1961	8,2	–	8,2
1962	3,7	–	3,7
1963	5,6	7,4	13,0
1964	4,7	1,8	6,5
1965	5,4	2,7	8,1
1966	11,6	5,3	16,9
1967	13,2	14,7	27,9
1968	6,3	7,8	14,1
1969	4,4	11,0	15,4
1970	7,6	1,3	8,9
1971	11,1	2,2	13,3
1972	10,5	2,3	12,8
1973	12,4	5,1	17,5
1974	15,8	8,4	24,2
1975	22,1	15,0	37,1
1976	25,7	10,8	36,5
1977	34,5	4,8	39,3
1978	26,1	5,5	31,6
1979	44,4	8,1	52,5
1980	51,5	7,8	59,3
1981	94,3	14,5	108,8
1982	75,0	17,6	92,6
1983	82,3	26,9	109,2
1984	92,6	54,3	146,9
1985	94,3	39,7	134,0
1986	184,8	46,8	231,6
1987 (janvier-juin)	92,8	23,4	116,2



**ANNEXE 4****Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA –  
Biens et services canadiens, au 30 juin 2004 (suite)**

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
		(M\$US)	
<b>Par année civile</b>			
1987-1988	182,1	47,4	229,5
1988-1989	197,0	45,0	242,0
1989-1990	164,0	41,0	205,0
1990-1991	139,0	34,0	173,0
1991-1992	131,0	38,0	169,0
1992-1993	151,0	41,0	192,0
1993-1994	115,0	69,0	184,0
1994-1995	123,0	48,0	171,0
1995-1996	169,0	56,0	225,0
1996-1997	113,0	42,0	155,0
1997-1998	82,0	32,0	114,0
1998-1999	69,0	37,0	106,0
1999-2000	73,0	22,0	95,0
2000-2001	45,0	15,0	60,0
2001-2002	48,0	16,0	64,0
2002-2003	41,0	20,0	61,0
2003-2004	41,0	30,0	71,0
<b>Total</b>	<b>3 008,0</b>	<b>951</b>	<b>3 959</b>
Pourcentage du total des décaissements	2,4	1,8	2,2
Pourcentage des décaissements de l'exercice 2004	3,8	2,0	2,8

**ANNEXE 5****Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – Au 30 juin 2004**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M\$US)		
<b>Emprunteur ou garant</b>				
Afghanistan	–	838,3	33	838
Afrique du Sud	302,8	–	13	303
Albanie	–	757,9	52	758
Algérie	5 911,8	–	72	5 912
Angola	–	415,4	14	415
Argentine	21 633,2	–	120	21 633
Arménie	12,0	808,7	35	821
Australie	417,7	–	7	418
Autriche	106,4	–	9	106
Azerbaïdjan	–	622,0	22	622
Bahamas	42,8	–	5	43
Bangladesh	46,1	10 944,6	185	11 041
Barbade	118,4	–	12	118
Bélarus	192,8	–	4	193
Belgique	76,0	–	4	76
Belize	86,2	–	9	86
Bénin	–	814,5	54	815
Bhoutan	–	101,1	11	101
Bolivie	314,3	1 886,2	85	2 200
Bosnie-Herzégovine	–	931,3	45	931
Botswana	280,7	15,8	25	297
Brésil	34 450,1	–	291	34 450
Bulgarie	1 951,5	–	31	1 951
Burkina Faso	1,9	1 465,6	63	1 468
Burundi	4,8	1 012,6	56	1 017
Cambodge	–	607,2	24	607
Cameroun	1 347,8	1 227,0	75	2 575
Cap-Vert	–	197,9	18	198
Chili	3 920,9	19,0	66	3 940
Chine	28 492,5	9 946,7	254	38 439
Chypre	418,8	–	30	419
Colombie	12 049,1	19,5	175	12 069
Comores	–	132,4	19	132
Costa Rica	938,5	5,5	40	944
Côte d'Ivoire	2 887,9	2 042,5	87	4 930
Croatie	1 245,7	–	23	1 246
Danemark	85,0	–	3	85
Djibouti	–	148,6	16	149
Dominique	4,0	19,3	6	23

**ANNEXE 5****Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – Au 30 juin 2004 (suite)**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M\$US)		
El Salvador	981,4	25,6	36	1 007
Équateur	2 877,2	36,9	81	2 914
Érythrée	–	445,4	12	445
Espagne	478,7	–	12	479
Estonie	150,7	–	8	151
Éthiopie	108,6	4 503,5	90	4 612
Fidji	152,9	–	12	153
Finlande	316,8	–	18	317
France	250,0	–	1	250
Gabon	227,0	–	14	227
Gambie	–	259,2	28	259
Géorgie	–	772,8	34	773
Ghana	207,0	4 396,5	116	4 603
Grèce	490,8	–	17	491
Grenade	17,0	23,5	6	41
Guatemala	1 404,8	–	40	1 405
Guinée	75,2	1 318,5	61	1 394
Guinée-Bissau	–	292,9	24	293
Guinée équatoriale	–	45,0	9	45
Guyana	80,0	334,4	32	414
Haïti	2,6	626,5	37	629
Honduras	717,3	1 435,3	71	2 153
Hongrie	4 333,6	–	40	4 334
Îles Salomon	–	49,9	8	50
Inde	30 915,9	30 564,3	448	61 480
Indonésie	28 276,8	1 668,9	305	29 946
Irak	156,2	–	6	156
Irlande	152,5	–	8	153
Islande	47,1	–	10	47
Israël	284,5	–	11	285
Italie	399,6	–	8	400
Jamaïque	1 660,8	–	69	1 661
Japon	862,9	–	31	863
Jordanie	2 319,7	85,3	71	2 405
Kenya	1 200,7	3 612,7	131	4 813
Kirghizistan	–	680,2	30	680
Kosovo (Serbie et Monténégro)	–	15,0	4	15
Lesotho	155,0	352,8	32	508
Lettonie	416,0	–	19	416
Liban	1 085,4	–	21	1 085
Libéria	156,0	114,5	33	271
Lituanie	490,9	–	17	491
Luxembourg	12,0	–	1	12

**ANNEXE 5****Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – Au 30 juin 2004 (suite)**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M\$US)		
Macédoine				
(ancienne république yougoslave)	330,8	378,7	30	709
Madagascar	32,9	2 556,5	92	2 589
Malawi	124,1	2 209,5	86	2 334
Malaisie	4 150,6	–	88	4 151
Maldives	–	64,9	7	65
Mali	1,9	1 692,7	69	1 695
Malte	7,5	–	1	8
Maroc	8 658,1	50,8	135	8 709
Maurice	459,7	20,2	37	480
Mauritanie	146,0	820,7	55	967
Mexique	35 659,0	–	192	35 659
Moldova	302,8	289,2	24	592
Mongolie	–	325,9	19	326
Mozambique	–	2 560,0	47	2 560
Myanmar	33,4	804,0	33	837
Népal	–	1 916,9	79	1 917
Nicaragua	233,6	1 217,7	63	1 451
Niger	–	1 200,7	55	1 201
Nigéria	6 248,2	2 136,2	114	8 384
Norvège	145,0	–	6	145
Nouvelle-Zélande	126,8	–	6	127
Oman	157,1	–	11	157
Ouganda	9,1	3 997,5	89	4 007
Ouzbékistan	554,1	45,0	13	599
Pakistan	6 664,2	7 670,9	210	14 335
Panama	1 273,2	–	45	1 273
Papouasie-Nouvelle-Guinée	786,6	113,2	44	900
Paraguay	870,9	45,5	45	916
Pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales	10,4	7,1	2	18
Pays-Bas	244,0	–	8	244
Pérou	5 897,7	–	96	5 898
Philippines	11 419,2	294,2	169	11 713
Pologne	5 710,8	–	39	5 711
Portugal	1 338,8	–	32	1 339
Région d'Afrique de l'Est	–	45,0	1	45
Région d'Afrique de l'Ouest	6,1	52,5	4	59
Région de l'Afrique	259,8	425,8	19	686
Région des Caraïbes	83,0	52,0	7	135
République arabe d'Égypte	4 900,4	1 984,0	108	6 884
République arabe de Syrie	613,2	47,3	20	661
République centrafricaine	–	448,5	27	449
République de Corée	15 647,0	110,8	120	15 758
République démocratique du Congo	330,0	2 841,5	74	3 172
République démocratique populaire du Laos	–	722,9	36	723

**ANNEXE 5****Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – Au 30 juin 2004 (suite)**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M\$US)		
République dominicaine	1 088,5	22,0	39	1 111
République du Congo	216,7	333,3	26	550
République du Kazakhstan	1 924,0	–	23	1 924
République du Yémen	–	2 318,3	131	2 318
République fédérale de Yougoslavie	6 090,7	–	89	6 091
République islamique d'Iran	2 849,1	–	45	2 849
République slovaque	416,6	–	7	417
République tchèque	776,0	–	3	776
Roumanie	6 214,0	–	73	6 214
Russie	13 241,1	–	57	13 241
Rwanda	–	1 208,5	57	1 209
Sainte-Lucie	22,9	28,2	8	51
Saint-Kitts-et-Nevis	29,0	7,0	5	36
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	8,5	14,7	5	23
Samoa	–	87,8	13	88
Sao Tomé-et-Principe	–	75,4	11	75
Sénégal	164,9	2 253,9	102	2 419
Serbie et Monténégro	–	522,0	18	522
Seychelles	10,7	–	2	11
Sierra Leone	18,7	667,4	35	686
Singapour	181,3	–	14	181
Slovénie	177,7	–	5	178
Somalie	–	492,1	39	492
Soudan	166,0	1 352,9	55	1 519
Sri Lanka	210,7	2 837,1	97	3 048
Swaziland	104,8	7,8	14	113
Tadjikistan	–	332,9	19	333
Taiwan (Chine)	329,4	15,3	18	345
Tanzanie	318,9	4 612,0	128	4 931
Tchad	39,5	993,6	46	1 033
Thaïlande	8 063,4	125,1	125	8 188
Timor-Leste	–	4,0	–	4
Togo	20,0	733,5	42	754
Tonga	–	21,8	4	22
Trinité-et-Tobago	333,6	–	22	334
Tunisie	5 232,9	74,6	124	5 307
Turkménistan	89,5	–	3	90
Turquie	22 003,7	178,5	151	22 182
Ukraine	3 804,9	–	28	3 805
Uruguay	2 370,7	–	53	2 371
Vanuatu	–	18,9	5	19
Venezuela	3 328,4	–	40	3 328
Vietnam	–	4 861,1	43	4 861
Zambie	679,1	2 691,8	82	3 371
Zimbabwe	983,2	662,0	36	1 645
<b>Total pour l'ensemble de la Banque</b>	<b>393 748,0</b>	<b>151 390,6</b>	<b>8 555</b>	<b>545 139</b>

**ANNEXE 6****Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2004,  
par pays (1<sup>er</sup> juillet 2003 – 30 juin 2004)**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M\$US)		
<b>Emprunteur ou garant</b>				
Afghanistan	–	293,0	5	293,0
Albanie	–	58,0	3	58,0
Angola	–	55,0	1	55,0
Argentine	1 585,8	–	4	1 585,8
Arménie	–	84,8	6	84,8
Azerbaïdjan	–	25,0	2	25,0
Bangladesh	–	526,5	6	526,5
Bénin	–	20,0	1	20,0
Bhoutan	–	36,8	2	36,8
Bolivie	15,0	54,0	3	69,0
Bosnie-Herzégovine	–	97,0	3	97,0
Brésil	1 267,3	–	5	1 267,3
Bulgarie	150,0	–	1	150,0
Burkina Faso	–	120,0	3	120,0
Burundi	–	110,4	3	110,4
Cambodge	–	60,0	2	60,0
Cameroun	–	20,0	1	20,0
Cap-Vert	–	4,0	–	4,0
Chili	210,7	–	2	210,7
Chine	1 218,3	–	9	1 218,3
Colombie	645,0	–	5	645,0
Comores	–	13,3	1	13,3
Croatie	209,0	–	3	209,0
Dominique	–	3,0	1	3,0
Équateur	54,0	–	2	54,0
Éthiopie	–	320,0	3	320,0
Fédération russe	100,0	–	1	100,0
Géorgie	–	47,6	2	47,6
Ghana	–	160,5	3	160,5
Guinée-Bissau	–	7,0	1	7,0
Guyana	–	10,0	1	10,0
Honduras	–	154,9	6	154,9
Inde	389,5	1 033,0	7	1 422,5
Indonésie	266,0	55,8	3	321,8
Iran	359,0	–	2	359,0
Jordanie	38,0	–	1	38,0
Kenya	–	264,7	4	264,7
Kirghizistan	–	31,0	3	31,0
Kosovo (Serbie et Monténégro)	–	4,0	1	4,0

**ANNEXE 6****Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2004, par pays (1<sup>er</sup> juillet 2003 – 30 juin 2004) (suite)**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M\$US)		
Liban	5,3	–	–	5,3
Lesotho	–	21,0	1	21,0
Macédoine (ancienne république yougoslave)	54,8	–	4	54,8
Madagascar	–	230,0	3	230,0
Malawi	–	116,0	4	116,0
Mali	–	127,4	4	127,4
Maroc	36,9	–	1	36,9
Mauritanie	–	84,0	3	84,0
Mexique	666,2	–	6	666,2
Moldova	–	63,3	3	63,3
Mongolie	–	18,0	1	18,0
Mozambique	–	97,3	2	97,3
Népal	–	185,8	4	185,8
Nicaragua	–	100,5	3	100,5
Niger	–	109,8	3	109,8
Nigéria	–	322,0	4	322,0
Ouganda	–	189,6	2	189,6
Pakistan	50,0	731,2	7	781,2
Paraguay	54,0	–	2	54,0
Pérou	357,0	–	4	357,0
Philippines	96,9	–	4	96,9
Pologne	326,0	–	2	326,0
Région de l'Afrique	–	351,4	4	351,4
Région des Caraïbes	–	9,0	1	9,0
République arabe d'Égypte	340,5	–	2	340,5
République démocratique du Congo	–	736,0	5	736,0
République démocratique populaire du Laos	–	35,7	2	35,7
Républicaine dominicaine	119,8	–	3	119,8
République du Congo	–	19,0	1	19,0
République du Yémen	–	145,0	3	145,0
République slovaque	75,3	–	2	75,3
Roumanie	230,0	–	2	230,0
Rwanda	–	20,0	1	20,0
Sainte Lucie	3,7	3,8	1	7,5
Saint-Vincent-et-Grenadines	3,1	3,1	1	6,2
Samoa	–	17,3	2	17,3
Sao Tomé-et-Principe	–	6,5	1	6,5
Sénégal	–	45,0	1	45,0
Sierra Leone	–	25,1	1	25,1
Serbie et Monténégro	–	125,0	6	125,0
Sri Lanka	–	175,7	3	175,7

**ANNEXE 6**

**Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2004,  
par pays (1<sup>er</sup> juillet 2003 – 30 juin 2004) (suite)**

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M\$US)		
Tadjikistan	–	10,8	1	10,8
Tanzanie	–	451,0	5	451,0
Thaïlande	84,3	–	1	84,3
Timor-Leste	–	4,0	1	4,0
Tonga	–	10,9	1	10,9
Tchad	–	20,0	1	20,0
Tunisie	166,3	–	2	166,3
Turquie	1 585,7	–	5	1 585,7
Ukraine	282,0	–	2	282,0
Vietnam	–	705,5	4	705,5
Zambie	–	50,0	1	50,0
<b>Total pour l'ensemble de la Banque</b>	<b>11 054,4</b>	<b>9 034,6</b>	<b>245</b>	<b>20 080,1</b>



## **ANNEXE 7**

### **COMMUNIQUÉS DU COMITÉ MONÉTAIRE ET FINANCIER INTERNATIONAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL – 2004**

**Washington, D.C.**

**Le 24 avril 2004**

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa neuvième réunion à Washington le 24 avril 2004, sous la présidence de M. Gordon Brown, chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni.

#### **L'économie mondiale et les marchés financiers – entretenir la reprise**

2. Le Comité se félicite que la reprise économique mondiale se soit renforcée depuis sa dernière réunion, en septembre 2003. La production industrielle et les échanges commerciaux ont nettement progressé, et l'amélioration des perspectives dans la plupart des régions laisse penser que l'accélération de la croissance mondiale va se poursuivre. Cependant, un certain nombre de risques subsistent, qui tiennent à l'existence de forts déséquilibres au niveau mondial, aux défis budgétaires à moyen terme dans de nombreux pays et aux implications du passage à terme à un environnement caractérisé par des taux d'intérêt plus élevés. La persistance d'incertitudes géopolitiques et l'évolution des marchés pétroliers demeurent aussi préoccupantes.
3. Le moment est venu de donner la priorité aux mesures macroéconomiques et structurelles de nature à favoriser une reprise robuste, équilibrée et durable. Des réformes structurelles sont indispensables pour accroître le potentiel de croissance. Il conviendrait de donner la priorité à l'assainissement des finances publiques à moyen terme, à la réforme des systèmes de retraite et de santé, à l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail et des produits, et à la réduction des facteurs de vulnérabilité dans le secteur bancaire et celui des entreprises. Le Comité appelle tous les pays et toutes les régions à apporter leur contribution et à coopérer pour s'attaquer aux déséquilibres mondiaux.
4. L'économie des États-Unis se développe à un rythme très soutenu et la reprise économique se poursuit au Japon. Dans la zone euro, la reprise de l'activité est pour l'heure plus modérée. Dans les pays avancés, il convient que la politique monétaire continue de préserver la stabilité des prix et soutienne la reprise; dans de nombreux pays où la croissance s'accélère, il faudra que les taux d'intérêt remontent à terme pour retrouver des

niveaux plus neutres; enfin, il importera que les autorités fassent clairement connaître leurs intentions. Le Comité encourage les pays à profiter du climat actuel pour consolider les fondements d'une croissance durable. Au nombre des actions à mener en priorité figurent : un assainissement des finances publiques à moyen terme aux États-Unis, l'accélération des réformes structurelles dans la zone euro et la poursuite des réformes dans le secteur bancaire et celui des entreprises au Japon. Un assainissement des finances publiques s'impose aussi dans la zone euro et au Japon.

5. Le Comité juge encourageants les bons résultats et la reprise vigoureuse observés dans de nombreux pays émergents et en développement, qui ont été facilités par l'amélioration des conditions économiques fondamentales et la reprise des flux de capitaux privés. Les pays devraient continuer à profiter du climat financier favorable pour renforcer leurs perspectives de croissance et réduire les sources de vulnérabilité. Cela suppose l'adoption de mesures pour consolider davantage les positions budgétaires et améliorer la structure et la viabilité des dettes, l'application résolue de vastes réformes structurelles et, dans certains pays émergents, le passage à des régimes de change plus souples, le moment venu. Le Comité se félicite des progrès accomplis par l'Argentine sur le plan macroéconomique et il appelle les autorités à continuer d'appliquer avec détermination et intégralement les politiques et dispositions de leur programme de redressement économique, qui vise à consolider la croissance, notamment en négociant avec les créanciers, dans un esprit de collaboration, pour parvenir à un accord de restructuration viable de la dette.
6. Dans de nombreux pays à faible revenu, les résultats économiques continuent de s'améliorer. Cependant, la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) énoncés dans la Déclaration du Millénaire de l'ONU, reste incertaine, en particulier en Afrique subsaharienne, et tous les partenaires de cet effort mondial ont encore beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs. Le Comité souligne qu'un renforcement des institutions nationales, des politiques économiques bien conçues, l'intégration commerciale et l'allègement des réglementations seront indispensables pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté. Il se félicite des mesures prises récemment par le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) et par l'Union africaine en vue d'améliorer la gouvernance et d'éradiquer la corruption. Il appelle la communauté internationale à accroître son assistance de manière concertée, notamment par l'assistance technique, les conseils de politique économique, ainsi qu'une aide accrue et plus efficace, y compris sous forme de dons, d'allègements de dettes et d'une plus grande ouverture des marchés des pays industrialisés.

7. Le Comité a reçu le rapport de M. Supachai Panitchpakdi, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce. Il réaffirme que l'ouverture des marchés est indispensable pour permettre une croissance et une prospérité largement réparties au niveau mondial. Le Comité engage tous les pays à œuvrer avec détermination et dans un esprit constructif à l'obtention rapide de résultats dans le cadre du cycle de Doha, en centrant les discussions sur l'ouverture commerciale et l'accès équitable aux marchés, questions importantes pour tous les pays, ainsi que sur la réduction de toutes les subventions qui faussent les échanges commerciaux, notamment dans le secteur agricole. Il est du devoir de tous de contribuer à la réussite des négociations commerciales, qui revêtent de l'importance pour tous les pays et, en particulier, pour les pays en développement. Le Comité est favorable à ce que le FMI contribue à promouvoir la libéralisation commerciale et aide les pays membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour tirer le meilleur parti des nouvelles possibilités offertes par la plus grande ouverture aux échanges commerciaux. Il salue la décision du FMI de créer un mécanisme d'intégration commerciale, instrument temporaire devant permettre de répondre aux préoccupations suscitées par le cycle de négociations commerciales multilatérales en cours.

### **Prévention des crises et surveillance exercée par le FMI dans l'ensemble des pays membres : priorités, instruments et modalités**

8. L'exercice d'une surveillance efficace et équilibrée par le FMI demeure l'un des principaux éléments des efforts déployés par la communauté internationale pour améliorer la prévention des crises, promouvoir la stabilité financière et favoriser une croissance élevée et durable. Le Comité note avec une satisfaction particulière le recentrage de la surveillance sur les questions touchant au secteur financier et aux marchés de capitaux — y compris avec le programme d'évaluation du secteur financier, les rapports sur l'observation des normes et des codes, ainsi que les évaluations des places financières offshore; sur l'évolution et les politiques économiques des pays qui ont une importance systémique ou régionale; sur l'identification rapide des sources potentielles de vulnérabilité et sur les fondements institutionnels de la croissance. Il se félicite aussi des travaux déjà en cours et des propositions de programmes expérimentaux sur la question du traitement des investissements publics dans les conseils et les accords du FMI en vue de protéger les investissements dans les infrastructures, sans compromettre la stabilité macroéconomique ni la viabilité de la dette.

9. Le Comité salue les efforts tendant à ce que la surveillance permette de porter un regard neuf sur les pays qui appliquent un programme du FMI, ainsi que les décisions prises pour la rendre plus transparente. Il demande que les efforts soient intensifiés afin de garantir l'objectivité de la surveillance (notamment par l'analyse de la viabilité de la dette) et demande au FMI d'explorer les moyens d'appuyer les efforts économiques des pays lorsque lui-même ne fournit pas d'aide financière. Le Comité attend avec intérêt le prochain examen biennal, qui permettra de procéder à une évaluation exhaustive et franche de la surveillance, ainsi que de proposer des moyens de la recentrer et d'en rehausser la qualité, le caractère persuasif, l'impact et l'efficacité globale.
10. Le Comité se félicite que la surveillance ait été recentrée sur les facteurs de vulnérabilité et les principaux domaines qu'il avait recensés lors de sa réunion à Dubaï, à savoir l'amélioration de la viabilité de la dette, la réduction des sources de vulnérabilité des bilans, l'avancement des réformes structurelles et les progrès accomplis vers la viabilité des cadres budgétaires à moyen terme. Il convient que la réalisation de nouveaux progrès dans tous ces domaines ainsi que dans l'application des politiques de résorption des déséquilibres internationaux demeure l'une des grandes priorités de la surveillance au cours de l'année à venir. La surveillance devra aussi accorder toute l'attention voulue aux risques politiques, ainsi qu'à la vulnérabilité aux mouvements des taux de change et des taux d'intérêt.
11. Le Comité envisage avec intérêt la poursuite des travaux sur les moyens de réduire les facteurs de vulnérabilité et d'aider les pays membres appliquant une politique économique solide à faire face à l'évolution des marchés financiers internationaux. Il attend avec intérêt le résultat des discussions qui auront lieu prochainement sur les accords de précaution et la possibilité de les utiliser pour aider les pays membres à prévenir les crises de balance des paiements et à s'affranchir éventuellement de l'aide financière du FMI.
12. Le Comité se félicite du fait qu'un nombre croissant de pays incluent des clauses d'action collective (CAC) dans leurs contrats d'émission d'obligations souveraines internationales, ainsi que de la convergence vers une norme sur les marchés. Il invite le FMI à continuer d'encourager les progrès dans ce domaine. Il encourage aussi les débiteurs souverains et les créanciers privés à poursuivre leur collaboration sur l'élaboration d'un code de conduite facultatif, et il attend avec intérêt de pouvoir examiner la poursuite des travaux sur des questions présentant un intérêt général pour la résolution ordonnée des crises financières. Le Comité note l'examen en cours par le Conseil d'administration du dispositif d'accès exceptionnel aux ressources du FMI, ainsi que de l'application des procédures en la matière. Il demande au FMI de continuer d'examiner la mise en œuvre de sa politique de crédits aux pays en situation d'arriérés.

## **Renforcement du soutien du FMI en faveur des pays à faible revenu : instruments et financement; collaboration entre le FMI et la Banque mondiale; promouvoir la viabilité de la dette**

13. Le Comité réaffirme le rôle important que joue le FMI – en partenariat avec les banques multilatérales de développement et les bailleurs de fonds – en apportant son concours aux pays membres à faible revenu sous forme de conseils de politique économique, de financements et d'assistance technique pour les aider à atteindre durablement une croissance élevée et à réduire la pauvreté. Il se félicite des progrès qui ont été réalisés dans le sens d'une meilleure adaptation de l'assistance du FMI aux besoins financiers et opérationnels variés des pays à faible revenu. Il envisage avec intérêt la poursuite des travaux sur le renforcement du processus de surveillance pour les pays auxquels le FMI ne fournit pas d'aide financière, afin de renforcer le rôle indicateur de la surveillance et d'encourager l'internalisation des politiques. Il insiste sur l'importance d'améliorer la conception macroéconomique des programmes appuyés par la FRPC, en tenant compte notamment de leurs retombées sociales. Le Comité souligne l'importance qu'il attache au maintien d'une capacité de financement suffisante de la FRPC. Pour répondre aux besoins futurs, il demande que la réflexion se poursuive sur le financement d'une FRPC autofinancée. Le Comité se félicite que certains pays aient fait savoir qu'ils étaient disposés à fournir des ressources additionnelles.
14. Le Comité réaffirme que le Consensus de Monterrey et la méthode des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont le cadre approprié de l'engagement du FMI dans les pays à faible revenu et de sa participation aux efforts déployés au niveau mondial pour atteindre les ODM. Il encourage un recentrage des DSRP et des programmes appuyés par la FRPC de manière à accentuer leurs liens avec les ODM et à accroître leur utilité opérationnelle du point de vue des choix de politique économique et de la coordination entre bailleurs de fonds. Le premier rapport de suivi mondial sur la réalisation des ODM met en lumière les défis considérables qui doivent encore être surmontés. Le Comité se déclare préoccupé par le fait que, si les tendances actuelles perdurent, la plupart des ODM ne pourront pas être atteints sans une augmentation du niveau et de l'efficacité des ressources financières destinées à appuyer des politiques bien conçues. Il attend avec intérêt d'examiner lors de sa prochaine réunion les travaux en cours avec la Banque mondiale sur l'efficacité de l'aide, la capacité d'absorption, les mécanismes de mesure fondés sur les résultats, ainsi que divers possibilités d'action et mécanismes de financement, tels qu'une facilité de financement internationale et d'autres dispositifs. À cet égard, il prend note avec satisfaction des consultations avec les pays émergents et les pays en développement. Le Comité salue l'évaluation récente de la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale, et soutient les projets visant à améliorer la coordination.

15. Le Comité se félicite des progrès qui ont été accomplis sur le plan des allègements de dettes dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, cinq autres pays ayant atteint leur point d'achèvement depuis l'Assemblée annuelle. Il envisage avec intérêt la poursuite de ces progrès jusqu'à la pleine application de cette initiative, et il prend note des travaux en cours sur les différents moyens de traiter la question de la clause de caducité automatique. Le Comité engage instamment tous les créanciers qui ne l'ont pas encore fait à procéder à l'allègement de dette complet. Il salue l'élaboration par le FMI et la Banque mondiale d'un cadre d'évaluation de la viabilité de la dette des pays à faible revenu et il envisage avec intérêt la poursuite de ce travail afin de rendre ce cadre opérationnel.

### **Autres questions**

16. Le Comité souligne l'importance que revêt l'assistance technique du FMI pour les pays membres qui s'efforcent de se doter de capacités institutionnelles ainsi que de mettre en place de bonnes politiques économiques et des systèmes financiers solides, qui créeront des conditions propices à une croissance durable et à une réduction continue de la pauvreté.
17. Le Comité souligne l'importance pour la communauté internationale de continuer à lutter avec détermination contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il salue les progrès considérables qui ont été accomplis à cet égard dans le cadre du programme pilote d'évaluation de douze mois qui a été mis en place par le FMI et la Banque mondiale. Le Comité approuve la décision récente du Conseil d'administration de faire en sorte que le FMI participe pleinement et de façon régulière aux évaluations des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il encourage l'ensemble des organisations et organismes internationaux à collaborer étroitement pour effectuer les évaluations et fournir l'assistance technique indispensable. Le Comité engage tous les pays membres à adopter et à appliquer les 40+8 recommandations révisées du GAFI en tant que normes internationales reconnues.
18. Pour que le FMI soit efficace et plus crédible en tant qu'institution coopérative, il faut aussi que tous les membres y disposent d'une voix et d'une représentation appropriées. Des efforts doivent continuer d'être faits pour accroître la capacité des pays en développement et des pays en transition de participer de façon plus efficace au processus de prise de décision du FMI. Le Comité invite le Conseil d'administration à poursuivre ses travaux sur les quotes-parts, la voix et la représentation des pays membres du FMI, et prendra connaissance avec intérêt du rapport sur les progrès accomplis dans ce domaine lors de sa prochaine réunion. Le Comité recommande que le processus de ratification du quatrième amendement soit mené à son terme.

19. La liquidité du FMI est adéquate pour satisfaire les besoins prévus à court terme de ses pays membres, même s'il est important de continuer de la surveiller.
20. Le Comité salue la qualité remarquable du travail effectué par le Bureau indépendant d'évaluation, et il attend avec intérêt ses rapports sur les DSRP et la FRPC, l'assistance technique et le rôle du FMI en Argentine de 1991 à 2002.
21. Le Comité rend hommage à Monsieur Horst Köhler pour la manière dont il a dirigé le Fonds monétaire international au cours des quatre dernières années. Face à une situation économique mondiale difficile et à des défis sans précédent pour la communauté internationale, M. Köhler a cherché sans relâche à promouvoir une coopération internationale étroite de manière à ce que la mondialisation profite à tous. Il a renforcé le rôle du FMI dans la stabilisation du système financier international, a aidé le FMI à mener l'effort d'aide de la communauté internationale en faveur des pays à faible revenu et a encouragé une culture de l'écoute et de l'apprentissage au sein du FMI qui changera la manière dont l'institution communique avec ses pays membres et la société civile.
22. Le Comité salue aussi la contribution de Monsieur Jacques J. Polak pendant 57 années de service au FMI.
23. La prochaine réunion du CMFI aura lieu à Washington, le 2 octobre 2004.

## **Washington D.C. Le 2 octobre 2004**

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa dixième réunion à Washington le 2 octobre 2004, sous la présidence de M. Gordon Brown, chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni. Le Comité souhaite la bienvenue à M. Rodrigo de Rato, nouveau directeur général du Fonds monétaire international, et se réjouit de travailler, en étroite collaboration avec lui, à promouvoir les objectifs de stabilité et de prospérité mondiales.

## **L'économie mondiale et les marchés financiers – perspectives, risques et réponses**

2. Le Comité se félicite du renforcement et de l'élargissement de la croissance économique mondiale en 2004, qui bénéficie du redressement très net du commerce international, de politiques adaptées et de conditions favorables sur les marchés financiers. L'expansion mondiale devrait se poursuivre à un rythme soutenu, à condition que tous les pays mettent en œuvre des politiques et des réformes propices à une croissance robuste, équilibrée et durable. Le Comité note que les risques qui pèsent sur cette reprise se sont accrus récemment, en raison notamment de la hausse et de l'instabilité des prix pétroliers. Ces dernières sont dues aux tensions géopolitiques, à la vigueur de la demande mondiale et à la dynamique des marchés. Le FMI se tient prêt à aider les pays membres touchés par cette évolution.

3. Le Comité réaffirme qu'il est souhaitable que les marchés pétroliers se stabilisent et que les prix soient de nature à favoriser une prospérité mondiale durable. À cet égard, il salue les décisions prises par les pays producteurs de pétrole de continuer à accroître la production et les invite instamment à prendre de nouvelles mesures pour développer les capacités; il engage en outre les pays consommateurs de pétrole à prendre des mesures pour promouvoir l'utilisation efficiente et durable de l'énergie. Le Comité souligne aussi l'importance du dialogue entre consommateurs et producteurs, et d'une amélioration de l'information et de la transparence sur les marchés pétroliers.
4. La vigueur de la reprise mondiale a créé les conditions d'un retour progressif à des politiques monétaires plus neutres, le rythme et le moment souhaitables du resserrement de ces politiques variant selon les pays, en fonction de leur position dans le cycle. Pour faciliter le cas échéant l'ajustement ordonné à des taux d'intérêt plus élevés sur les marchés financiers, il sera essentiel de maintenir une communication efficace au sujet des politiques envisagées. L'inflation reste faible et le risque pesant sur la stabilité des prix modéré. Cependant, les autorités devraient être prêtes à contenir les éventuelles pressions inflationnistes, dues notamment à la hausse des prix des produits de base, et à assurer ainsi une croissance non inflationniste.
5. Tous les pays devraient profiter de la reprise pour s'attaquer, avec une ardeur renouvelée, aux facteurs de vulnérabilité et aux défis auxquels ils sont confrontés à moyen terme. Le Comité considère que des réformes audacieuses s'imposent, dans de nombreux domaines, pour consolider les finances publiques, lever les obstacles structurels à la croissance, accompagner le processus de correction des déséquilibres à l'échelle mondiale, rendre les secteurs financiers et les entreprises moins vulnérables et accélérer le recul de la pauvreté.
6. L'assainissement des finances publiques demeure une priorité majeure dans de nombreux pays. Dans les économies avancées, la politique budgétaire devrait s'inscrire dans un cadre d'orientation à moyen terme crédible qui repose sur des politiques bien définies et devrait assurer en particulier que le rééquilibrage progresse durant les périodes favorables. La réforme des régimes de retraite et des systèmes de santé sera elle aussi cruciale pour répondre aux pressions que le vieillissement démographique exercera sur les finances publiques. Bien que de nombreuses économies de marché émergentes affichent des progrès satisfaisants dans l'amélioration de la structure de leur dette publique et la consolidation de leur situation budgétaire, il y a lieu de poursuivre les efforts engagés pour ramener la dette publique à des niveaux qui permettront de résister convenablement aux chocs. Il sera important, pour améliorer la viabilité de la dette et assurer les dépenses sociales et d'infrastructure prioritaires, de s'appuyer sur une base d'imposition élargie, une gestion efficace et transparente des dépenses publiques et des mesures structurelles de nature à stimuler la croissance.



7. Les réformes structurelles restent essentielles pour créer des conditions plus propices à une croissance soutenue. La plupart des économies avancées doivent redoubler d'efforts pour donner plus d'efficacité et de souplesse à leur économie afin de tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'évolution technologique et l'intégration mondiale rapides. Pour stimuler une croissance durable et accroître la résistance des économies de marché émergentes, il faudra, en fonction de la situation de chaque pays, mener à bien les réformes engagées dans le secteur financier et dans celui des entreprises, renforcer le contrôle bancaire et développer les marchés de capitaux intérieurs, améliorer le climat des investissements et promouvoir la diversification économique. Le Comité note qu'il importe de faire face aux conséquences économiques de l'évolution démographique. Selon les pays, il faudra s'appliquer en priorité à stimuler l'offre de travail, accroître l'épargne publique et privée et relever la productivité.
8. Conduire une politique qui favorise la correction ordonnée des déséquilibres mondiaux est la responsabilité de tous, en même temps qu'une condition essentielle pour renforcer les conditions propices à une croissance plus équilibrée et durable. Le Comité souligne qu'il importe de progresser dans l'assainissement budgétaire à moyen terme aux États-Unis, de poursuivre les réformes structurelles engagées pour stimuler la croissance en Europe et au Japon, et, dans les économies émergentes d'Asie, d'adopter des mesures visant au besoin une plus grande flexibilité des taux de change, appuyées par une poursuite de la réforme du secteur financier. Il serait aussi utile, pour en renforcer la surveillance, d'améliorer l'information et la transparence des marchés, notamment en ce qui concerne les fonds d'arbitrage. Le Comité salue le redressement récent des finances publiques de l'Argentine par rapport à 2002. Il est favorable à ce que les autorités argentines s'attaquent résolument aux aspects structurels de leur programme en suspens, mènent à bien une restructuration complète et durable de la dette et garantissent la viabilité à moyen terme des finances publiques. Nous saluons les efforts déployés par l'Argentine pour mener à bien une restructuration complète et durable de la dette et espérons que ce processus sera achevé dans les meilleurs délais.
9. Le Comité souligne que, dans les mois qui viennent, le FMI devra centrer sa surveillance sur un certain nombre de dossiers essentiels : l'impact de la hausse des cours pétroliers, en particulier sur les plus vulnérables, la viabilité à moyen terme de la situation des finances publiques et de l'endettement de nombreux pays membres et la réponse à apporter à d'éventuelles pressions inflationnistes.
10. Le Comité appelle tous les partenaires à s'engager davantage encore dans les efforts internationaux déployés pour réduire la pauvreté. La vigueur récente de la croissance dans la plupart des pays à faible revenu est la bienvenue, mais le Comité craint que dans bien des cas, et en

particulier en Afrique subsaharienne, cette croissance reste insuffisante pour atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM)<sup>1</sup>. Le défi essentiel pour ces pays – et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique en tient compte – est de poursuivre résolument les efforts déployés pour renforcer encore les institutions et la gouvernance, afin de faire fond sur les acquis de la stabilisation macroéconomique. La communauté internationale doit soutenir ces efforts par une ouverture accrue des marchés aux exportations de ces pays, une aide et une assistance technique plus importante et mieux coordonnée, la poursuite des allègements de dette et des conseils de politique économique avisés.

11. L'existence d'un système commercial multilatéral ouvert et non discriminatoire est fondamentale pour la croissance et le développement économiques dans le monde, en particulier pour les pays en développement. Le cycle de Doha offre une chance unique de progresser sensiblement vers cet objectif, et le Comité est encouragé par les décisions récentes sur les cadres de négociation. Nous souscrivons à « l'ensemble de résultats » acquis en juillet dernier et exhortons toutes les parties prenantes à s'efforcer d'enregistrer des progrès concrets dans la libéralisation du commerce, le renforcement des règles commerciales multilatérales et la réduction des subventions qui faussent les échanges, notamment dans l'agriculture. Pour procéder à une libéralisation ambitieuse du commerce, il faudra que toutes les parties s'y engagent sans réserve, et notamment que les principales puissances commerciales apportent une impulsion énergique et que tous les pays soient disposés à saisir les chances qu'offre un commerce plus ouvert. Le Comité encourage le FMI à continuer de prôner la libéralisation du commerce et d'aider ses membres, y compris par l'intermédiaire du mécanisme d'intégration commerciale.

## **Rendre la surveillance plus efficace et renforcer la prévention des crises**

12. La surveillance effective et impartiale de tous les membres du FMI est essentielle pour promouvoir une croissance durable et soutenue dans les États membres et pour prévenir les crises. L'interdépendance croissante des États membres donne une importance accrue à la surveillance effective des pays qui ont une importance systémique et des marchés de capitaux. Le Comité se félicite des progrès accomplis dans le renforcement de la surveillance et des mesures recensées récemment dans le cadre de l'examen biennal de la surveillance afin d'en accroître globalement l'efficacité. Il faut maintenant s'employer à les mettre en œuvre. Le Comité invite le FMI à poursuivre les efforts entrepris pour renforcer son analyse économique et ses conseils, évaluer

---

<sup>1</sup> Tels qu'ils ont été entérinés par les chefs d'État et de gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 septembre 2000.

systématiquement leur bien-fondé, compléter la surveillance multilatérale et bilatérale par un suivi des questions régionales, améliorer la qualité du dialogue de politique économique avec les pays – y compris en multipliant les analyses comparatives internationales, le cas échéant –, mieux faire passer les messages du FMI aux marchés et au public tout en préservant son rôle de conseiller franc et confidentiel, et élaborer une méthode qui permette de mieux évaluer l'efficacité de la surveillance.

13. Pour atteindre ces objectifs, dont la réalisation devra être évaluée, lors du prochain examen de la surveillance, le Comité estime que la priorité doit être accordée à un meilleur ciblage des consultations au titre de l'article IV, notamment l'approfondissement de l'examen des questions de taux de change, au renforcement de la surveillance du secteur financier et à une meilleure prise en compte de l'analyse de la viabilité de la dette et des conséquences d'événements régionaux et mondiaux dans la surveillance des États membres. Le prochain examen de la surveillance devra aussi s'intéresser aux progrès accomplis dans la réduction des facteurs de vulnérabilité des bilans, ainsi qu'aux activités de surveillance dans les pays à faible revenu.
14. Il convient de continuer à suivre les progrès des efforts entrepris pour donner une perspective nouvelle à la surveillance des pays qui appliquent un programme appuyé par le FMI. Il convient aussi d'appliquer avec soin les enseignements tirés des évaluations ex post des résultats des programmes. Il est important d'évaluer dans quelle mesure les pays membres ont donné suite aux conseils donnés par le FMI dans le passé, en tenant compte de leur point de vue. Le Comité attend avec intérêt l'examen de l'initiative sur les normes et les codes et du programme d'évaluation du secteur financier, compte tenu de l'importance croissante de la stabilité du système financier. Le Comité appelle à redoubler d'efforts pour assurer l'objectivité de la surveillance, notamment grâce à des analyses approfondies de la viabilité de la dette couvrant l'ensemble des pays membres.
15. Le Comité note avec intérêt que le FMI a entrepris de vérifier s'il y a des lacunes dans sa panoplie d'instruments et de politiques. Il prend acte des discussions préliminaires sur les nouvelles modalités d'un suivi des politiques économiques à intervalles rapprochés et de l'envoi de signaux sur la qualité de la politique économique des États membres hors du cadre des accords financiers avec le FMI. Le Comité constate que les accords de précaution conclus avec le FMI servent à signaler la qualité de la politique économique des pays membres et souligne le rôle que pourraient jouer une FRPC de précaution, de même que des accords de précaution et d'autres instruments de financement conçus pour prévenir le déclenchement ou la propagation de crises du compte de capital. Il appelle à poursuivre les travaux sur ces propositions, y compris sur l'utilité de ces instruments et la demande dont ils pourraient faire l'objet, en étroite collaboration avec les utilisateurs potentiels, les donateurs et les créanciers, et demande qu'il lui soit fait rapport sur ce point lors de sa prochaine réunion.

16. Le Comité se félicite de l'utilisation de plus en plus fréquente des clauses d'action collective (CAC) dans les contrats d'émission d'obligations souveraines sur le marché international et appelle le FMI à continuer d'encourager les progrès dans ce domaine. Il note les initiatives prises récemment en vue de mobiliser un large consensus entre les émetteurs d'obligations souveraines et leurs créanciers sur l'application volontaire de certains principes de gestion des crises et de restructuration de la dette des pays émergents. Le Comité attend avec intérêt la poursuite des travaux consacrés aux questions générales ayant trait à la résolution ordonnée des crises financières, notamment l'application de la politique de prêt du FMI aux pays en situation d'arriérés.

### **Renforcer le soutien international aux pays à faible revenu : le rôle du FMI**

17. Le Comité appuie les travaux engagés pour préciser et renforcer le rôle du FMI dans les pays à faible revenu, qui doit reposer sur l'internalisation par le pays bénéficiaire et une étroite collaboration avec les autres institutions multilatérales et bailleurs de fonds bilatéraux. Le FMI a un rôle important à jouer – par ses conseils de politique économique, le renforcement des capacités et son aide financière, notamment l'allégement des dettes – à l'appui des efforts déployés par les pays à faible revenu pour atteindre la stabilité macroéconomique et la croissance soutenue nécessaires à la réalisation des ODM. Le Comité attend avec intérêt la poursuite des travaux sur le financement et les modalités de l'action du FMI dans les pays à faible revenu, en particulier le financement de la FRPC après 2006 pour que celle-ci reste en mesure de répondre aux futurs besoins, les instruments conçus pour aider les États membres à faire face aux chocs, et les moyens d'améliorer le suivi et l'envoi de signaux. Le Comité note le rapport conjoint du FMI et de la Banque mondiale sur l'efficacité de l'aide et les modalités de financement. Il encourage les deux institutions à poursuivre l'analyse de l'efficacité de l'aide, des capacités d'absorption, des mécanismes d'évaluation fondés sur les résultats et des modalités et mécanismes de financement qui permettraient d'accroître les apports d'aide, tels que la facilité de financement internationale, des taxes mondiales et d'autres mécanismes novateurs, et attend avec intérêt le prochain rapport.
18. Le Comité est favorable à ce que le dispositif des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et l'aide apportée par le FMI aux pays à faible revenu dans le cadre de la FRPC continuent d'être renforcés. Il accueille avec satisfaction le rapport du Bureau indépendant d'évaluation sur le dispositif DSRP/FRPC et les travaux en cours pour mettre ses recommandations en application. Il serait utile, pour donner suite au Consensus de Monterrey, d'améliorer le processus des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP), de mieux l'intégrer dans le processus d'élaboration des politiques économiques nationales, et de mieux aligner l'aide internationale, y compris celle du FMI, sur les priorités économiques

des pays concernés. Le Comité attend avec intérêt les travaux sur l'amélioration du rôle du FMI dans les SRP et sur la conception des programmes appuyés par la FRPC. Il préconise une intégration accrue des études d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté dans les programmes appuyés par la FRPC, et un approfondissement de l'analyse des sources de croissance, des facteurs qui y font obstacle et des liens entre réduction de la pauvreté et croissance économique.

19. Le Comité se félicite des progrès de l'allègement de la dette accomplis dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTe, qui a été prolongée de deux années, encourage les pays admissibles à prendre les mesures nécessaires pour en bénéficier et invite tous les créanciers à y participer. Le Comité appuie les travaux menés au FMI et à la Banque mondiale pour établir un cadre unique afin d'aider les pays à faible revenu à ramener durablement leur dette à un niveau tenable tout en poursuivant leurs objectifs de développement. Il attend avec intérêt la poursuite de l'examen des questions en suspens dans le cadre proposé pour assurer la viabilité de la dette, avant que celui-ci ne devienne pleinement opérationnel, ainsi que d'un allègement supplémentaire de la dette et de son financement.

### **Autres questions**

20. Pour que le FMI soit efficace et crédible en tant qu'institution coopérative, il faut que tous ses membres y soient dûment représentés et participent pleinement à son fonctionnement. Le Comité prend note du rapport du Conseil d'administration sur l'avancement des travaux sur les quotes-parts, la voix et la représentation des États membres. Il encourage le Conseil à poursuivre l'examen de ce dossier, en notant que, comme l'a signalé le Conseil, il faudra qu'un large consensus se dégage entre les actionnaires pour progresser dans ce domaine. Le Comité recommande que la ratification du quatrième amendement soit menée à son terme.
21. La liquidité du FMI est suffisante pour répondre aux besoins à court terme de ses pays membres, tels qu'ils ressortent des projections, mais il sera important de rester vigilant.
22. Le Comité exprime sa reconnaissance à M. Montek Singh Ahluwalia pour le travail accompli dans ses fonctions de premier directeur du Bureau indépendant d'évaluation (BIE). Il attend avec intérêt de prendre connaissance d'autres rapports de grande qualité du BIE.
23. Le 60<sup>e</sup> anniversaire du FMI est l'occasion de se pencher sur les facteurs qui détermineront les priorités à venir de l'institution. Le Comité se félicite que le Conseil d'administration ait engagé un examen préliminaire des travaux sur l'orientation stratégique du FMI entrepris à l'initiative de son directeur général, et attend avec intérêt de pouvoir en discuter lors de sa prochaine réunion. Il salue aussi la poursuite des progrès de la réforme du cadre budgétaire du FMI.
24. Le CMFI tiendra sa prochaine réunion à Washington, le 16 avril 2005.

## **ANNEXE 8**

### **COMMUNIQUÉS DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DES CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL – 2004**

**Washington D.C.**

**Le 25 avril 2004**

1. Les stratégies et les décisions adoptées à Doha, Monterrey et Johannesburg définissent un cadre pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et convenus à l'échelle internationale; ce cadre suppose, d'une part, que les pays poursuivent des politiques rationnelles et ont une bonne gouvernance et, d'autre part, qu'ils bénéficient d'un appui renforcé et mieux coordonné de la communauté internationale. Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour évaluer les progrès accomplis, tels qu'ils ressortent du premier Rapport de suivi mondial (*Global Monitoring Report*). Nous nous félicitons de la publication de ce rapport qui fournit une base solide à notre examen annuel. Les rapports qui prendront le relais dans les années à venir devront mettre l'accent sur le programme d'actions vérifiables mené dans les domaines prioritaires identifiés, de manière à renforcer les responsabilités respectives de tous les partenaires de développement et à resserrer leur coopération.
2. Certes, des progrès ont été accomplis dans de nombreux domaines; des réformes notables ont été entreprises par certains pays en développement et la pauvreté monétaire a nettement reculé. Toutefois, nous constatons avec inquiétude que, si les tendances actuelles se poursuivent, la majorité des pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne, ne pourront pas atteindre la plupart des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM)<sup>1</sup>. Toutes les parties en présence, c'est-à-dire les pays en développement, les pays développés et les institutions internationales, doivent sans plus attendre mieux concerter leurs actions pour accélérer le rythme des progrès en direction de ces objectifs.
3. Il faut accélérer l'instauration d'une croissance durable et qui profite à tous dans un grand nombre de pays en développement; pour ce faire, il faut, notamment, créer un climat plus porteur pour les activités du secteur privé; approfondir les réformes, renforcer les capacités des institutions publiques et recentrer leurs priorités sur l'obtention de résultats, améliorer la qualité de la gouvernance; réaliser sur une plus grande échelle des investissements efficaces dans l'infrastructure; assurer un accès aux soins de santé et à l'éducation ainsi qu'à d'autres services sociaux de base; et lutter contre l'épidémie de VIH/SIDA.

4. Les priorités particulières doivent être déterminées au niveau national dans le contexte de stratégies de développement définies et suivies par les pays eux-mêmes, telles qu'elles ressortent des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) dans le cas des pays à faible revenu et des cadres stratégiques nationaux respectifs des pays à revenu intermédiaire. Nous attendons avec intérêt de pouvoir examiner, lors d'une prochaine réunion, les progrès accomplis par la Banque dans le but de renforcer son appui au développement des pays à revenu intermédiaire. Étant donné l'importance cruciale que revêt une croissance économique plus rapide et plus équitable pour l'accélération des progrès en direction des ODM, nous nous félicitons des efforts que la Banque déploie en vue d'instaurer un climat de l'investissement plus porteur dans les pays en développement; nous examinerons la question de l'amélioration du contexte des activités du secteur privé lors de notre prochaine réunion. Comme nous l'avons déjà noté, des investissements dans l'infrastructure poursuivis dans le contexte de politiques judicieuses contribuent de manière cruciale à la croissance économique et à la réalisation des ODM. La mise en œuvre du programme d'action de la Banque pour l'infrastructure a été examinée par les administrateurs et nous attendons avec intérêt de voir les progrès accomplis lors de notre prochaine réunion.
5. Les pays développés doivent tenir les engagements qu'ils ont pris en vue d'accélérer le rythme des progrès. Ces derniers passent par la poursuite d'une croissance stable, équilibrée et soutenue de l'économie mondiale. Il est essentiel que le Programme de Doha pour le développement puisse déboucher rapidement sur des réalisations positives et propices au développement pour promouvoir la croissance de l'économie mondiale et améliorer les perspectives économiques des pays en développement. Nous soulignons notre détermination à poursuivre un effort constructif et résolu pour faire progresser le système de commerce multilatéral. Nous réaffirmons qu'il est essentiel que les pays développés fassent plus pour libéraliser leurs marchés et éliminer les subventions qui ont des effets de distorsion sur les échanges, notamment dans les domaines de l'agriculture, des textiles et des vêtements qui revêtent une importance particulière pour les pays en développement. Cela étant, nous insistons aussi sur l'importance des mesures que doivent prendre les pays en développement pour libéraliser et faciliter leurs échanges. Nous nous félicitons de la poursuite des efforts de la Banque pour promouvoir la libéralisation et la facilitation des échanges ainsi que le Cadre intégré, et de l'adoption récente par le FMI du Mécanisme d'intégration commerciale qui fournira un appui et des assurances supplémentaires aux pays en développement durant leur processus d'intégration au système de commerce mondial. Nous prions aussi instamment la Banque de poursuivre ses efforts pour adapter ses activités de financement de manière à appuyer le renforcement des capacités et des initiatives commerciales ayant l'adhésion des pays. Nous notons l'importance croissante de la migration et partant, des envois de fonds des travailleurs

et demandons que les travaux se poursuivent en ce domaine pour qu'il soit possible de mieux comprendre les facteurs déterminants et d'instaurer un cadre propice au renforcement de leur impact au plan du développement.

6. Il est aussi nécessaire d'accroître le volume de l'aide. Celle-ci doit être prévisible, de longue durée, accordée en temps opportun et plus efficace. Nous exhortons les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures concrètes pour atteindre l'objectif fixé pour l'APD, à savoir 0,7 % du PNB. En parvenant rapidement à une large convergence de vues sur le montant de la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA 14), nous ne laisserons planer aucun doute sur notre détermination à mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer une action résolue et axée sur les résultats des partenaires dans les pays les plus pauvres.
7. Nous avons pris note du rapport d'étape sur les modalités de financement et attendons avec grand intérêt la présentation, lors de notre prochaine réunion, d'un rapport sur l'efficacité de l'aide, la capacité d'absorption des pays en ce domaine, les mécanismes d'évaluation basés sur les résultats, la présentation de diverses options quant à l'action à mener et l'élaboration de mécanismes de financement en vue de la mobilisation de ressources supplémentaires (notamment les résultats de l'examen d'un mécanisme international de financement, d'un système de fiscalité mondiale et d'autres propositions). Il ne sera possible d'accroître durablement le niveau de l'aide que si celle-ci a manifestement des résultats positifs. Pour cela, il faudra redoubler d'efforts afin de concrétiser la déclaration du forum de haut niveau sur l'harmonisation qui s'est tenu à Rome et les principes fondamentaux de Marrakech, et notamment renforcer les capacités des pays à assurer une gestion axée sur les résultats. Nous déclarons notre appui aux travaux entrepris par le CAD de l'OCDE en collaboration avec les partenaires de développement, pour tenter de combler le fossé qui sépare toujours les politiques convenues au plan international et les procédures opérationnelles détaillées qui s'y rapportent, d'une part, et la réalité sur le terrain d'autre part.
8. Nous rappelons également que les IFI sont comptables de leur contribution à la mise en œuvre du consensus de Monterrey. Les principaux domaines sur lesquels devront porter leur action sont l'harmonisation, l'orientation de la gestion sur les résultats et l'adaptation de leur action en fonction des besoins de leurs clients. Nous prions instamment ces institutions de redoubler leurs efforts pour identifier les besoins des pays qui sont leurs clients et de satisfaire à leurs besoins. Compte tenu des contraintes budgétaires que connaissent ces pays, nous encourageons la Banque à envisager d'adopter des instruments novateurs, à améliorer son efficacité interne et à simplifier l'application des politiques de financement pour réduire le coût des opérations tout en respectant les normes fiduciaires et les principes de sauvegarde.



9. En avril 2002, nous avons adopté le plan conçu pour assurer la scolarisation primaire de tous les enfants d'ici 2015 et l'égalité des sexes dans les cycles de l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005. L'Initiative pour la mise en œuvre accélérée (FTI) du programme Éducation pour tous (EPT) a été conçue pour remédier aux insuffisances des données, des politiques, des capacités et des ressources qui font obstacle à la réalisation de l'EPT. Le déroulement de l'Initiative FTI fait ressortir les possibilités offertes ainsi que les problèmes posés, de manière générale, par un changement d'échelle du programme des ODM et, plus particulièrement, la nécessité de financements crédibles, efficaces et prévisibles à l'appui de politiques et de programmes adéquats. L'expérience acquise à ce jour dans le cadre de l'Initiative FTI montre que, pour être efficace, celle-ci doit être fondée sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Nous exhortons tous les pays, développés et en développement, à prendre les mesures supplémentaires nécessaires pour assurer le succès de cette initiative et prions les administrateurs de la Banque de poursuivre leur suivi des progrès accomplis.
10. Nous avons aussi examiné le déroulement de l'Initiative PTTE et rappelons, à cet égard, à quel point il est important que les créanciers participent pleinement à cette Initiative afin d'en assurer le succès. Treize pays ont atteint le point d'achèvement et 14 autres se trouvent dans la phase comprise entre le point décision et le point d'achèvement. Toutefois, 11 pays, dont plusieurs sont touchés par un conflit et dont certains ont des arriérés persistants, n'ont pas encore atteint le point décision, voire même n'ont pas commencé à établir des antécédents positifs dans le cadre d'un programme appuyé par le FMI. Nous demandons instamment à la Banque et au FMI d'aider ces pays à obtenir un accès rapide à un allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PTTE dès que les problèmes qui restent à régler l'auront été. Nous demandons également que soient examinées attentivement les options qui pourraient être retenues en ce qui concerne la clause de caducité automatique de l'Initiative PPTTE qui doit entrer en vigueur à la fin de 2004.
11. Nous appuyons largement les principes sur lesquels repose le cadre proposé pour l'examen du niveau d'endettement tolérable des pays à faible revenu mais notons que les modalités et les implications opérationnelles de ce cadre restent à préciser. Nous soulignons à quel point il est important que les emprunteurs, les créanciers et les bailleurs de fonds suivent une démarche cohérente et coordonnée pour garantir aux pays à faible revenu la fourniture de ressources à des conditions appropriées, notamment au plan de la concessionnalité et de l'ampleur de la composante don. Cet effort doit être basé sur la mise en œuvre intégrale de l'Initiative PTTE. Nous nous félicitons également des travaux consacrés par le FMI et par la Banque aux mesures et instruments qui permettraient d'aider les pays à faible revenu à faire face aux chocs exogènes et prions instamment les deux institutions de poursuivre ces travaux le plus rapidement possible et en étroite collaboration pour pouvoir les soumettre au plus tôt aux administrateurs.

12. Les efforts déployés pour permettre aux pays en développement et aux pays en transition de se faire mieux entendre et de participer réellement aux travaux et au processus de prise de décision des institutions de Bretton Woods continuent de se heurter à d'importants problèmes. Nous nous félicitons des progrès accomplis depuis notre dernière réunion, en particulier au plan du renforcement des capacités, grâce notamment à la mise en place d'un fonds fiduciaire pour les travaux d'analyse sur lesquels pourront s'appuyer les administrateurs représentant les pays africains, et à un programme de détachement auprès de la Banque. Nous attendons avec intérêt les rapports que les administrateurs présenteront sur les différents aspects de cette question et que nous examinerons plus en détail lors des Assemblées annuelles de 2004.
13. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Washington le 3 octobre 2004.

## **Washington D.C. Le 2 octobre 2004**

1. À l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire des Institutions de Bretton Woods et à l'approche du cinquième anniversaire de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, nous réaffirmons notre détermination à soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour promouvoir une croissance durable, de bonnes politiques macroéconomiques, un degré d'endettement tolérable, des marchés ouverts, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et une bonne gouvernance. Les mesures prises doivent être renforcées par une action et des partenariats internationaux plus résolus, notamment, pour procéder à la réforme des régimes du commerce, accroître le volume et l'efficacité de l'aide, conforter les flux de capitaux privés et, partant, progresser en direction des objectifs de développement pour le Millénaire<sup>1</sup>. Le fait que la plupart des pays en développement puissent ne pas atteindre la majeure partie des ODM reste préoccupant.
2. La vigueur de l'activité économique mondiale, portée par la croissance exceptionnellement robuste des pays en développement, témoigne de l'impact positif des profondes réformes entreprises par de nombreux pays au cours des dernières années. Une croissance entraînée par le secteur privé, qui crée des emplois et accroît les recettes fiscales et, ce faisant, dégage des ressources pour financer des dépenses publiques axées sur la lutte contre la pauvreté, est une condition absolument essentielle de la réussite des efforts déployés par les pays eux-mêmes pour faire reculer la pauvreté dans le monde. L'aboutissement du Programme de Doha pour le développement ne peut que conforter de tels progrès et nous tenons à souligner à quel point il est important de mettre en pratique les cadres de l'OMC au titre desquels des accords ont récemment été conclus pour obtenir des résultats tangibles. Nous exhortons tous les pays, en développement et développés, à participer pleinement aux négociations et

---

<sup>1</sup> Comme approuvés par les chefs d'État et de gouvernement à l'assemblée générale des Nations Unies du 8 septembre 2000.

nous prions instamment le FMI et la Banque mondiale de continuer d'appuyer les travaux menés à cet effet, d'aider les pays en développement à en évaluer l'impact et de leur apporter un soutien supplémentaire au titre des coûts d'ajustement qui pourraient se matérialiser.

3. Nous nous félicitons de l'attention accrue que porte le Groupe de la Banque mondiale au développement du secteur privé, à l'amélioration du climat de l'investissement et au renforcement des secteurs financiers, et nous l'encourageons vivement à donner une suite concrète à ces questions dans le cadre de ses opérations, afin d'aider les pays en développement à saisir les nouvelles opportunités que peut générer l'amélioration du cadre économique et aussi de renforcer les fondations de la croissance économique. Pour accélérer une croissance favorable aux pauvres, il est impératif que la stabilité macroéconomique s'accompagne d'un renforcement des capacités et d'un recentrage des priorités sur l'obtention de résultats dans les institutions et les services publics, d'une amélioration de la qualité de la gouvernance, d'investissements privés fructueux, d'un développement social et de l'établissement de la parité entre les hommes et les femmes. Nous notons, à cet égard, le rôle important que jouent les envois de fonds des travailleurs. Nous demandons instamment à la Banque de consacrer encore plus de ressources à la réalisation d'études économiques et sectorielles sur les sources potentielles de croissance et les différentes manières de les exploiter, et d'aider les pays à se doter des capacités analytiques dont ils ont besoin.
4. Pour renforcer les fondations de la croissance, il sera aussi absolument crucial de faire face aux importants besoins d'infrastructure. Nous nous félicitons de l'intention du Groupe de la Banque mondiale d'accroître l'envergure de ses activités de mise en œuvre du Plan d'action pour l'infrastructure et nous demandons instamment qu'un soutien soit apporté aux efforts nationaux, tout en veillant au respect des principes de sauvegarde de la Banque. Nous avons insisté sur le fait qu'il importe de prendre en compte tous les coûts, y compris les coûts d'entretien, pour assurer la viabilité des investissements dans les infrastructures. Nous avons aussi insisté sur la nécessité de poursuivre – avec le FMI – les efforts entrepris en vue d'accroître la part du budget réservée aux investissements publics dans l'infrastructure tout en respectant les principes de prudence budgétaire et d'endettement tolérable. Nous souscrivons également à la poursuite de l'action menée par la Banque pour satisfaire aux besoins d'infrastructure au niveau régional et à celui des collectivités territoriales, en intensifiant le recours à des instruments d'atténuation des risques et en poursuivant ses efforts pour offrir à ses clients une gamme de produits plus étendue et intégrée au niveau des institutions du Groupe de la Banque mondiale; nous prions donc instamment la Banque de bien vouloir soumettre aux administrateurs les options qui pourraient être retenues pour réaliser des progrès concrets en ce domaine. Les mesures prises à cet égard contribueront dans une mesure considérable à renforcer le soutien que la Banque mondiale accorde aux pays à revenu intermédiaire aussi bien qu'aux pays à faible revenu.

5. Il est impératif de poursuivre cette ligne d'action et d'assurer les bases d'une croissance plus rapide et durable si l'on veut avoir les moyens d'atteindre les ODM, de même qu'il est essentiel de faire des progrès dans la mise en place de systèmes de santé efficaces (en particulier pour lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies transmissibles), dans la fourniture d'une éducation pour tous et celle d'autres services sociaux de base. Nous avons pris note des besoins particuliers des pays à faible revenu en difficulté (LICUS), qui doivent impérativement recevoir une assistance technique pour renforcer des politiques hésitantes et des institutions fragiles. Nous attendons avec intérêt d'examiner, lors de notre prochaine réunion, les progrès réalisés dans tous ces domaines, tels qu'ils sont présentés dans la deuxième édition du rapport de suivi mondial (Global Monitoring Report).
6. Nous reconnaissons que, pour produire des résultats au plan du développement, les efforts de réforme des pays en développement doivent être appuyés par une aide plus efficace et plus importante, des financements supplémentaires et des politiques cohérentes. La communauté internationale a accepté d'harmoniser son appui et de l'aligner sur des stratégies de développement ayant l'adhésion des pays, de rationaliser la conditionnalité, de mettre davantage l'accent sur les résultats, et d'utiliser les systèmes nationaux dans la mesure du possible. Nous sommes déterminés à saisir l'occasion offerte par le Deuxième Forum de haut niveau sur l'harmonisation, qui doit se tenir à Paris au printemps prochain, pour donner une suite concrète à ces accords, sous forme d'engagements clairs et précis assortis d'un calendrier, et pour demander que des indicateurs et des valeurs de référence soient établis, qui permettent d'assurer le suivi de la participation, au niveau du pays, de tous les partenaires à cet effort.
7. Nous devons également redoubler d'efforts pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et à s'attaquer aux problèmes qui se posent au niveau de la capacité d'absorption. Nous nous félicitons des progrès accomplis à ce jour dans le cadre du déroulement du processus de Stratégie pour la réduction de la pauvreté, tels qu'ils ressortent de récentes évaluations indépendantes. Nous prenons acte des importants obstacles qui continuent de s'opposer à une mise en œuvre intégrale et efficace de cette démarche au niveau des pays, de la Banque et du FMI, et aussi des autres partenaires de développement, et attendons avec intérêt les modifications qui doivent être apportées à l'architecture de la Stratégie pour les éliminer. Il importera d'examiner plus en détail, dans le prochain rapport sur la Stratégie pour la réduction de la pauvreté, les efforts que continuent de déployer la Banque et le FMI pour rationaliser l'ensemble de leurs conditionnalités. Nous demandons également à la Banque d'examiner ses propres directives et pratiques en matière de conditionnalité et de nous en faire rapport lors de notre réunion de l'automne 2005.

8. L'offre d'une aide financière supplémentaire, prévisible et octroyée en temps voulu, aux pays déterminés à poursuivre de bonnes politiques, continue de revêtir une importance cruciale, surtout pour les pays d'Afrique subsaharienne. Nous exhortons les bailleurs de fonds qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures concrètes pour se rapprocher de l'objectif d'une APD représentant 0,7 % du PNB. Nous nous félicitons des progrès annoncés par certains pays et notamment, dans certains cas, de l'adoption de calendriers précis pour ce faire. Conscients des échéances relatives aux ODM, nous réaffirmons également notre engagement envers une reconstitution importante et en temps voulu des ressources de l'IDA.
9. Étant donné la nécessité de mobiliser des financements supplémentaires, stables et prévisibles pour aider les pays en développement à entreprendre d'importants programmes d'investissement axés sur la réalisation des ODM et financer les coûts renouvelables connexes, si cela est approprié, nous avons examiné diverses propositions de mécanismes novateurs qui viendraient à l'appui d'une augmentation de l'aide et des engagements. Nous avons accueilli avec grand intérêt l'examen consacré par la Banque et le FMI à ces diverses propositions, et notamment le Mécanisme de financement international, un système de fiscalité mondiale et des contributions volontaires, ainsi que l'étude de leur faisabilité technique. Nous avons également pris note de la réunion internationale « Action contre la faim et la pauvreté » organisée à New York, le 20 septembre 2004, à l'initiative du Président Lula. Nous demandons à la Banque et au FMI de poursuivre leurs travaux et de nous faire rapport, lors de notre prochaine réunion, sur la manière d'aller de l'avant en ce qui concerne ces propositions. Nous encourageons également la Banque à examiner les possibilités de mobiliser des ressources accrues en procédant à des montages financiers hybrides qui feraient intervenir les flux d'aide en même temps que d'autres financements, et notamment des prêts de BMD.
10. Le degré d'endettement tolérable est un élément déterminant de la croissance. Nous avons examiné les progrès enregistrés dans le cadre de l'Initiative PPTTE renforcée; nous nous sommes félicités de la décision de repousser l'entrée en vigueur de la clause de caducité automatique et nous exhortons tous les créanciers à participer à cet effort. Nous avons également accueilli avec satisfaction la préparation d'un cadre d'évaluation du degré d'endettement tolérable qui doit aider les pays à faible revenu à gérer leurs emprunts et à éviter l'accumulation de dettes représentant un fardeau intolérable, tout en s'efforçant d'atteindre les ODM. Nous avons insisté sur la nécessité de fournir aux pays à faible revenu des ressources assorties de conditions adaptées, notamment en ce qui concerne le degré de concessionnalité et le volume des financements sous forme de dons. Nous attendons que la Banque et le FMI poursuivent leurs travaux afin que ce cadre puisse être utilisable aussitôt que possible. Nous insistons sur la nécessité de procéder à des analyses conjointes Banque/FMI du degré d'endettement tolérable (en

répartissant clairement les tâches entre les deux institutions) pour présenter aux pays et à leurs partenaires de développement des analyses et des principes directeurs clairs et cohérents. Nous encourageons également vivement la Banque et le FMI à intensifier leurs travaux sur les moyens d'atténuer l'impact des chocs exogènes sur les pays à faible revenu et à faire rapport à ce sujet à leurs administrateurs à une date prochaine.

11. Nous avons également étudié les rapports établis par les administrateurs sur les travaux consacrés au renforcement de la voix et de la participation des pays en développement et des pays en transition au sein de nos institutions. Ce travail se situe dans le contexte plus général de la réflexion menée à l'heure actuelle sur la meilleure manière de traiter les questions de gouvernance au sein de la communauté internationale. Nous nous félicitons des progrès accomplis à ce jour pour mieux adapter les opérations de la Banque et du FMI aux besoins des emprunteurs. Nous prions instamment les administrateurs de collaborer étroitement à l'examen de toutes les options pertinentes et de poursuivre sans relâche leurs efforts pour parvenir à un consensus unanime. Nous attendons avec intérêt que vous nous soumettiez un rapport sur la faisabilité des différentes options afin que nous puissions examiner les décisions qui s'imposent au plan politique lors de notre prochaine réunion.
12. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Washington le 17 avril 2005.